

REPUBLIQUE DE GUINEE BISSAU



Unité-Lutte -Progrès



**MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE DEVELOPPEMENT RURAL  
PROJET 2 DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE A  
L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU SAHEL/P2RS**

**PLAN DE GESTION DES PESTES ET DES PESTICIDES (PGPP)**



**RAPPORT FINAL**

Septembre 2022

TABLE DES MATIERES	
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES .....	i
LISTE DES TABLEAUX .....	ii
LISTE DES FIGURES .....	iv
RESUME EXECUTIF EN FRANÇAIS .....	1
EXECUTIVE SUMMARY .....	18
INTRODUCTION .....	34
CONTEXTE ET JUSTIFICATION ET APPROCHE METHODOLOGIQUE .....	35
I.DESCRPTION DU PROJET P2–P2RS ET DE SA ZONE D’INTERVENTION.....	38
1. Objectif général.....	38
2. Composantes du Projet.....	39
3. Zone d’intervention du P2 – P2RS .....	44
4. Caractéristiques physiques et socio-économiques de la zone d’intervention.....	48
4.1 Environnement physique et biophysique de la zone d’influence.....	48
4.2. Activités socio-économiques et culturelles de la zone d’implantation du projet .....	57
4.3 Evaluation de la production céréalière en 2020 et 2021 .....	60
4.4 Ressources halieutiques .....	63
4.5 SANTE.....	65
II. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE GESTION DES PESTICIDES .....	67
2.1.2 Cadre Politique national.....	70
2.1.2.1 Documents de Politique dans le secteur de l’agriculture .....	72
2.1.2.2 Documents de Politiques et de Stratégies Environnementales et Sociales .....	73
2.2 Textes législatifs et règlementaires .....	76
2.2.1 Les Conventions internationales environnementales .....	76
2.2.2. Les textes législatifs et règlementaires nationaux.....	77
2.2.3. Cadre institutionnel .....	78
2.2.4 Contraintes institutionnelles dans la gestion des pesticides .....	79
III. APPROCHES DE GESTION DES PESTES ET PESTICIDES EN AGRICULTURE ET SANTE PUBLIQUE.....	80
3.1 Les pestes rencontrées en agriculture et en santé publique .....	80
3.1.1 Les pestes rencontrées en agriculture.....	81
3.1.2 Les pestes rencontrées en santé publique.....	91
3.1.3 Stratégies de lutte contre les pestes.....	92
3.2 Approches de gestion intégrée .....	93
3.2.1. L’approche de gestion en agriculture.....	94
3.2.1.1 Situation pastorale .....	96
3.2.2 L’approche de gestion en santé publique.....	96
IV. MODES DE GESTION ET USAGE DES PESTICIDES DANS LE CADRE P2-P2RS ....	98

4.1. Gestion et utilisation des Pesticides .....	98
4.1.1. Evaluation.....	99
4.1.2. Responsabilité du suivi environnemental.....	99
4.2. Acteurs intervenants dans l'homologation des pesticides .....	102
4.3. Organisation et pratique de la Distribution et Commercialisation .....	103
4.4. Utilisation par les Agriculteurs.....	103
<b>V. PLAN DE GESTION DES RISQUES LIES AUX PESTICIDES DU P2-P2RS .....</b>	<b>104</b>
5.1. Mesures techniques et opérationnelles.....	104
5.2 Mesures de lutte non chimiques potentiellement applicables et les coûts de leur appropriation par les bénéficiaires .....	105
5.3 Formation/sensibilisation des acteurs sur les risques-pesticides .....	106
5.3.1 Sensibilisation à la bonne gestion des pesticides.....	106
5.3.2 Formation Sensibilisation sur la Gestion des contenants vides.....	107
5.3.3. Mécanisme organisationnels (responsabilité et rôle) de mise en œuvre de mesures ci- dessus mentionnées, en tenant compte des institutions qui en ont la mission régaliennne .....	110
5.3.4. proposition d'indicateurs pertinents de suivi évaluation et d'indicateurs de suivi du risque – pesticides .....	112
5.3.5. Mécanisme simplifié de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan.....	113
5.3.6. Budget détaillé de la mise en œuvre du Plan.....	120
5.4. Mécanisme de gestion des plaintes (mgp) .....	121
5.4.1. Organisation du Mécanisme de Gestion des Plaintes.....	121
5.4.2. Description du MGP .....	122
5.4.3. Modes d'enregistrement des plaintes .....	122
5.4.4. Procédure de gestion des plaintes .....	123
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>124</b>
<b>RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>124</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>125</b>

## **LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES**

AAAC :	Autorité d'évaluation Environnementale Compétente
AGIR :	Activités génératrices de revenus
ANADEL :	Agence belge de développement
APV :	Accords de Partenariat Volontaire
ANAG :	Association Nationale des Agriculteurs Bissau-guinéen
BAD :	Banque Africaine de Développement
BM :	Banque Mondiale
BPA :	Bonnes Pratique Agricoles
CEDEAO :	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS :	Comite Permanent Inter-états de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel
CNGP :	Comité National de Gestion des Pesticides
COAJQO :	Coopérative Agro-élevage de Jeunes Cadres
COAHP :	Comité Ouest Africain de l'homologation des Pesticides
CPP :	Comité de Pilotage du Projet
CPR :	Cadre Politique de Réinstallation
CRP :	Coordination Régionale du PEASA
CSP :	Comité Sahélien des Pesticides
DGA :	Direction Générale de l'Agriculture
DGASS :	Direction Générale Administration de Systèmes de la Santé
DGE :	Direction Générale de l'Environnement
DGFF :	Direction Générale des Faune et Flore
DGPPS :	Direction Générale de Prévention de la Politique de Sanitaire DGRH : Direction Générale des Ressources Hydriques
DGP :	Direction Générale de la Pêche
DGSP :	Direction Générale de la Santé Public
DSPV :	Direction des Services de la Protection des de Végétaux
FA :	Financement Additionnel
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GIPD :	Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs
IBAP :	Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées
IDA :	Association Internationale pour le Développement
IEC :	Information Éducation et Communication
LNSP :	Laboratoire National de la Santé Publique
MAB :	Ministère de l'Environnement et la Biodiversité
MADR :	Ministère de l'Agriculture et Développement Rural
MEG :	Médicaments essentiels génériques
MII :	Moustiquaires Imprégnés aux Insecticides
MILD :	Moustiquaire Imprégné à Longue Durée
MINSAP :	Ministère de la Sante Public
MTV :	Maladies à Transmission Vectorielle
NADEL :	Association nationale pour le développement local et urbain
OCB :	Organisation Communautaire de Base
ODD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ODT :	Opérateur de terrain

OMS :	Organisation Mondiale pour la Santé
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OP :	Organisation des Producteurs
OUA :	Organisation de l'Union africaine
P2-P2RS :	Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PAP :	Personnes Affectées par le Projet
PEASA :	Projet d'Appui d'Urgence à la Sécurité Alimentaire
PGPP :	Plan de Gestion des Pestes et des Pesticides
PGPP :	Plan de Gestion de Pestes et Pesticides
PIB :	Produit Intérieur Bru
PNLP :	Programme National de Lutte Contres Paludisme
PO :	Politiques Opérationnelles
POP :	Polluants Organiques Persistants
DSPV :	Service de la Direction de Protection des Végétaux
SIDA :	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
TDR :	Termes de référence
UE :	Union Européenne
UCP :	Unité de Coordination du Projet

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Ressources forestières en 2010 de la Guinée-Bissau .....	54
Tableau 2 : Les données concernant le bois de feu sont les suivantes (en tonnes) .....	55
Tableau 3: Evaluation de la production céréalière en 2020 et 2021 .....	61
Tableau 4 : Production des autres produits alimentaires en tonnes .....	62
Tableau 5 : Productions nettes des produits alimentaires 2020/2021 .....	63
Tableau 6 : Indicateurs de santé.....	65
Tableau 7 : Indicateurs de croissance.....	66
Tableau 8 : liste de quelques maladies des principales cultures en Guinée-bissau .....	81
Tableau 9 : Liste de quelques ravageurs des principales cultures en Guinée-Bissau.....	83
Tableau 10 : Quelques images des cultures des organismes nuisibles des cultures en Guinée-Bissau .....	84
tableau 11 : liste des pesticides autorisés par le comité sahélien des pesticides / gb 2021/2022.....	86
tableau 12 : distribution d'insecticides par régions en 2020.....	95
tableau 13 : les produits utilisés dans la zone du p2-p2rs.....	99
Tableau 14 : Récapitulatif du Plan de suivi.....	100
Tableau 15 : MODES de traitement des contenants vides.....	108
tableau 16: récapitulatif des activités prévues .....	109
Tableau 17: Rôle des acteurs .....	111
Tableau 18: Mesures d'atténuation des impacts des pesticides .....	114
Tableau 19 : Récapitulatif du Plan de suivi.....	116
Tableau 20 : Budgétisation du PGPP .....	120

## **LISTE DES FIGURES**

Figure 1 : Carte Géographique de la République de Guinée Bissau.....	47
Figure 2 : Températures et précipitations moyennes.....	49
Figure 3 : Réseau hydrographique de la Guinée-Bissau, adapte de g. Pennober, in1 <sup>a</sup> cnsmc, 2004 .....	52
Figure 4 : représentation graphique de la répartition des grands groupes ethniques.....	58

## RESUME EXECUTIF EN FRANÇAIS

### 1. Description du Projet

Le projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS) est une initiative conjointe de Groupe de la Banque Africaine de développement (BAD), du CILSS et de ses 13 pays membres. Il vise à engager des actions vigoureuses destinées à renforcer la résilience des ménages ruraux au niveau du sahel.

Le projet P2-P2RS constitue alors la deuxième phase du projet 1 du P2RS encore en cours d'exécution, prendra fin en (2022). Les résultats issus de cette première phase ont permis de contribuer de manière significative à rétablir et maintenir la productivité de base des ressources naturelles dont sont tributaires les populations dans les zones d'interventions du projet. En dépit de ces résultats, l'enjeu reste trop important pour inverser les tendances.

Le P2-P2RS se justifie alors par la nécessité de poursuivre le développement agro-sylvo-pastoral, consolider et atteindre les acquis importants de la précédente phase du programme dans d'autres pays membres du CILSS. Il vise à renforcer la résilience des ménages vulnérables en mettant en œuvre des actions concertées à l'échelle des pays membres du CILSS. La réalisation des objectifs devrait aboutir à une meilleure gestion des ressources naturelles régionales, une sécurité alimentaire complète pour le Sahel ainsi qu'à la réduction de la pauvreté, des conflits et des migrations environnementales.

C'est dans cette optique que se justifie la deuxième phase : Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS).

Le Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS) pour la Guinée Bissau se fera à travers les quatre (4) composantes que sont :

- Composante 1: Renforcement de la résilience aux Changements Climatiques des productions agro-sylvo-pastorales ;
- Composante 2 : Développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales ;
- Composante 3: Renforcement des capacités adaptatives aux changements climatiques.
- Composante 4 : Gestion du Projet

Le P2-P2RS aura une portée régionale, avec un focus particulier sur les infrastructures et activités agricoles avec des possibilités d'utilisation de pesticides dans les quatre (04) régions de la Guinée-Bissau : Oio, Cacheu, Bafatá et Quinara.

Le P2-P2RS-Guinée-Bissau couvrira trente une (31) communes dans les régions d'Oio, Cacheu, Bafatá et Quinara. Les quatre (4) régions de la zone d'intervention du P2-P2RS regroupent 371.377 habitants.

Le choix des activités et des régions d'intervention du P2-P2RS Guinée-Bissau, est fondé sur les principes énoncés dans le rapport d'évaluation de la pauvreté (ILAP, 2010) ainsi que les critères de vulnérabilité, insécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, etc. :

- i.** Concentrer les interventions dans un nombre restreint de communes vulnérables du PRP dont le taux d'insécurité alimentaire est sévère comme le cas des régions d'Oio (20%), de Quinara (13%), de Cacheu (10%) et de Bafatá (9%) ;
- ii.** Axer le programme sur des investissements structurants (mobilisation de l'eau, récupération des terres, transformation des produits, commercialisation, création d'emplois) ;
- iii.** Promouvoir les infrastructures à forts impacts et gérables par les communautés ;
- iv.** Adapter les options de résilience au contexte socioculturel ; et
- v.** Développer des synergies avec les actions en cours dans le pays.
- vi.** Les critères techniques, économiques et financiers en rapport avec l'objectif du projet mais également des interventions des autres bailleurs en cours ont aussi été prises en considération.

Les résultats attendus du P2-P2RS ;

Un plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) répondant aux normes de forme et de fonds prescrites par la réglementation nationale en la matière et au Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD). Au terme de cette étude le minimum des résultats attendus sont les suivants :

- la description du sous projet et de l'environnement initial de la zone de sous projet est pré-caractérisée. Cette caractérisation doit comporter les informations de base sur la lutte anti-vectorielle et de gestion des produits phytopharmaceutiques ;
- le cadre légal et règlementaire de lutte anti- parasitaire est analysé au regard de la législation nationale et des normes de la BAD ;
- Le plan de gestion des pestes et des produits phytopharmaceutiques est élaboré, et les mesures correspondantes sont identifiées et budgétisées.

Les objectifs et les activités spécifiques du P2-P2RS qui induisent la gestion intégrée des pestes



L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration substantielle des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel.

### **Objectifs spécifiques**

Le projet 2 du P2RS vise à renforcer la résilience des ménages vulnérables en mettant en œuvre des actions concertées à l'échelle des pays membres du CILSS. La réalisation des objectifs visés devrait aboutir à une meilleure gestion des ressources naturelles régionales, une meilleure sécurité alimentaire pour les populations du Sahel ainsi qu'à la réduction de la pauvreté, des conflits et des migrations environnementales.

Les objectifs spécifiques du Projet s'articulent autour de 5 points essentiels :

- Accroître sur une base durable et résiliente, la productivité et les productions ASP au Sahel ;
- Accroître les revenus tirés des chaînes de valeur ASP ;
- Fournir l'accès à l'électricité aux populations ;
- Renforcer les capacités adaptatives des populations par une meilleure maîtrise des risques climatiques;
- Contribuer à l'atténuation du Changement Climatique dans le domaine des bioénergies.

Les activités spécifiques du P2-P2RS qui induisent la gestion intégrée des pestes en lien avec chaque composante sont :

- **Composante 1 : Renforcement de la résilience aux CC des productions agro-sylvo-pastorales**

Cette composante est subdivisée en trois sous composantes à savoir : i) Appui à la gestion durable d'espaces agro-sylvo-pastoraux, ii) Développement d'infrastructures résilientes, iii) Promotion d'innovations climato- intelligentes

**La première sous composante** a comme principales activités incluent : i) l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'occupation et d'affectation des sols des communes, ii) la sécurisation foncière, iii) la restauration des terres agricoles dégradées, iv) la promotion de l'agroforesterie communautaire et de l'agro-écologie, v) la restauration et l'aménagement d'espaces pastoraux dégradés, vi) la matérialisation de couloirs de passage de troupeaux transhumants et vii) le renforcement des capacités des acteurs.

Les principales réalisations attendues de la sous-composante 1 portent sur la restauration de 260 000 ha de terres agricoles et de 1 040 000 ha de pâturages, 5 200 km de pare feux et de couloirs, 130 de POAS élaborés et mises en œuvre (dont 30% des 130 adoptés et respectés),

390 000 ha de superficie cartographiée et la formation des acteurs sur les bonnes pratiques résilientes à travers des ateliers.

**La deuxième sous composante** a comme activités à mener sont : i) la construction de micro barrages hydro agricoles à buts multiples, ii) la construction de seuils d'épandage de crues, iii) l'aménagement de périmètres maraîchers pour les femmes, iv) l'aménagement de pistes rurales, v) la construction d'un centre de production de semences, vi) Construction /ou réhabilitation des infrastructures hydro- pastorales, vii) Construction de marchés à bétail et parcs à vaccination.

Pour ce qui est de la sous-composante 2, les réalisations attendues concerne la construction de 260 micro-barrages et 50 seuils d'épandage de crues, l'aménagement/réhabilitation et la mise en valeur de 130 000 ha de petits périmètres, de 10 400 km de pistes rurales, l'appui et l'opérationnalisation de 40 centres de productions de semences, le lancement de 30 partenariats publics-privés (PPP), l'aménagement de 520 000 ha périmètres pastoraux et l'aménagement/réhabilitation de 2 600 points d'eau pastoraux.

**Concernant la troisième sous composante** les principales activités qui seront menées sont : i) l'élaboration de 13 Plans de Développement Communaux (PDC) climat intelligents, ii) l'élaboration de 50 plans villageois d'adaptation pour leur transformation en villages climat intelligents, iii) l'amélioration de l'accès des producteurs aux intrants de qualité, iv) Élaboration et mise en œuvre de schéma d'aménagement et de gestion d'espaces pastoraux, v) la diffusion d'informations sur le climat, les bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles et vi) la promotion de l'économie du bois et des bio digesteurs, vii) Renforcement de la vaccination contre les principales épizooties, viii) Aménagement de périmètres maraîchers / jardins nutritifs pour les femmes.

Concernant la sous-composante 3, il s'agit pour les résultats attendus de doter : 130 communes de Plans de Développement Communaux (PDC) climato-intelligents et de plans d'adaptation à 650 villages en vue de leur transformation en Villages Climato-Intelligents (VCI) ou écovillages selon les contextes nationaux; adopter et mettre en œuvre un Schéma d'aménagement des périmètres pastoraux prioritaires, de créer des structures d'organisation fonctionnelles et efficaces pour les 130 communes et 650 villages en conformité avec les principes de bonne gouvernance, assurer l'accès à 50% des producteurs aux intrants de qualité (informations climatiques, amélioration génétique, vaccins, crédit, bonnes pratiques culturales, semences, engrais organiques, etc.), d'aménager et de mettre en valeur 650 ha de

périmètres maraîchers par les femmes, de promouvoir des bonnes pratiques alimentaires et de les diffuser dans toutes les communes cibles du projet.

- **Composante 2 Développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales**

Elle est structurée en trois sous composantes :

**La première sous-composante** a comme activités à mener : i) la réalisation des études sur la promotion des chaînes de valeurs agro-alimentaires compétitives, respectueuses de l'environnement et orientées vers la demande régionale voire internationale, ii) la mise en place d'un mécanisme de financement des chaînes de valeur agro sylvo pastorales adapté pour les ménages et les PME iii) l'appui pour un accès plus accru aux marchés et iv) l'élaboration d'un système d'informations sur le marché.

Les réalisations attendues pour la Sous-composante 1 sont : aménagement de 650 centres intégrés (1 pour chaque village) ; mis en place de 260 de groupements de services conseils de jeunes (2 par communes) et 13 Mécanismes de financement adapté (1 par pays).

**La deuxième sous-composante** : développement et promotion de l'entrepreneuriat, vise le développement et la promotion de l'entrepreneuriat agricole. Elle a comme activités : i) l'appui à la professionnalisation des acteurs et au développement de partenariats, y inclus l'accès aux marchés régionaux voir internationaux, ii) l'assistance au montage et à la mise en œuvre de sous-projets de développement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques intégrant l'énergie solaire ; iii) l'appui à la mise en place des PME pour les jeunes; iv) l'assistance à l'élaboration et la mise en œuvre de sous-projets de chaînes de valeurs, v) la construction et l'équipement des petites unités de transformation et de commercialisation des produits agricoles, PFNL et laitiers vi) l'étude et le montage d'unités de transformation (produits animaux, céréales et fruits) et de commercialisation de matériels à travers le PPP.

Pour la sous composante 2, nous avons comme réalisations attendues : 26 000 acteurs formés et 65 partenariats conclus ; 65 sous projets montés et opérationnels avec des performances satisfaisantes, 130 Petites et Moyennes Entreprises (PME) mises en place pour les jeunes, 65 petites unités de transformation installées, 130 projets de transformation agroindustrielle en PPP montés et opérationnels avec des performances satisfaisantes.

**La troisième sous-composante** : promotion de l'économie du bois vise à doter les ménages de foyers à forte efficacité énergétique pour la cuisson domestiques des aliments.

Les réalisations attendues de la sous composante 3 sont : 13 pays dotés de stratégies et des dispositifs réglementaires pour accompagner la promotion des bio-digesteurs et de services

spécialisés de certification, 78 campagnes d'IEC effectuées, 13 réseaux nationaux et 1 réseau régional mis en place et actifs, 13 000 jeunes formés dont 50% de filles, 25 000 bio-digesteurs construits.

- **Composante 3 : Renforcement des capacités adaptatives aux changements climatiques**

Elle est subdivisée en trois sous composantes :

La première sous-composante **développement des services climatiques** a pour activités à mener sont : i) Mise en place et opérationnalisation des réseaux optimaux d'observation et de collecte des données hydro climatiques, ii) développement d'un dispositif de génération des données adaptées aux échelles locales (communes) et aux échelles géographiques les plus petites possibles via les satellites, iii) le renforcement du dispositif national de diffusion de l'information climatique par l'élaboration et la mise en œuvre du plan cadre national de services climatiques et iv) la mise à jour régulière de la base de données régionale des réseaux hydro-climatiques.

Les réalisations attendues de la sous-composante 1 : « Développement des services climatiques » vont porter sur: l'opérationnalisation de 13 Réseaux d'observation et de collecte de données hydro climatiques (1 par pays) et 2 principaux bassins fluviaux; la génération effective des données adaptées à l'échelle des 650 villages climato-intelligents (VCI) pour le projet et à l'échelle des 10 communes climato-intelligentes par pays, l'élaboration et la mise en œuvre de 13 plans stratégiques nationaux, la mise en place d'une base de données régionale des réseaux hydro-climatiques en ligne et accessible aux usagers, la mise en place d'un plan de communication effectif, la formation de 2 200 spécialistes sur les informations climatiques; la réalisation et la validation d'une étude sur le climat ; la création de 20 PPP et 2 000 emplois verts au profit des jeunes.

La deuxième sous-composante **renforcement des capacités des acteurs** comprend les activités suivantes : i) Mise en place et opérationnalisation d'un groupe scientifique climat Sahel (GIEC-Sahel), ii) Organisation des Foras scientifiques sur le climat au Sahel, iii) Elaboration d'une cartographie des risques climatiques au Sahel, iv) Développement de catalogues et plateformes digitalisées des bonnes pratiques et des technologies AIC, v) organisation de foires annuelles des pratiques et des technologies d'agriculture climato-intelligente pour le Sahel et vi) Élaboration et diffusion des rapports sur l'état de la résilience au Sahel.

Pour ce qui est des réalisations attendues de la sous-composante 2, elles concerneront: la création du Groupe d'experts Climat pour le Sahel à l'instar du GIEC (GIEC Sahel), la tenue de réunion dudit Groupe, la réalisation et la publication des études sur l'état du climat au Sahel, l'organisation d'au moins 3 fora scientifiques sur le climat au Sahel, l'élaboration d'une carte des risques climatiques au Sahel, l'élaboration des catalogues et plateformes digitalisées accessibles aux acteurs, l'organisation de 5 foires sur les bonnes pratiques, la réalisation et la publication de 4 rapports sur l'état de la résilience au Sahel, la réalisation de l'étude de faisabilité de la mise en place des produits d'assurance climatique, le développement de PPP pour la mise en place des assurances (régionale et nationale) dans les secteurs de l'agriculture et l'élevage (au moins 1 dans chaque pays et 1 niveau régional).

La troisième sous-composante **l'appui à l'opérationnalisation de la commission climat pour la région du Sahel (CCRS)**, a pour principales réalisations attendues: i) l'élaboration annuelle d'une cartographie des actions de résilience au Sahel, ii) la mise en place d'une équipe et la tenue de réunions et la réalisation d'actions de plaidoyer afin de mobiliser des fonds pour les projets d'investissement climat dans le Sahel, l'organisation d'au moins un forum annuel d'investissement climat au Sahel, l'élaboration d'un rapport annuel sur les résultats et les impacts du Plan d'Investissement pour le Climat (PIC) de la CCRS, la préparation et la diffusion d'un rapport annuel sur l'état d'exécution annuels des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et la contribution du programme à l'atteinte des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT).

- **Composante 4 : Coordination et gestion du programme**

Elle a comme activité, la mise en place des coordinations régionale et nationale du programme, la gestion technique et financière, les supervisions des activités, le suivi-évaluation et ainsi que les audits annuels.

## **2. Approches actuelles de la lutte antiparasitaire dans les zones d'intervention du P2-P2RS dans le pays**

- **Aperçu des cultures cibles et des problèmes de ravageurs associés**

On notera les cultures de riz, maïs, sorgho, mil, du bananier et des diverses plantes maraîchères : tomates, oseille, piment etc. Les principaux nuisibles de ces cultures sont connus et activement combattus avec large usage de lutte chimique. Par contre les données sur les maladies adventistes, ou ravageuses pour les autres cultures sont fragmentaires et l'impact des attaques ou affections parasitaires reste mal évalué. Dans plusieurs rapports de

recherche agronomique, on peut noter cependant quelles conditions de climat tropical humides ou sèches avec des niveaux de températures suffisamment élevées sont bonnes et toujours favorables pour le développement de nombreux micro-organismes phytopathogènes et autres nuisibles animaux ou adventiste.

Au stockage des produits post-récoltes, il y'a aussi des risques élevés de dégâts dus aux divers nuisibles. Pour toutes les cultures prises globalement, de nombreux ennemis sont connus aux différents des taxons dont les dégâts sont susceptibles d'atteindre des seuils économiques. Nombreux ravageurs qui s'attaquent principalement au riz sont :

- Les Insectes et acariens,
- Les rongeurs et oiseaux,
- Les mauvaises herbes,
- Les maladies

- **Approches actuelles de la lutte antiparasitaire**

Plusieurs moyens de lutte contre les pestes peuvent être envisagés en vue de réduire la transmission des maladies et leurs impacts.

**a) Lutte préventive**

La lutte préventive par le biais de la technique culturale est prioritaire dans les territoires car les produits phytosanitaires ne sont pas disponibles de manière régulière (pas de revendeurs permanents), les coûts ne sont pas abordables pour les agriculteurs. A défaut, c'est la lutte mécanique avec l'arrachage des productions affectées qui sont effectuées.

Les services de protection des végétaux ont entre autres pour missions de procéder à l'identification des pestes afin de déterminer les zones à risque d'infestation et de mettre en place des mesures de prévention permettant de garantir la sécurité alimentaire.

**b) Lutte curative**

Les moyens de lutte appliqués sont la pulvérisation d'insecticides, l'épandage de cendre issue du brûlage des résidus des produits forestiers. Les produits sont acquis en informel. Il a été spécifié la méconnaissance des produits acquis à ce niveau. Les approvisionnements de produits sont chers et il y a souvent des ruptures de stock.

Peu de responsables parmi les paysans bénéficient des formations / séminaires des formateurs organisés pour l'utilisation des pesticides par les services spécialisés. Ces institutions ou services de l'Etat devraient dupliquer ces formations à leur base, aux agents de terrain, animateurs ruraux, etc.

En ce qui concerne les autres ravageurs, les paysans confrontés aux problèmes de pestes peuvent se rapprocher aux services compétents pour éventuellement recevoir des conseils de lutte qu'ils vont appliquer sur le terrain. Aussi, les services décentralisés de la direction de protection des végétaux (DSPV) jouent un rôle d'appui conseil très important à ce niveau sauf que la lutte doit être menée par l'agent du service de la protection des végétaux.

- **Expérience pratiques de gestion intégrée dans le pays et dans le secteur d'activité**

La lutte intégrée n'est pas encore une stratégie effective, bien que le DSPV ait commencé timidement à la proposer aux paysans qui ne sont pas enthousiastes à son adoption.

Selon les responsables du DSPV, le contrôle des produits phytosanitaires nécessite énormément de personnel, vu l'ampleur de la tâche, car les distributeurs informels et les producteurs agricoles ramènent des produits frauduleux des pays limitrophes en grande quantité. Dès lors, la circulation des pesticides non homologués s'effectue sur toute l'étendue du territoire national.

Le contrôle phytosanitaire par voie terrestre-aérienne et fluviale, devait s'effectuer par les agents et cadres du Département du Développement Rural et de l'Agriculture à travers le service de contrôle phytosanitaire au niveau des postes de contrôle frontaliers et à l'intérieur du pays. Ainsi, les chefs de poste de contrôle phytosanitaire et les contrôleurs, font un contrôle de routine qui consiste délivrer des certificats phytosanitaires à l'exportation des produits végétaux. Le renforcement des capacités de ses cadres et agents phytosanitaire dans toutes disciplines par rapport à leurs attributions est largement souhaité.

L'inspection se fait tant à l'exportation qu'à l'importation. Le contrôle est perméable car on note un manque de cadres assermentés et de formation appropriée. Le pays ne dispose d'aucun laboratoire de contrôle de qualité, ni de quarantaine des plantes et l'inexistence de moyens ne permet pas à l'autorité compétente de mieux gérer l'inspection découlant sur une certification. Toutefois, avec la mise en place du Comité National de Gestion des Pesticides de la République de Guinée Bissau et l'appui du comité Permanent inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), l'homologation des différents produits sera effectuée.

Sur le plan qualitatif, le contrôle de la conformité des pesticides par rapport à leur étiquette est l'un des contrôles dits prioritaires. Mais il manque dans le pays les infrastructures nécessaires pour la réalisation de ce contrôle. Il existe sur le marché beaucoup de produits frauduleux, très toxiques et dont l'efficacité est très douteuse. Les services de protection des végétaux et de contrôle phytosanitaire ni les laboratoires nationaux ne peuvent assurer aucune analyse d'échantillons des produits phytopharmaceutiques en circulation dans le pays.

### **3. Problématique actuelle de l'utilisation et gestion des pesticides chimiques de synthèse dans le pays et les zones d'intervention du P2-P2RS**

- **Utilisation de pesticides dans le pays (volumes, types, homologation, encadrement, etc.)**

Concernant l'utilisation de pesticides, la Guinée-Bissau n'exporte pas de pesticides. Les pesticides sont en général importés par des grossistes et les organismes de développement. Le circuit d'importation des pesticides en Guinée Bissau n'est pas encore bien maîtrisé par le Département du Développement Rural et de l'Agriculture. Il n'est donc pas possible de connaître la quantité totale de pesticides importés dans le pays. La situation géographique de la Guinée Bissau en fait un marché d'écoulement et d'utilisation et/ou de transit de divers produits aux caractéristiques souvent douteuses. Cette situation est favorisée par : la grande perméabilité des frontières (Sénégal ; Guinée Conakry, Mali) ; l'ignorance par les populations de certains produits à base de matières actives extrêmement et hautement dangereuses ; l'accessibilité à faible coût de ces produits en comparaison des pesticides homologués ; la non disponibilité en tous lieux des pesticides homologués.

L'homologation des pesticides est du ressort du Comité Ouest Africain d'Agrément des Pesticides (COAHP), dans le cadre du Règlement CEDEAO qui harmonise les règles d'homologation des pesticides dans l'espace CEDEAO

D'après le service de la direction de protection des végétaux officiellement seuls les produits autorisés par le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) sont agréés en Guinée Bissau. Au total 87 produits sont autorisés par le CSP d'après la liste de janvier 2009 du Secrétariat Permanent du CSP à Bamako. Cependant, dans les faits beaucoup de produits non autorisés entre clandestinement dans le pays en provenance des pays limitrophes comme le Sénégal, la Guinée.

D'une manière générale, le DSPV éprouve beaucoup de difficultés pour contrôler les divers produits en circulation dans le pays. Le manque de moyens logistiques et de personnels en nombre suffisants fait que le service n'a pas pu assurer de façon efficace cette mission qu'elle partage avec le CNGP qui n'est pas encore mis en place.

- **Circonstances d'utilisation des pesticides et compétence pour manipuler les produits**

Les pesticides doivent être utilisés conformément à leur destination, conformément aux indications figurant sur les étiquettes, dans le respect des bonnes pratiques et sur la base des principes de protection intégrée contre les ravageurs et les maladies.

Les pesticides doivent également être appliqués de manière à ne pas nuire aux cultures, aux animaux, aux consommateurs de produits végétaux et animaux, aux organismes non ciblés,



tout en minimisant le risque pour l'applicateur, pour la population générale et pour l'environnement.

L'application professionnelle ou individuelle de pesticides pour leur propre usage est interdite aux personnes : sans formation adéquate, aux mineurs, aux personnes âgées de plus de soixante ans, aux femmes enceintes ou allaitantes, et aux personnes présentant tout handicap physique-psychique pouvant compromettre votre sécurité lors de l'application.

Les entreprises fournissant des services d'application de pesticides doivent : Informer les travailleurs de la forme d'application correcte et des risques et dangers liés à l'utilisation de pesticides sans équipement de protection approprié; fournir aux travailleurs un équipement de protection adéquat pour protéger leur santé contre les dangers des pesticides, ainsi qu'un accès aux moyens de lavage et de désinfection des mains ; l'accès aux soins médicaux d'urgence en cas d'empoisonnement et de réactions indésirables à l'exposition aux pesticides et en fin soumettre les travailleurs aux examens de santé périodiques.

Les entreprises ou autres applicateurs de pesticides assument la responsabilité vis-à-vis des travailleurs impliqués dans cette activité dans les termes établis par la législation en vigueur.

- **Évaluation des risques pour l'environnement, la santé des populations et l'économie (utiliser des incidents connus autant que possible)**

Les pesticides sont des compositions chimiques utilisées pour éliminer les champignons ou les animaux nuisibles. Néanmoins, une moyenne de 95% les effets des pesticides atteignent d'autres organismes en dehors des ravageurs ciblés, en raison de leur technique d'application dans les champs agricoles. D'autres défis se posent, tels que les mauvaises pratiques de production, de stockage et de transport entraînant des effets négatifs sur l'environnement (air, eau, sol et la faune et flore, sur la santé des populations et sur l'économie.

- **Contrôle de la distribution et de l'utilisation des pesticides**

En principe, la distribution et la vente ne sont pas assumées par des revendeurs non agréés, mais on trouve sur le marché des vendeurs informels notamment dans les marchés hebdomadaires. Il est noté à travers le pays quelques revendeurs et d'étalagistes de pesticides dont la gestion pose problème aux services chargés de la réglementation et du contrôle. En effet, bon nombre d'entre eux ne répondent pas aux profils exigés par le métier. Dans les régions, il n'existe pas de magasins appropriés de stockage des pesticides.

Les Services de la Direction de la Protection des Végétaux (DSPV) sont chargés du contrôle des distributeurs afin de s'assurer que seuls les produits homologués sont mis à la disposition des producteurs. Mais il faut souligner que leur nombre est relativement insuffisant pour

couvrir le pays. L'insuffisance des points de vente officiels et les nombreux points de vente clandestins ne facilitent pas ce contrôle

- **Capacité de gestion/élimination des pesticides obsolètes et des emballages pollués**

D'après la Direction de Services de la Protection des Végétaux la Guinée-Bissau ne détient pas de stocks de pesticides obsolètes ce qui en soi est une bonne nouvelle car le pays ne dispose d'aucun dispositif d'élimination des produits périmés. Ce pendant au niveau du projet GCP/INT/147/GEF il a été inventorié 973,725kg des Pesticides obsolètes stockés à Bula, région de Cacheu. Un projet est donc en cours d'élaboration d'après des informations reçues de la direction de l'agriculture pour la création d'une unité de stockage de pesticides obsolètes dans la région de Quinara dans secteur de Buba et qui seront évacuées après à l'extérieur du pays vers des structures spécialisées dans la gestion et l'élimination des pesticides obsolètes.

#### **4. Cadre politique, juridique et institutionnel de gestion intégrée des pestes (GIP)**

- **Système actuel de protection des végétaux / lutte contre les vecteurs (politique, institution, etc.)**

Il concerne toutes les déclarations d'intentions matérialisées par des textes d'orientation stratégique qui articulent la politique du gouvernement. Cette politique est mise en œuvre à travers des choix d'investissements qui traduisent les priorités de développement du pays contenues dans les documents stratégiques.

La protection de l'environnement, de la nature et de la santé des populations est l'une des préoccupations majeures portées par le cadre de la politique national et institutionnel définissant les orientations stratégiques et opérationnelles du développement basées sur la préservation du patrimoine écologique national et à l'amélioration permanente du cadre de vie ainsi que du bien-être des populations

- **Analyse de la capacité, aux niveaux national et local, à mettre en œuvre la GIP notamment dans la zone/secteur d'intervention du projet**

La gestion intégrée des pesticides n'est pas encore. Pour résumer, plusieurs raisons expliquent aux niveaux national et local, les difficultés pour une mise en œuvre efficace d'une gestion intégrée des pesticides au niveau de la Guinée-Bissau :

- Le manque d'agents assermentés et formés pour la gestion des pesticides,
- Le manque de contrôle efficace au niveau des frontières pour les pesticides qui rentrent de manière illicite,

- Le manque d'unité de stockage et traitement des pesticides obsolètes et emballages souillés, etc.

Toutefois, avec la mise en place du Comité National de Gestion des Pesticides de la République de Guinée Bissau, des services de la direction de prévention des végétaux et l'appui du comité Permanent inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), l'homologation des différents produits sera effectuée et améliorer la capacité à mettre en œuvre la GIP au niveau du pays.

Ainsi, Sur la base de l'analyse des risques et impacts potentiels des activités du projet, le P2-P2RS devra prendre en compte les exigences de sauvegardes et de protection de l'environnement contenues dans ces instruments internationaux dont, entre autres, les Sauvegardes opérationnelles (S.O) de la Banque Africaine de Développement en matière environnementale et sociale à savoir la:

- **SO 1** : Evaluation Environnementale et Sociale,
- **SO 2** : Acquisition des terres, déplacement involontaire et indemnisation,
- **SO 3** : Biodiversité et services éco-systémiques,
- **SO 4** : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources,
- **SO 5** : Conditions de travail, santé et sécurité.

Ce plan de gestion a été préparé dans le cadre de la seconde phase du projet P2-P2RS pour s'assurer de l'utilisation rationnelle des pesticides et la lutte contre les pestes dans le contexte du CILSS/CEDEAO. L'objectif de ces politiques opérationnelles de sauvegarde est de promouvoir l'utilisation des méthodes de contrôle biologique ou environnemental, de réduire la dépendance aux pesticides synthétiques, chimiques et de promouvoir une utilisation rationnelle des pesticides en s'assurant que les risques sanitaires et environnementaux associés à leur gestion sont réduits.

Ainsi à travers une approche participative, des entretiens avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés et sur la base de l'analyse des documents juridiques, stratégiques et des documents de projets et d'autres documents de planification au niveau national ou local notamment ceux relatifs à la gestion des pestes et des pesticides et des études déjà réalisées au niveau des secteurs de l'environnement, santé publique et de l'agriculture. Ce PGPP est élaboré et permet de faire une analyse du cadre juridique, institutionnel et politique en matière de gestion des pestes et des pesticides, d'examiner l'approche de gestion des pesticides en agriculture et santé publique et le mode de gestion et usage des pesticides en Guinée-Bissau, de faire une appréciation sur la mise en œuvre des PGPP existants et d'esquisser un plan d'action pour la gestion des pestes et des pesticides :

### **Au niveau régional et international :**

- ✚ Politique agricole de la CEDEAO/ECOWAS
- ✚ Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture africaine (PDDAA)
- ✚ Politique environnementale de la CEDEAO
- ✚ Politique Agricole de l'UEMOA
- ✚ Stratégie régionale de promotion des engrais en Afrique de l'Ouest
- ✚ Réglementation commune sur l'homologation des Pesticides aux Etats membres du CILSS en 1999
- ✚ Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontaliers en Afrique, adoptée le 30 Janvier 1991. Par rapport à la gestion des Pesticides, toutes les conventions citées ci-dessous sont ratifiées, mais leur traduction dans la législation nationale n'est pas effective dans leur totalité. Aussi, tenant compte de l'absence d'un Plan National de Gestion Intégrée des Rongeurs.

### **Au niveau national :**

- ✚ La Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) élaborée en avril 2002 ;
- ✚ La Stratégie nationale et le plan d'action pour la conservation de la diversité biologique ;
- ✚ Le Comité National de Gestion des Pesticides de Guinée-Bissau(CNGP) ;
- ✚ Le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA)
- ✚ Décret – Loi n° 7/2000 du 24 aout qui définit un encadrement technique et scientifique de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- ✚ Loi n° 10/2010 du 24 septembre portant sur l'Évaluation environnementale y compris la Consultation publique dans son article 9.

## **5. Mesures de gestion intégrée des pestes (MGIP) dans le cadre du P2-P2RS**

- **Activités pertinentes proposées pour la gestion intégrée des pestes/vecteurs (y compris le renforcement de capacités pour les acteurs directs de la mise en œuvre du projet).**

S'agissant des pesticides utilisés en protection des cultures, les stratégies mises en œuvre dans le pays pour lutter contre les pestes portent essentiellement sur la lutte chimique (lutte préventive et curative).

Selon les responsables du DSPV, le contrôle des produits phytosanitaires nécessite énormément de personnel, vue l'ampleur de la tâche, car les distributeurs informels et les producteurs agricoles ramènent des produits frauduleux des pays limitrophes en grande quantité.

Ainsi, les inspecteurs de poste de contrôle phytosanitaire et les contrôleurs, font un contrôle de routine qui consiste à délivrer des certificats phytosanitaires à l'exportation des produits végétaux. Le renforcement des capacités de ses cadres et agents phytosanitaire dans toutes disciplines par rapport à leurs attributions est largement souhaité.

A rappeler que même si le pays n'exporte pas des produits phytosanitaires, l'inspection se fait tant à l'exportation qu'à l'importation.

Toutefois, avec la mise en place du Comité National de Gestion des Pesticides de la République de Guinée Bissau et l'appui du comité Permanent inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), l'homologation des différents produits sera effectuée.

En l'absence du CNGP, la Direction de Service de la Protection des Végétaux devra être outillé et renforcer pour veiller au respect des responsabilités des parties prenantes dans l'acquisition et l'utilisation des pesticides.

- **Suivi, évaluation et rapportage de la mise en œuvre du Plan d'action (du MGIP)**
  - Le DSPV aura la responsabilité du suivi environnemental interne dans les sites d'intervention du P2-P2RS, en rapport avec les Opérateurs de terrain.
  - La Direction Générale de l'Environnement (DGE) aura la responsabilité du suivi environnemental externe dans les sites d'intervention du P2-P2RS.
  - La Direction de la Santé au niveau régional (DS) aura la responsabilité du Suivi sanitaire externe dans les sites d'intervention du P2-P2RS.

Sous la coordination du Point Focal Environnement (PFE) qui sera désigné ou recruté au sein des Opérateurs de terrain (ODT), il sera établi à cet effet des mécanismes de collaboration et d'échanges d'informations avec les services chargés de l'environnement et de la santé, notamment sur le terrain avec les services de la DGA, de la DSPV, la DGE, la DS, les ONGs, les communautés, associations et groupements agricoles et autres intervenants impliqués. Le suivi sera périodique en fonction des niveaux et les données, notamment l'évolution des indicateurs seront intégrées aux rapports à fournir pour le projet. En fonction de la durée du projet P2-P2RS, une seule évaluation peut être prévue à mi-parcours et à la fin du Projet. L'évaluation sera pilotée par le PFE/du DSPV, avec l'appui d'un consultant national.

- **Arrangements institutionnels (focalisés sur l'entité de mise en œuvre du projet, les services phytosanitaires ou de lutte contre les vecteurs) avec l'accent sur le niveau local (acteurs et partenaires)**

La gestion des pesticides interpelle principalement le Ministère de l’Agriculture et du développement Rural, mais d’autres institutions et catégories d’acteurs sont aussi concernées dans cette gestion, notamment : le Ministère de l’Environnement ; le Ministère de la Santé ; le Comité National de Gestion des Pesticides de Guinée-Bissau (CNGP) ; la Direction des Services de la Prévention des végétaux (DSPV) ; les Institutions d’encadrement Agricole ; Les Organisations de Producteurs agricoles ; l’ANAG, les ONG, les Associations etc.

- **Estimations de coûts de mise en œuvre**

#	Item	Unité	Coût Unité		Total		Source de finance
			Local	US\$	Local	US\$	
1	Sensibilisation des bénéficiaires	4	Cacheu, Bafatá, QUINARA et Oio	3000	Cacheu, Bafatá, QUINARA et Oio	12.000	UCP
2	Appui aux services déconcentrés de protection des végétaux	4	Cacheu, Bafatá, QUINARA et Oio	20.000	Cacheu, Bafatá, QUINARA et Oio	80.000	UCP
3	Suivi de terrain	7	Cacheu, Bafatá, QUINARA et Oio	10.000	Cacheu, Bafatá, QUINARA et Oio	70.000	UCP
4	Renforcement de capacités	4	Cacheu, Bafatá, QUINARA et Oio	5000	Cacheu, Bafatá, QUINARA et Oio	20.000	UCP
..							
X	<b>Total</b>					182.000	

- **Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)**

Le principal objectif d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est d'aider à résoudre les plaintes et les griefs d'une manière opportune, efficace et efficiente qui satisfait toutes les parties concernées.

Plus précisément, le MGP :

- Fournit aux personnes concernées des moyens de déposer une plainte ou de résoudre tout différend pouvant survenir au cours de la mise en œuvre des projets ;
- S'assure que des actions de réparation appropriées et mutuellement acceptables sont identifiées et mises en œuvre à la satisfaction des plaignants ;
- Fournit des références aux services pour les suivis et
- Évite la nécessité de recourir à des procédures judiciaires.

Ce mécanisme se justifie par le fait que dans la mise en œuvre du projet P2-P2RS peut entraîner des conflits. Ces conflits peuvent être liés aux problèmes suivants :

- ✓ erreur dans l'identification des PAP ;
- ✓ erreur dans l'évaluation des biens des PAP ;
- ✓ conflit sur la propriété d'un bien ou sur le titre de succession, à l'issue d'un divorce, conflits entre héritiers ;
- ✓ divergences dans l'acquisition et l'occupation des terres ;
- ✓ atteinte à une activité commerciale d'un riverain ;
- ✓ nuisances permanentes ou temporaires des riverains par les travaux...
- ✓ exploitation et abus sexuels et le harcèlement sexuel, pédophilie,
- ✓ discrimination basée sur le genre ou la vulnérabilité, etc.

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes du projet P2-P2RS s'organise en deux niveaux, ce qui permet aussi de définir les organes de gestion à chaque niveau.

➤ **Niveau du projet P2-P2RS**

L'UCP du projet P2-P2RS assure la supervision de la mise en œuvre du MGP. Il travaille en étroite collaboration avec les autorités locales et communales, y compris les acteurs institutionnels, les ONG et les PAP pour le suivi, le traitement et le reporting de l'ensemble des plaintes liées directement ou indirectement aux activités du projet P2-P2RS.

➤ **Niveau local**

Les acteurs impliqués sont :

- les responsables des quartiers (communautés locales, notabilités);
- les autorités municipales;
- les acteurs institutionnels (services techniques) ;
- une ONG locale comme tierce partie
- les Personnes Affectées par Projet (PAP).

Une plainte peut être enregistrée directement via l'un des modes suivants et, si nécessaire, de manière anonyme ou par l'intermédiaire de tiers.

- ✓ En personne avec ou par lettre au point focal MGP local
- ✓ Par téléphone (appel gratuit à établir avec MARD)
- ✓ Par e-mail à (l'adresse sera bientôt activée)

Une fois qu'une plainte a été reçue, elle doit être enregistrée par les points focaux du MGP locaux ou par le spécialiste E&S dans le registre des plaintes ou dans la base de données des plaintes Excel.

La procédure de gestion des plaintes se résume de manière suivante :

- a. Enregistrement des Plaintes** (l'accès à l'information concernant le fonctionnement du système de dépôt et de gestion des plaintes) ;
- b. Tri et le traitement** des plaintes ;
- c. Examen et enquête**
- d. Réponse et prise de mesures**
- e. Procédure d'appel**
- f. Résolution**
- g. Recours au Tribunal**

## **EXECUTIVE SUMMARY**

### **Description of the Project**

Project 2 of the Program for Strengthening Resilience to Food and Nutritional Insecurity in the Sahel (P2-P2RS) is a joint initiative of the African Development Bank Group (AfDB), CILSS and its 13 member countries. It aims to initiate vigorous actions to strengthen the resilience of rural households in the Sahel.

The P2-P2RS project then constitutes the second phase of the P2RS project 1 still in progress, which will end in (2022). The results of this first phase have made it possible to contribute significantly to restoring and maintaining the basic productivity of the natural resources on which the populations in the project intervention areas depend. Despite these results, the stakes remain too high to reverse the trends.

The P2-P2RS is then justified by the need to continue agro-sylvo-pastoral development, consolidate and achieve the important achievements of the previous phase of the program in other CILSS member countries. It aims to strengthen the resilience of vulnerable households by implementing concerted actions at the level of CILSS member countries. The achievement of the objectives should lead to better management of regional natural resources, comprehensive food security for the Sahel and the reduction of poverty, conflict and environmental migration.

It is in this perspective that the second phase is justified: Project 2 of the Program for Strengthening Resilience to Food and Nutritional Insecurity in the Sahel (P2-P2RS).

Project 2 of the Program for Reinforcement of Resilience to Food and Nutritional Insecurity in the Sahel (P2-P2RS) for Guinea Bissau will be carried out through the four (4) components which are:



- Component 1: Strengthening the resilience to climate change of agro-sylvo-pastoral production;
- Component 2: Development of agro-sylvo-pastoral value chains;
- Component 3: Strengthening adaptive capacities to climate change.
- Component 4: Project Management

The P2-P2RS will have a regional scope, with a particular focus on agricultural infrastructure and activities with the possibility of using pesticides in the four (04) regions of Guinea-Bissau: Oio, Cacheu, Bafatá and Quinara.

The P2-P2RS-Guinea-Bissau will cover thirty one (31) municipalities in the regions of Oio, Cacheu, Bafatá and Quinara. The four (4) regions of the P2-P2RS intervention area include 371,377 inhabitants.

The choice of activities and regions of intervention of the P2-P2RS Guinea-Bissau is based on the principles set out in the poverty assessment report (ILAP, 2010) as well as the criteria of vulnerability, food and nutritional insecurity, resilience, etc.

- i. Concentrate interventions in a limited number of vulnerable municipalities in the PRP whose food insecurity rate is severe, such as the regions of Oio (20%), Quinara (13%), Cacheu (10%) and Bafatá (9%);
- ii. Focus the program on structuring investments (mobilization of water, land recovery, product processing, marketing, job creation);
- iii. Promote infrastructure with high impacts and manageable by communities;
- iv. Adapt resilience options to the socio-cultural context; and
- v. Develop synergies with ongoing actions in the country.
- vi. The technical, economic and financial criteria in relation to the objective of the project but also the interventions of other ongoing donors were also taken into consideration.

The expected results of the P2-P2RS;

A Pests and Pesticides Management Plan (PGPP) meeting the standards of form and funds prescribed by the relevant national regulations and the Integrated Safeguard System (ISS) of the African development bank (AfDB). At the end of this study, the minimum expected results are as follows:

- The description of the sub-project and the initial environment of the sub-project area is pre-characterized. This characterization must include basic information on vector control and management of plant protection products;

- The legal and regulatory framework for pest control is analyzed with regard to national legislation and AfDB standards;
- The management plan for pests and phytopharmaceuticals is drawn up, and the corresponding measures are identified and budgeted for.

The objectives and specific activities of the P2-P2RS which induce the integrated management of pests

The overall objective of the project is to contribute to the substantial improvement of living conditions and food and nutritional security in the Sahel.

### **Specific objectives**

Project 2 of the P2RS aims to strengthen the resilience of vulnerable households by implementing concerted actions at the level of CILSS member countries. The achievement of the targeted objectives should lead to better management of regional natural resources, better food security for the populations of the Sahel as well as the reduction of poverty, conflicts and environmental migrations.

The specific objectives of the Project revolve around 5 essential points:

- Increase on a sustainable and resilient basis, productivity and ASP production in the Sahel;
- Increase income from ASP value chains;
- Provide access to electricity to the populations;
- Strengthen the adaptive capacities of populations through better control of climate risks;
- Contribute to the mitigation of Climate Change in the field of bioenergy.

The specific activities of the P2-P2RS which induce the integrated management of pests in connection with each component are:

#### **• Component 1: Strengthening CC resilience of agro-sylvo-pastoral productions**

**This component is subdivided into three sub-components, namely:** i) Support for the sustainable management of agro-sylvo-pastoral areas, ii) Development of resilient infrastructure, iii) Promotion of climate-smart innovations

The first sub-component's main activities include: i) the development and implementation of municipal land use and allocation plans, ii) land tenure security, iii) the restoration of degraded agricultural land, iv) the promotion of community agroforestry and agro-ecology, v) the restoration and development of degraded pastoral areas, vi) the materialization of passage corridors for transhumant herds and vii) capacity building of actors.

The main expected achievements of sub-component 1 relate to the restoration of 260,000 ha of agricultural land and 1,040,000 ha of pasture, 5,200 km of firebreaks and corridors, 130 POAS developed and implemented (including 30% of the 130 adopted and respected),

390,000 ha of area mapped and the training of actors on good resilient practices through workshops.

The second sub-component has the following activities: i) the construction of multi-purpose hydro-agricultural micro dams, ii) the construction of flood spreading weirs, iii) the development of market gardening areas for women, iv) development of feeder roads, v) construction of a seed production center, vi) construction/rehabilitation of hydro-pastoral infrastructure, vii) construction of livestock markets and vaccination parks.

With regard to sub-component 2, it concerns the construction of 260 micro-dams and 50 flood spreading weirs, the development/rehabilitation and development of 130,000 ha of small areas, 10,400 km of feeder roads, the support and operationalization of 40 seed production centers, the launch of 30 public-private partnerships (PPP), the development of 520,000 ha of pastoral areas and the development/rehabilitation of 2,600 pastoral water points.

Regarding the third sub-component, the main activities that will be carried out are: i) the development of 13 climate-smart Communal Development Plans (CDPs), ii) the development of 50 village adaptation plans for their transformation into climate-smart villages, iii) improvement of producers' access to quality inputs, iv) development and implementation of development and management plans for pastoral areas, v) dissemination of information on the climate, good practices food and nutrition and vi) promotion of the economy of wood and bio-digesters, vii) Reinforcement of vaccination against the main epizootics, viii) Development of market gardening perimeters / nutritious gardens for women.

Regarding sub-component 3, the expected results are to provide: 130 municipalities with climate-smart Communal Development Plans (PDC) and adaptation plans for 650 villages with a view to their transformation into Climate-Smart Villages (VCI) or ecovillages according to national contexts; adopt and implement a Development Plan for priority pastoral areas, create functional and efficient organizational structures for the 130 municipalities and 650 villages in accordance with the principles of good governance, ensure access to 50% of producers quality inputs (climate information, genetic improvement, vaccines, credit, good farming practices, seeds, organic fertilizers, etc.), to develop and enhance 650 ha of market gardening areas by women, to promote good practices food and distribute them in all the target communities of the project.

**• Component 2 Development agro-sylvo-pastoral value chains**

**It is structured in three sub-components:**

The first sub-component has the following activities: i) the conduct of studies on the promotion of competitive agro-food value chains, respectful of the environment and oriented towards regional or even international demand, ii) the establishment of a financing mechanism for agro-sylvo-pastoral value chains adapted for households and SMEs; iii) support for greater access to markets; and iv) development of a market information system. The expected achievements for Sub-component 1 are: development of 650 integrated centers (1 for each village); set up 260 groups of youth advisory services (2 per municipality) and 13 adapted financing mechanisms (1 per country).

The second sub-component: development and promotion of entrepreneurship, aims to develop and promote agricultural entrepreneurship. Its activities include: i) support for the professionalization of actors and the development of partnerships, including access to regional and even international markets, ii) assistance in setting up and implementing sub-projects for development of agro-sylvo-pastoral and fisheries value chains integrating solar energy; (iii) support for the establishment of SMEs for young people; iv) assistance in the development and implementation of value chain sub-projects, v) the construction and equipment of small processing and marketing units for agricultural products, NWFPs and dairy products vi) the study and assembly of processing units (animal products, cereals and fruit) and marketing of materials through the PPP.

For sub-component 2, we have as expected achievements: 26,000 actors trained and 65 partnerships concluded; 65 sub-projects set up and operational with satisfactory performance, 130 Small and Medium Enterprises (SME) set up for young people, 65 small processing units installed, 130 agro-industrial transformation projects in PPP set up and operational with satisfactory performance.

The third sub-component: promotion of the wood economy aims to provide households with highly energy-efficient stoves for domestic cooking of food.

The expected achievements of sub-component 3 are: 13 countries equipped with strategies and regulatory mechanisms to support the promotion of bio-digesters and specialized certification services, 78 IEC campaigns carried out, 13 national networks and 1 regional network set up in place and active, 13,000 young people trained, 50% of them girls, 25,000 bio-digesters built.

• **Component 3: Building adaptive capacities to climate change**

**It is subdivided into three sub-components:**

The first sub-component development of climate services has the following activities: i) Establishment and operationalization of optimum networks for observation and collection of

hydro-climatic data, ii) development of a data generation device adapted to the local scales (municipalities) and at the smallest possible geographical scales via satellites, iii) strengthening the national mechanism for the dissemination of climate information through the development and implementation of the national framework plan for climate services and iv) regular updating of the regional database of hydro-climatic networks.

The expected achievements of sub-component 1: “Development of climate services” will focus on: the operationalization of 13 hydro-climatic observation and data collection networks (1 per country) and 2 main river basins; the effective generation of data adapted to the scale of the 650 climate-smart villages (VCI) for the project and to the scale of the 10 climate-smart municipalities per country, the development and implementation of 13 national strategic plans, the establishment of a regional database of hydro-climatic networks online and accessible to users, the establishment of an effective communication plan, the training of 2,200 specialists in climate information; the realization and validation of a study on the climate; the creation of 20 PPPs and 2,000 green jobs for young people.

The second stakeholder capacity building sub-component includes the following activities: i) Establishment and operationalization of a scientific Sahel climate group (IPCC-Sahel), ii) Organization of scientific forums on climate in the Sahel, iii) Development mapping of climate risks in the Sahel, iv) Development of catalogs and digitized platforms of CSA best practices and technologies, v) Organization of annual fairs of climate-smart agriculture practices and technologies for the Sahel and vi) elaboration and dissemination of reports on the state of resilience in the Sahel.

As for the expected achievements of sub-component 2, they will concern: the creation of the Group of Climate Experts for the Sahel like the IPCC (IPCC Sahel), the holding of meetings of the said Group, the implementation and publication of studies on the state of the climate in the Sahel, the organization of at least 3 scientific forums on the climate in the Sahel, the development of a map of climate risks in the Sahel, the development of catalogs and accessible digital platforms stakeholders, the organization of 5 fairs on good practices, the production and publication of 4 reports on the state of resilience in the Sahel, the realization of the feasibility study on the implementation of insurance products development of PPPs for the establishment of insurance (regional and national) in the agriculture and livestock sectors (at least 1 in each country and 1 regional level).

The third sub-component, support for the operationalization of the Climate Commission for the Sahel region (CCRS), has the following main expected outputs: i) the annual development of a mapping of resilience actions in the Sahel, ii) the establishment of a team

and the holding of meetings and the carrying out of advocacy actions in order to mobilize funds for climate investment projects in the Sahel, the organization of at least one annual investment forum climate in the Sahel, the development of an annual report on the results and impacts of the CCRS Climate Investment Plan (CIP), the preparation and dissemination of an annual report on the state of implementation Annual Nationally Determined Contributions (NDCs) and the program's contribution to achieving Land Degradation Neutrality (LDN) targets.

• **Component 4: Program coordination and management**

Its activity is the establishment of regional and national coordination of the program, technical and financial management, supervision of activities, monitoring and evaluation and annual audits.

**2. Current approaches to pest management in the P2-P2RS intervention areas in the country**

• Overview of target crops and associated pest problems

Note the crops of rice, maize, sorghum, millet, banana trees and various market gardening plants: tomatoes, sorrel, peppers, etc. The main pests of these crops are known and actively combated with extensive use of chemical control. On the other hand, data on Adventist diseases, or pests for other crops, are fragmentary and the impact of parasitic attacks or diseases remains poorly assessed. In several agronomic research reports, however, it can be noted which humid or dry tropical climate conditions with sufficiently high temperature levels are good and always favorable for the development of many phytopathogenic microorganisms and other animal or Adventist pests.

HAS In the storage of post-harvest products, there is also a high risk of damage due to various pests. For all crops taken globally, many enemies are known to different taxa whose damage is likely to reach economic thresholds. Many pests that mainly attack rice are:

- Insects and mites,
- Rodents and birds,
- Weeds,
- Lare diseases

• Current approaches to pest control

Several means of pest control can be considered in order to reduce the transmission of diseases and their impacts.

a) **Preventive control**

Preventive control through the cultivation technique is a priority in the territories because phytosanitary products are not available on a regular basis (no permanent resellers), the costs are not affordable for farmers. Failing this, it is the mechanical fight with the uprooting of the affected productions which is carried out.

Among other things, the plant protection services are responsible for identifying pests in order to determine the areas at risk of infestation and to put in place preventive measures to guarantee food safety...

## **b) Curative struggle**

The means of control applied are the spraying of insecticides, the spreading of ash resulting from the burning of residues of forest products. Products are acquired informally. The ignorance of the products acquired at this level was specified. Product supplies are expensive and there are often stockouts.

Few leaders among the farmers benefit from the training/seminars for trainers organized for the use of pesticides by the specialized services. These State institutions or services should duplicate this training at their base, to field workers, rural leaders, etc.

With regard to other pests, farmers faced with pest problems can approach the competent services to possibly receive control advice that they will apply in the field. Also, the decentralized services of the plant protection department (DSPV) play a very important advisory support role at this level, except that the fight must be carried out by the agent of the plant protection service.

- Practical experience of integrated management in the country and in the sector of activity

Integrated pest management is not yet an effective strategy, although the DSPV has timidly begun to propose it to farmers who are not enthusiastic about its adoption.

According to DSPV officials, the control of phytosanitary products requires a lot of staff, given the magnitude of the task, because informal distributors and agricultural producers bring back fraudulent products from neighboring countries in large quantities. Therefore, the circulation of unapproved pesticides takes place throughout the national territory.

Phytosanitary control by land, air and river was to be carried out by agents and executives of the Department of Rural Development and Agriculture through the phytosanitary control service at border control posts and inside the country. Thus, the heads of the phytosanitary control post and the controllers carry out a routine control which consists of issuing phytosanitary certificates for the export of plant products. The capacity building of its

managers and phytosanitary agents in all disciplines in relation to their attributions is widely desired.

Inspection is done both at export and at import. Control is permeable because there is a lack of sworn executives and appropriate training. The country has no quality control laboratory or plant quarantine and the lack of means does not allow the competent authority to better manage the inspection resulting from a certification. However, with the establishment of the National Committee for the Management of Pesticides of the Republic of Guinea Bissau and the support of the Standing Interstate Committee for Drought Control in the Sahel (CILSS), the approval of the various products will be carried out.

From a qualitative point of view, checking the compliance of pesticides with their label is one of the so-called priority checks. But the country lacks the necessary infrastructure to carry out this control. There are many fraudulent products on the market, which are very toxic and whose effectiveness is very doubtful. The plant protection and phytosanitary control services or the national laboratories cannot carry out any analysis of samples of phytopharmaceutical products in circulation in the country.

### **3. Current issue of the use and management of synthetic chemical pesticides in the country and the areas of intervention of the P2-P2RS**

- Use of pesticides in the country (volumes, types, registration, supervision, etc.)

Regarding the use of pesticides, Guinea-Bissau does not export pesticides. Pesticides are generally imported by wholesalers and development agencies.

The pesticide import circuit in Guinea Bissau is not yet well mastered by the Department of Rural Development and Agriculture. It is therefore not possible to know the total quantity of pesticides imported into the country. The geographical location of Guinea Bissau makes it a market for the sale and use and/or transit of various products with often dubious characteristics. This situation is favored by: the great permeability of the borders (Senegal; Guinea Conakry, Mali); people's ignorance of certain products based on extremely and highly dangerous active materials; the low cost accessibility of these products compared to registered pesticides; the non-availability of approved pesticides everywhere.

The registration of pesticides is the responsibility of the West African Committee for Pesticides Approval (COAHP), within the framework of the ECOWAS Regulation which harmonizes the rules for the approval of pesticides in the ECOWAS region.

According to the department of plant protection, officially only products authorized by the Sahelian Pesticides Committee (CSP) are approved in Guinea Bissau. A total of 87 products



are authorized by the CSP according to the January 2009 list of the Permanent Secretariat of the CSP in Bamako. However, in fact, many unauthorized products enter the country illegally from neighboring countries such as Senegal and Guinea.

In general, the DSPV has great difficulty in controlling the various products in circulation in the country. The lack of logistical resources and a sufficient number of personnel means that the service has not been able to carry out this mission effectively, which it shares with the CNGP, which has not yet been set up.

- **Circumstances of use of pesticides and competence to handle the products**

Pesticides must be used in accordance with their intended purpose, in accordance with the indications on the labels, in compliance with good practices and on the basis of the principles of integrated protection against pests and diseases.

Pesticides must also be applied in a way that does not harm crops, animals, consumers of plant and animal products, non-target organisms, while minimizing risk to the applicator, the general population and the environment. .

The professional or individual application of pesticides for their own use is prohibited for people: without adequate training, minors, people over the age of sixty, pregnant or breastfeeding women, and people with any physical-psychological handicap that could compromise your safety during application.

Companies providing pesticide application services must: Inform workers of the correct form of application and the risks and dangers of using pesticides without proper protective equipment; provide workers with adequate protective equipment to protect their health against the dangers of pesticides, as well as access to means of washing and disinfecting hands; access to emergency medical care in the event of poisoning and adverse reactions to exposure to pesticides and finally subjecting workers to periodic health examinations.

Companies or other pesticide applicators assume responsibility for workers involved in this activity under the terms established by current legislation.

- **Environmental, human health and economic risk assessment (use known incidents as much as possible)**

Pesticides are chemicals used to kill fungi or pests. Nevertheless, an average of 95% of the effects of pesticides reaches other organisms apart from the target pests, due to their application technique in agricultural fields. Other challenges arise, such as poor production, storage and transport practices leading to negative effects on the environment (air, water, soil and fauna and flora, on the health of populations and on the economy).

- **Control of distribution and use of pesticides**

In principle, distribution and sales are not carried out by unauthorized dealers, but there are informal sellers on the market, particularly in the weekly markets. It is noted throughout the country some resellers and window dressers of pesticides whose management poses problems for the services in charge of regulation and control. Indeed, many of them do not meet the profiles required by the profession. In the regions, there are no suitable stores for the storage of pesticides.

The Department of Plant Protection Services (DSPV) is responsible for controlling distributors to ensure that only approved products are made available to producers. But it should be noted that their number is relatively insufficient to cover the country. The lack of official points of sale and the many clandestine points of sale do not facilitate this control.

- **Ability to manage/dispose of obsolete pesticides and polluted packaging**

According to the plant protection services, Guinea-Bissau does not hold stocks of obsolete pesticides, which in itself is good news because the country has no disposal system for expired products. A project is therefore being developed based on information received from the Directorate of Agriculture for the creation of a storage unit for obsolete pesticides in the Buba region and which will then be evacuated outside the country. Towards structures specialized in the management and elimination of obsolete pesticides.

#### **4. Policy, legal and institutional framework for integrated pest management (GIP)**

- **Current plant protection / vector control system (policy, institution, etc.)**

It concerns all declarations of intent materialized by texts of strategic orientation which articulate the policy of the government. This policy is implemented through investment choices that reflect the country's development priorities contained in the strategic documents. The protection of the environment, nature and the health of populations is one of the major concerns carried by the framework of the national and institutional policy defining the strategic and operational orientations of development based on the preservation of the national ecological heritage and to the permanent improvement of the living environment as well as the well-being of the populations.

- **Analysis of the capacity, at national and local levels, to implement GIP, particularly in the area/sector of project intervention**

The integrated pesticide management is not yet. To sum up, several reasons explain at the national and local levels, the difficulties for an effective implementation of an integrated management of pesticides at the level of Guinea-Bissau:

- The lack of sworn and trained agents for the management of pesticides,
- The lack of effective control at the border level for pesticides that enter illegally,
- The lack of storage unit and treatment of obsolete pesticides and soiled packaging, etc.

However, with the establishment of the National Committee for the Management of Pesticides of the Republic of Guinea Bissau, the services of the Department of Plant Prevention and the support of the Standing Interstate Committee for Drought Control in the Sahel (CILSS), registration of different products will be carried out and improve the capacity to implement pesticide management at the country level.

Thus, based on the analysis of the potential risks and impacts of the project activities, the P2-P2RS will have to take into account the requirements of safeguards and protection of the environment contained in these international instruments including, among others, the Operational Safeguards (S.O) of the African Development Bank in environmental and social matters namely the:

- SO 1: Environmental and Social Assessment,
- SO 2: Land acquisition, involuntary displacement and compensation,
- SO 3: Biodiversity and ecosystem services,
- SO 4: Prevention and control of pollution, greenhouse gases, hazardous materials and efficient use of resources,
- SO 5: Working conditions, health and safety.

This management plan was prepared as part of the second phase of the P2-P2RS project to ensure the rational use of pesticides and pest control in the context of CILSS/ECOWAS. The objective of these operational safeguarding policies is to promote the use of biological or environmental control methods, to reduce dependence on synthetic and chemical pesticides and to promote the rational use of pesticides by ensuring that the health and environmental risks associated with their management are reduced.

Thus, through a participatory approach, interviews with all the actors and partners concerned and on the basis of the analysis of legal and strategic documents and project documents and other planning documents at the national or local level, in particular those relating to the management of pests and pesticides and studies already carried out in the environment,

public health and agriculture sectors. This PGPP has been developed and allows an analysis of the legal, institutional and political framework for the management of pests and pesticides, to examine the approach to the management of pesticides in agriculture and public health and the method of management and use of pesticides in Guinea-Bissau:

**At regional and international level:**

- + ECOWAS agricultural policy
- + Comprehensive African Agriculture Development Program (CAADP)
- + ECOWAS Environmental Policy
- + WAEMU Agricultural Policy
- + Regional strategy for the promotion of fertilizers in West Africa
- + Common regulation on the registration of pesticides in CILSS member states in 1999
- + Bamako Convention on the prohibition of the import of hazardous waste and the control of their cross-border movement in Africa, adopted on January 30, 1991. With regard to the management of pesticides, all the conventions cited below are ratified, but their translation in national legislation is not fully effective. Also, taking into account the absence of a National Integrated Rodent Management Plan.

**On a national level:**

- + The Agricultural Development Policy Letter (LPDA) drawn up in April 2002;
- + The National Strategy and Action Plan for the Conservation of Biological Diversity;
- + The Guinée-Bissau National Pesticides Management Committee (CNGP);
- + The National Plan for Adaptation to Climate Change (PANA)
- + Decree – Law No. 7/2000 of August 24 which defines a technical and scientific framework for the use of plant protection products
- + Law No. 10/2010 of September 24 on Environmental Assessment including Public Consultation in its article 9.

**5. Integrated pest management measures (MGIP) within the framework of the P2-P2RS**

• **Relevant activities proposed for integrated pest/vector management (including capacity building for direct project implementers)**

With regard to pesticides used in crop protection, the strategies implemented in the country to fight against pests mainly focus on chemical control (preventive and curative control).

According to DSPV officials, the control of phytosanitary products requires a lot of staff, given the magnitude of the task, because informal distributors and agricultural producers bring back fraudulent products from neighboring countries in large quantities.

Havensi, the heads of the phytosanitary control post and the controllers carry out routine inspections which consist of issuing phytosanitary certificates for the export of plant products. The capacity building of its managers and phytosanitary agents in all disciplines in relation to their attributions is widely desired.

It should be remembered that even if the country does not export phytosanitary products, the inspection is carried out both at export and at import.

THowever, with the establishment of the National Committee for the Management of Pesticides of the Republic of Guinea Bissau and the support of the Standing Interstate Committee for Drought Control in the Sahel (CILSS), the approval of the various products will be carried out.

In the absence of the CNGP, the plant protection service should be equipped and strengthened to ensure compliance with the responsibilities of stakeholders in the acquisition and use of pesticides.

• **Monitoring, evaluation and reporting of the implementation of the Action Plan (of the MGIP)**

- The DSPV will be responsible for internal environmental monitoring in the P2-P2RS intervention sites, in conjunction with the Field Operators.
- The Directorate General for the Environment (DGE) will be responsible for external environmental monitoring in the P2-P2RS intervention sites.
- The Health Department at the regional level (DS) will be responsible for external health monitoring in the P2-P2RS intervention sites.

Sunder the coordination of the Focal Point Environment (PFE) who will be designated or recruited within the Field Operators (ODT), mechanisms for collaboration and exchange of information with the services responsible for the environment will be established for this purpose. and health, particularly in the field with the services of the DGA, DPV, DGE, DS, NGOs, communities, associations and agricultural groups and other stakeholders involved.

The monitoring will be periodic according to the levels and the data, in particular the evolution of the indicators will be integrated into the reports to be provided for the project. Depending on the duration of the P2-P2RS project, a single evaluation may be scheduled at the mid-term and at the end of the Project. The evaluation will be piloted by the PFE/DSPV, with the support of a national consultant.

- **Institutional arrangements (focused on the project implementation entity, phytosanitary or vector control services) with emphasis on the local level (actors and partners)**

The management of pesticides mainly concerns the Ministry of Agriculture and Rural Development, but other institutions and categories of actors are also involved in this management, in particular: the Ministry of the Environment; the Ministry of Health; the Guinea-Bissau National Pesticides Management Committee (CNGP); the services of the Department of Plant Prevention (DSPV); Agricultural Supervision Institutions; Agricultural Producers Organizations; ANAG, NGOs, Associations etc.

- **Implementation Cost Estimates**

#	Item	Unité	Coût Unité		Total		Source de finance
			Local	US\$	Local	US\$	
1	Awareness of beneficiaries	4	Cacheu, Bafatá, Quinara et Oio	3000	Cacheu, Bafatá, Quinara et Oio	12.000	UCP
2	Support for decentralized plant protection services	4	Cacheu, Bafatá, Quinara et Oio	20.000	Cacheu, Bafatá, Quinara et Oio	80.000	UCP
3	Field follow-up	7	Cacheu, Bafatá, Quinara et Oio	10.000	Cacheu, Bafatá, Quinara et Oio	70.000	UCP
4	Capacity Building	4	Cacheu, Bafatá, Quinara et Oio	5000	Cacheu, Bafatá, Quinara et Oio	20.000	UCP
..							
X	<b>Total</b>					182.000	

- **Complaints Management Mechanism (MGP)**

The primary objective of a Complaint Management Mechanism (PMM) is to help resolve complaints and grievances in a timely, effective and efficient manner that satisfies all parties involved.

Specifically, the MGP:

- Provides data subjects with means to file a complaint or resolve any dispute that may arise during the implementation of projects;
- Ensures that appropriate and mutually acceptable remedial actions are identified and implemented to the satisfaction of complainants;
- Provides referrals to services for follow-ups and
- Avoids the need for legal proceedings.

This mechanism is justified by the fact that in the implementation of the P2-P2RS project can lead to conflicts. These conflicts can be related to the following issues:

- ✓ error in the identification of PAPs;
- ✓ error in the valuation of PAP assets;
- ✓ conflict over the ownership of property or the title of succession, following a divorce, conflicts between heirs;
- ✓ divergences in land acquisition and occupation;
- ✓ harm to a commercial activity of a local resident;
- ✓ Permanent or temporary nuisances of local residents by the works...
- ✓ Sexual exploitation and abuse and sexual harassment, paedophilia,
- ✓ Discrimination based on gender or vulnerability, etc.

The Complaints Management Mechanism of the P2-P2RS project is organized into two levels, which also makes it possible to define the management bodies at each level.

➤ P2-P2RS project level

The P2-P2RS project UCP oversees the implementation of the MGP. It works closely with local and communal authorities, including institutional actors, NGOs and PAPs for the monitoring, processing and reporting of all complaints directly or indirectly related to the activities of the P2-P2RS project.

➤ Local level

The actors involved are:

- Neighbourhood leaders (local communities, notabilities);
- Municipal authorities;
- institutional actors (technical services);
- a local NGO as a third party

- Persons Assigned by Project (PAP).

A complaint can be registered directly via one of the following methods and, if necessary, anonymously or through third parties.

- In person with or by letter to the local MGP focal point
- By phone (free call to be made with MARD)
- By e-mail to (the address will be activated soon)

Once a complaint has been received, it must be registered by the local MGP focal points or by the E&S specialist in the complaints register or in the Excel complaint database.

The complaint management procedure can be summarized as follows:

- a. Registration of Complaints (access to information concerning the functioning of the complaint filing and management system);
- b. Triage and handling of complaints;
- c. Review and Investigation;
- d. Response and action;
- e. Appeal procedure;
- f. Resolution;
- g. Action before the General Court.

## **INTRODUCTION**

La République de Guinée Bissau est un pays à vocation essentiellement agricole ; Cela implique que tout développement est basé sur les productions agricoles et se dérivés. L'Agriculture est pluviale et contribue à l'environ 60% du P.I.B sans compter l'autoconsommation. Elle emploie environ 85% de la population. On notera d'abord le produit dit de rente, l'anacarde, essentiellement destinés à l'exportation et qui mobilise 80% de la population. Ensuite, il y'a les produits vivriers, notamment le riz, le maïs, le sorgho, le mil etc. D'autres produits peuvent se promouvoir en vue de l'exportation. Il s'agit de l'huile de palme, de la mangue, dont, les productions actuelles couvrent à peine les besoins nationaux.

Sur le plan phytosanitaire, le produit de rente, connaît très peu de problème car étant assez résistant. Toutefois, le problème se pose pour les autres produits cités ci-haut, destinés seulement à la consommation locale et qui ne sont pas spécialement suivis sauf pour le désherbage. Généralement, l'Etat n'a pas assez de moyens pour fournir des produits phytosanitaires aux agriculteurs.



Dans les projets du secteur agricole qu'il finance, la Banque Africaine de Développement soutient la promotion du contrôle des ravageurs via les approches de Gestion Intégrée comme le contrôle biologique, les pratiques culturales et le développement et l'utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux ravageurs.

Ainsi, pour se conformer aux exigences de la **Politique de sauvegarde S04 sur la gestion des pesticides** de la BAD, le présent PGPP précise les approches de lutte intégrée et les mesures d'atténuation des impacts liés à la réalisation du projet afin d'éviter ou minimiser les effets négatifs des pestes et pesticides sur la santé humaine, animale et environnementale et de proposer les actions nécessaires pour la mise en œuvre desdites mesures.

## **CONTEXTE ET JUSTIFICATION ET APPROCHE METHODOLOGIQUE**

Le CILSS regroupe treize (13) pays à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo. Le climat de cette région se caractérise par une augmentation de la température et une forte variabilité de la pluviométrie ainsi qu'une intensification des pluies entraînant de graves conséquences socio-économiques dans les pays du Sahel.

Les impacts de cette évolution climatique sont nombreux sur les secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques des pays du CILSS/CEDEAO, les ressources en eau en termes de quantité et la biodiversité sont devenus de plus en plus préoccupantes au cours de ces dernières années. La dégradation des terres entraînerait une chute annuelle de près de 3% de la production agricole compromettant ainsi la sécurité alimentaire dans la sous-région et mettant en péril les moyens d'existence des populations sahéliennes. Ainsi, les secteurs clés de développement censés être le moteur du développement économique sont confrontés à une crise plus ou moins persistante. Les crises alimentaires et nutritionnelles auxquelles font face les populations de cette région sont généralement chroniques et localisées à cause, entre autres, de la démographie galopante, du caractère extensif des exploitations agricoles agro-sylvo-pastorales, de la dégradation des terres, des aléas climatiques, du faible revenu par habitant, de la pauvreté et de l'insuffisance des infrastructures. Ce décalage entre l'évolution démographique et la croissance économique compromet l'équilibre alimentaire aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle est à l'origine de graves conséquences socio-économiques telles que les conflits entre utilisateurs des terres, l'insécurité et les migrations environnementales et sociales.

Le développement des secteurs agro-sylvo-pastoraux et des mesures d'accompagnement indispensables permettra de renforcer la résilience des populations qui font régulièrement

face aux aléas climatiques. Toutefois, ce développement doit se faire grâce à une collaboration renforcée entre tous les pays de la sous-région afin de favoriser l'harmonisation des approches et assurer les synergies nécessaires entre les actions.

Le Second Projet du Programme Régional de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS) **se justifie** par la nécessité de poursuivre le développement agro-sylvo-pastoral, consolider et atteindre les acquis importants de la précédente phase du programme dans d'autres pays membres du CILSS. Il vise à renforcer la résilience des ménages vulnérables en mettant en œuvre des actions concertées à l'échelle des pays membres du CILSS. La réalisation des objectifs devrait aboutir à une meilleure gestion des ressources naturelles régionales, une sécurité alimentaire complète pour le Sahel ainsi qu'à la réduction de la pauvreté, des conflits et des migrations environnementales.

La mise en œuvre du projet P2-P2RS permettra d'accroître la productivité, la résilience et l'atténuation des effets de la variabilité et du changement climatique. Il s'agira de promouvoir une agriculture qui augmente durablement la productivité et la résilience (adaptation), réduit/élimine les GES (atténuation) dans la mesure du possible, accroît la compétitivité des produits et améliore la réalisation des objectifs nationaux de sécurité alimentaire et de développement. Le projet 1 du P2RS encore en cours d'exécution, prendra fin en(2022). Les résultats issus de cette première phase ont permis de contribuer de manière significative à rétablir et maintenir la productivité de base des ressources naturelles dont sont tributaires les populations dans les zones d'interventions du projet. En dépit de ces résultats, l'enjeu reste trop important pour inverser les tendances. C'est dans cette optique que se justifie l'élaboration d'un Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGES) pour la deuxième phase : Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS).

Toutefois l'approche méthodologique adoptée pour la réalisation de cette mission sera basée sur le concept d'une approche participative, en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le PGPP dans la zone d'intervention du projet. L'étude va privilégier cette démarche participative qui va permettre d'intégrer au fur et à mesure les avis et arguments des différents acteurs. Pour atteindre les résultats de l'étude, il sera adopté l'approche suivante :

- une analyse bibliographique des textes réglementaires légaux régissant la gestion de pesticides et de l'environnement en Guinée Bissau ;
- une revue des politiques de sauvegarde environnementale et sociale établies par la Banque Africaine de Développement, notamment :

- **SO 1** : Evaluation Environnementale et Sociale,
  - **SO 2** : Acquisition des terres, déplacement involontaire et indemnisation,
  - **SO 3** : Biodiversité et services éco-systémiques,
  - **SO 4** : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources,
  - **SO 5** : Conditions de travail, santé et sécurité
- une compréhension des composantes du PGPP et de ses activités potentielles ;
  - les informations requises auprès d'autres partenaires et autres sources fiables, ainsi que sur l'expérience acquise par le consultant, dans la réalisation de similaires études dans le pays et dans la sous-région, sans oublier les références sur d'autres études menées dans le même sens.
  - des visites de sites et des entretiens à l'aide de questionnaire, des guides d'entretien avec les bénéficiaires, les responsables locaux et les personnes ressources dans les différentes localités concernées.

Le rapport du PGPP sera autant que possible concis. Les éventuels détails seront développés en annexe du rapport. IL comportera au minimum les rubriques suivantes :

*RESUME EXECUTIF EN FRANÇAIS*

*RESUME EXECUTIF EN ANGLAIS*

*INTRODUCTION*

*I. DESCRIPTION DU P2 –P2RS ET DE SA ZONE D'INTERVENTION*

*II. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE GESTION DES PESTICIDES*

*III. APPROCHES DE GESTION DES PESTES ET PESTICIDES EN AGRICULTURE ET SANTE PUBLIQUE*

*IV. MODES DE GESTION ET USAGE DES PESTICIDES*

*V. PLAN DE GESTION DES RISQUES LIES AUX PESTICIDES DU P2-P2RS*

*CONCLUSION*

*ANNEXES*

## **I. DESCRIPTION DU PROJET P2–P2RS ET DE SA ZONE D’INTERVENTION**

### **1. OBJECTIF GENERAL**

L’objectif global du projet est de contribuer à l’amélioration substantielle des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel.

#### **➤ Objectifs spécifiques**

Il s’agit spécifiquement :

Le projet 2 du P2RS vise à renforcer la résilience des ménages vulnérables en mettant en œuvre des actions concertées à l’échelle des pays membres du CILSS. La réalisation des objectifs visés devrait aboutir à une meilleure gestion des ressources naturelles régionales, une meilleure sécurité alimentaire pour les populations du Sahel ainsi qu’à la réduction de la pauvreté, des conflits et des migrations environnementales.

Les objectifs spécifiques du Projet s’articulent autour de 5 points essentiels :

- Accroître sur une base durable et résiliente, la productivité et les productions ASP au Sahel ;
- Accroître les revenus tirés des chaînes de valeur ASP ;
- Fournir l’accès à l’électricité aux populations ;

- Renforcer les capacités adaptatives des populations par une meilleure maîtrise des risques climatiques;
- Contribuer à l'atténuation du Changement Climatique dans le domaine des bioénergies

## 2. COMPOSANTES DU PROJET

Le Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS) Guinée Bissau se fera à travers les quatre (4) composantes que sont :

- **Composante 1** : Renforcement de la résilience aux Changements Climatiques des productions agro-sylvo-pastorales ;
- **Composante 2** : Développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales ;
- **Composante 3** : Renforcement des capacités adaptatives aux changements climatiques.
- **Composante 4**: Gestion du Projet

### **Composante 1 : Renforcement de la résilience aux CC des productions agro-sylvo-pastorales**

Cette composante est subdivisée en trois sous composantes à savoir : i) Appui à la gestion durable d'espaces agro-sylvo-pastoraux, ii) Développement d'infrastructures résilientes, iii) Promotion d'innovations climato- intelligentes.

**La première sous composante** vise à renforcer la résilience des terroirs aux effets des changements climatiques par des actions fortes de protection de la nature. Elle comporte deux grands axes d'intervention que sont : **i)** la gestion durable des terres agricoles et des espaces pastoraux, **ii)** le renforcement des capacités.

Les principales activités incluent : **i)** l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'occupation et d'affectation des sols des communes, **ii)** la sécurisation foncière, **iii)** la restauration des terres agricoles dégradées, **iv)** la promotion de l'agroforesterie communautaire et de l'agro écologie, **v)** la restauration et l'aménagement d'espaces pastoraux dégradés, **vi)** la matérialisation de couloirs de passage de troupeaux transhumants et **vii)** le renforcement des capacités des acteurs. Elle est complétée par la sous composante de promotions d'infrastructures impactant la production pour une résilience renforcée à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les principales réalisations attendues de la sous-composante 1 portent sur la restauration de 260 000 ha de terres agricoles et de 1 040 000 ha de pâturages, 5 200 km de pare feux et de

couloirs, 130 de POAS élaborés et mises en œuvre (dont 30% des 130 adoptés et respectés), 390 000 ha de superficie cartographiée et la formation des acteurs sur les bonnes pratiques résilientes à travers des ateliers.

**La deuxième sous-composante** : Infrastructures résilientes, renforcera les capacités de production des populations par la construction d'infrastructures de maîtrise d'eau et marchandes. Elle est axée sur trois grands axes : i) Construction d'infrastructures de maîtrise d'eau, ii) Infrastructures pastorales et iii) amélioration de la desserte rurale.

Les activités à mener sont : i) la construction de micro barrages hydro agricoles à buts multiples, ii) la construction de seuils d'épandage de crues, iii) l'aménagement de périmètres maraîchers pour les femmes, iv) l'aménagement de pistes rurales, v) la construction d'un centre de production de semences, vi) Construction/ou réhabilitation des infrastructures hydro- pastorales, vii) Construction de marchés à bétail et parcs à vaccination.

Pour ce qui est des réalisations attendues de la sous-composante 2, elle concerne la construction de 260 micro-barrages et 50 seuils d'épandage de crues, l'aménagement/réhabilitation et la mise en valeur de 130 000 ha de petits périmètres, de 10 400 km de pistes rurales, l'appui et l'opérationnalisation de 40 centres de productions de semences, le lancement de 30 partenariats publics-privés (PPP), l'aménagement de 520 000 ha périmètres pastoraux et l'aménagement/réhabilitation de 2 600 points d'eau pastoraux.

**La troisième sous composante** : Promotion d'innovations climato-intelligentes améliorera les cadres de gestion des espaces pour un renforcement de la résilience. Elle est axée sur : i) l'amélioration du cadre réglementaire de gestion des ressources naturelles, ii) l'information, éducation et communication pour un changement de comportement des populations.

Les principales activités qui seront menées sont : i) l'élaboration de 13 Plans de Développement Communaux (PDC) climat intelligents, ii) l'élaboration de 50 plans villageois d'adaptation pour leur transformation en villages climat intelligents, iii) l'amélioration de l'accès des producteurs aux intrants de qualité, iv) Élaboration et mise en œuvre de schéma d'aménagement et de gestion d'espaces pastoraux, v) la diffusion d'informations sur le climat, les bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles et vi) la promotion de l'économie du bois et des bio digesteurs, vii) Renforcement de la vaccination contre les principales épizooties, viii) Aménagement de périmètres maraîchers / jardins nutritifs pour les femmes.

Concernant la sous-composante 3, il s'agit pour les résultats attendus de doter: 130 communes de Plans de Développement Communaux (PDC) climato-intelligents et de plans d'adaptation à 650 villages en vue de leur transformation en Villages Climato-Intelligents (VCI) ou écovillages selon les contextes nationaux; adopter et mettre en œuvre un Schéma d'aménagement des périmètres pastoraux prioritaires, de créer des structures d'organisation fonctionnelles et efficaces pour les 130 communes et 650 villages en conformité avec les principes de bonne gouvernance, assurer l'accès à 50% des producteurs aux intrants de qualité (informations climatiques, amélioration génétique, vaccins, crédit, bonnes pratiques culturales, semences, engrais organiques, etc.), d'aménager et de mettre en valeur 650 ha de périmètres maraîchers par les femmes, de promouvoir des bonnes pratiques alimentaires et de les diffuser dans toutes les communes cibles du projet.

La deuxième composante du projet est centrée sur la promotion de chaînes de valeurs agro sylvo pastorales.

### **Composante 2 : Développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales**

Cette composante contribuera à : **(i)** Amélioration de l'accès aux services conseils, au financement et aux marchés ; **(ii)** développement et promotion de l'entrepreneuriat ; et **(iii)** Promotion de l'économie du bois. Elle est structurée en trois sous composantes.

**La première sous-composante** : Appui Accès aux services conseils, au financement et aux marchés, contribuera au développement des chaînes de valeurs porteuses de richesse. Ainsi, les activités à mener dans ce cadre sont : **i)** la réalisation des études sur la promotion des chaînes de valeurs agro-alimentaires compétitives, respectueuses de l'environnement et orientées vers la demande régionale voire internationale, **ii)** la mise en place d'un mécanisme de financement des chaînes de valeur agro sylvo pastorales adapté pour les ménages et les PME, **iii)** l'appui pour un accès plus accru aux marchés et **iv)** l'élaboration d'un système d'informations sur le marché.

Les réalisations attendues pour la Sous-composante 1 sont : aménagement de 650 centres intégrés (1 pour chaque village) ; mis en place de 260 de groupements de services conseils de jeunes (2 par communes) et 13 Mécanismes de financement adapté (1 par pays).

**La deuxième sous-composante** : développement et promotion de l'entrepreneuriat, vise le développement et la promotion de l'entrepreneuriat agricole qui passera par **i)** l'appui à la professionnalisation des acteurs et au développement de partenariats, y inclus l'accès aux marchés régionaux voir internationaux, **ii)** l'assistance au montage et à la mise en œuvre de sous-projets de développement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques

intégrant l'énergie solaire ; **iii)** l'appui à la mise en place des PME pour les jeunes; **iv)** l'assistance à l'élaboration et la mise en œuvre de sous-projets de chaînes de valeurs, **vi)** la construction et l'équipement des petites unités de transformation et de commercialisation des produits agricoles, PFNL et laitiers **vi)** l'étude et le montage d'unités de transformation (produits animaux, céréales et fruits) et de commercialisation de matériels à travers le PPP. Pour la sous composante 2, nous avons comme réalisations attendues : 26 000 acteurs formés et 65 partenariats conclus ; 65 sous projets montés et opérationnels avec des performances satisfaisantes, 130 Petites et Moyennes Entreprises (PME) mises en place pour les jeunes, 65 petites unités de transformation installées, 130 projets de transformation agroindustrielle en PPP montés et opérationnels avec des performances satisfaisantes.

**La troisième sous-composante** : de la promotion de l'économie du bois vise à doter les ménages de foyers à forte efficacité énergétique pour la cuisson domestiques des aliments. Les réalisations attendues de la sous composante 3 sont : 13 pays dotés de stratégies et des dispositifs réglementaires pour accompagner la promotion des bio-digesteurs et de services spécialisés de certification, 78 campagnes d'IEC effectuées, 13 réseaux nationaux et 1 réseau régional mis en place et actifs, 13 000 jeunes formés dont 50% de filles, 25 000 bio-digesteurs construits.

### **Composante 3 : Renforcement des capacités adaptatives aux changements climatiques**

Cette composante vise : (i) le développement des services climatiques ; (ii) le renforcement des capacités du CILSS et (iii) l'appui à l'opérationnalisation de la commission climat pour la région du Sahel (CCRS). Elle est subdivisée en deux sous composantes.

**La première sous-composante : développement des services climatiques**, est axée sur la production et la diffusion de l'information climatique fiable et sûre. Les activités à mener sont : i) Mise en place et opérationnalisation des réseaux optimums d'observation et de collecte des données hydro climatiques, ii) développement d'un dispositif de génération des données adaptées aux échelles locales (communes) et aux échelles géographiques les plus petites possibles via les satellites, iii) le renforcement du dispositif national de diffusion de l'information climatique par l'élaboration et la mise en œuvre du plan cadre national de services climatiques et iv) la mise à jour régulière de la base de données régionale des réseaux hydro climatiques.

Les réalisations attendues de la sous-composante 1 : « Développement des services climatiques » vont porter sur: l'opérationnalisation de 13 Réseaux d'observation et de collecte de données hydro climatiques (1 par pays) et 2 principaux bassins fluviaux; la



génération effective des données adaptées à l'échelle des 650 villages climato-intelligents (VCI) pour le projet et à l'échelle des 10 communes climato-intelligentes par pays, l'élaboration et la mise en œuvre de 13 plans stratégiques nationaux, la mise en place d'une base de données régionale des réseaux hydro-climatiques en ligne et accessible aux usagers, la mise en place d'un plan de communication effectif, la formation de 2 200 spécialistes sur les informations climatiques; la réalisation et la validation d'une étude sur le climat ; la création de 20 PPP et 2 000 emplois verts au profit des jeunes.

**La deuxième sous-composante** : « **renforcement des capacités des acteurs** » comprend les activités suivantes : i) Mise en place et opérationnalisation d'un groupe scientifique climat Sahel (GIEC-Sahel), ii) Organisation des Foras scientifiques sur le climat au Sahel, iii) Elaboration d'une cartographie des risques climatiques au Sahel, iv) Développement de catalogues et plateformes digitalisées des bonnes pratiques et des technologies AIC, v) organisation de foires annuelles des pratiques et des technologies d'agriculture climato-intelligente pour le Sahel et vi) Élaboration et diffusion des rapports sur l'état de la résilience au Sahel.

Pour ce qui est des réalisations attendues de la sous-composante 2, elles concerneront: la création du Groupe d'experts Climat pour le Sahel à l'instar du GIEC (GIEC Sahel), la tenue de réunion dudit Groupe, la réalisation et la publication des études sur l'état du climat au Sahel, l'organisation d'au moins 3 fora scientifiques sur le climat au Sahel, l'élaboration d'une carte des risques climatiques au Sahel, l'élaboration des catalogues et plateformes digitalisées accessibles aux acteurs, l'organisation de 5 foires sur les bonnes pratiques, la réalisation et la publication de 4 rapports sur l'état de la résilience au Sahel, la réalisation de l'étude de faisabilité de la mise en place des produits d'assurance climatique, le développement de PPP pour la mise en place des assurances (régionale et nationale) dans les secteurs de l'agriculture et l'élevage (au moins 1 dans chaque pays et 1 niveau régional).

La troisième sous-composante **l'appui à l'opérationnalisation de la commission climat pour la région du Sahel (CCRS)**, a pour principales réalisations attendues: i) l'élaboration annuelle d'une cartographie des actions de résilience au Sahel, ii) la mise en place d'une équipe et la tenue de réunions et la réalisation d'actions de plaidoyer afin de mobiliser des fonds pour les projets d'investissement climat dans le Sahel, l'organisation d'au moins un forum annuel d'investissement climat au Sahel, l'élaboration d'un rapport annuel sur les résultats et les impacts du Plan d'Investissement pour le Climat (PIC) de la CCRS, la préparation et la diffusion d'un rapport annuel sur l'état d'exécution annuels des

Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et la contribution du programme à l'atteinte des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT).

#### **Composante 4 : Coordination et gestion du programme**

Cette composante vise à assurer une gestion efficace et efficiente du programme au niveau régional par le CILSS et les pays pour les composantes nationales en vue de l'atteinte des résultats attendus du programme. Elle inclut la mise en place des coordinations régionales et nationale du programme, la gestion technique et financière, les supervisions des activités, le suivi-évaluation et ainsi que les audits annuels.

Certaines activités du projet P2-P2RS, notamment celles des composantes 1 et 2 dont les aménagements hydro-agricoles, les aménagements de périmètres maraîchers / jardins nutritifs pour les femmes pourraient nécessiter l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques pour lutter contre les parasites et les ennemis de culture. Il est alors indispensable de réaliser un Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) afin de disposer des règles claires, d'un cadre de lutte anti parasitaire et de gestion des pesticides à suivre lors de la mise en œuvre des activités du sous projet.

C'est dans ce cadre que les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement d'un consultant pour élaborer le Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP).

### **3. ZONE D'INTERVENTION DU P2 – P2RS**

#### **3.1. Situation géographique**

Le P2-P2RS-Guinée-Bissau couvrira trente une (31) communes dans les régions d'Oio, Cacheu, Bafata et Quinara. Les quatre (4) régions de la zone d'intervention du P2-P2RS regroupent 371.377 habitants.

1) Le premier groupe de communes sélectionnées sont celles qui sont localisées dans la zone côtière, (la façade maritime, c'est-à-dire jusqu'à 80 km à l'intérieur des terres). Les activités principales de ces communes sont l'agriculture (riz de mangrove, sorgho, arachide, patate douce, manioc, taro, etc...). La riziculture itinéraire (riz pluvial) est aussi très pratiquée dans ces communes aussi bien que la culture de l'anacarde. Globalement l'agriculture est de type traditionnel et de subsistance avec des parcelles de production trop petites et un rendement à l'hectare trop faible. La pratique du défrichage et l'utilisation de feux de brousse est très répandue (c'est la culture sur brûlis ou l'agriculture itinérante). La place de l'élevage est moins importante dans ce système de production et les effectifs d'animaux plus réduits, composés essentiellement d'espèces à cycle court. L'élevage est surtout sédentaire ici.

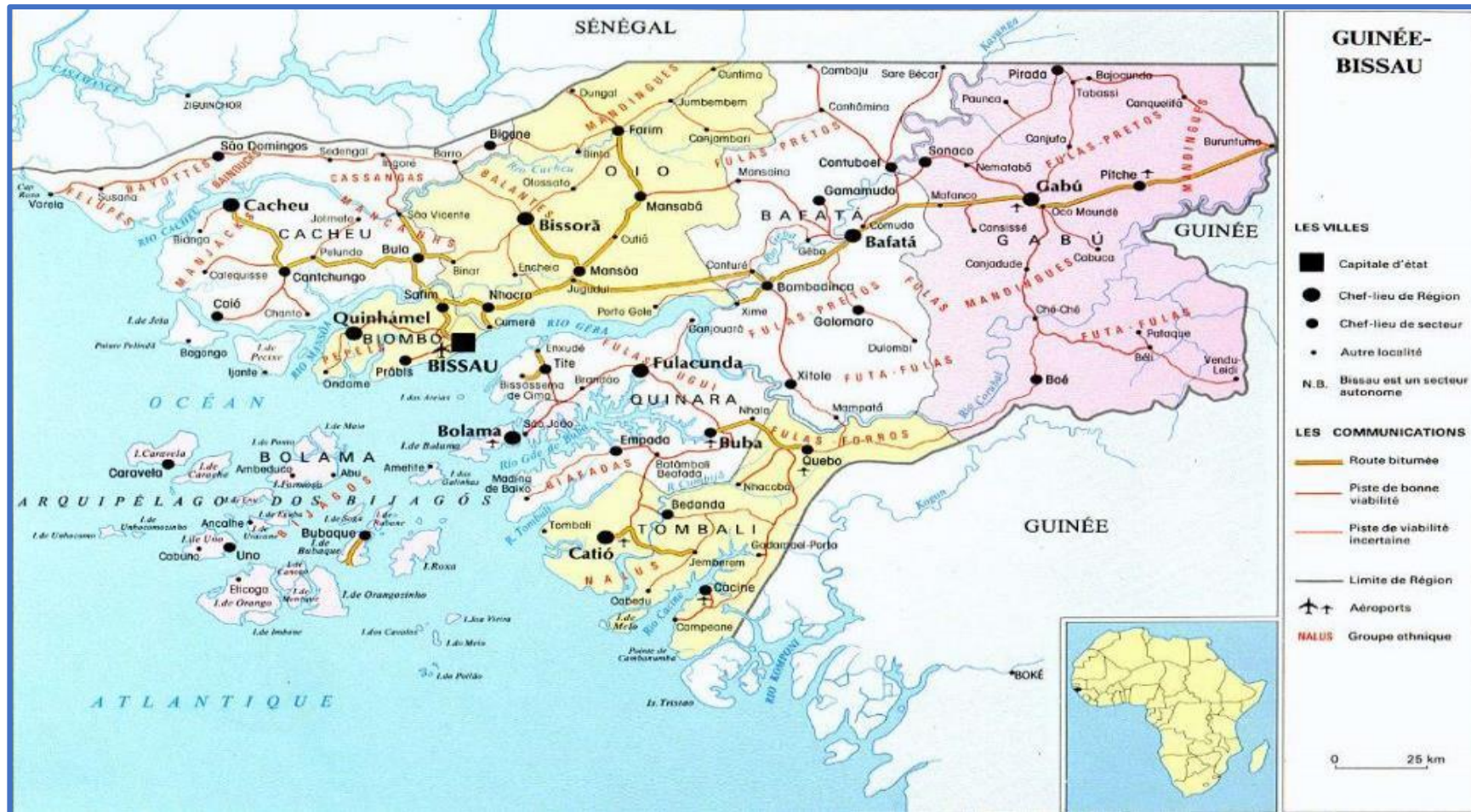
2) Un autre groupe de communes est celles de la zone Nord-Ouest constitué par les régions d'Oio et de Cacheu. Ce sont des communes situées dans la zone de transition (zone côtière ou zone Nord-Ouest). On y trouve le système de production mixte (riziculture de bas-fonds et riziculture de mangrove). La riziculture itinéraire (riz pluvial) est aussi très pratiquée dans ces communes aussi bien que la culture de l'anacarde. Sur le plateau, on trouve aussi les cultures de rente, (arachide, coton, etc.) et les cultures de sorgho, mil, fonio aussi bien que le maraichage. On rencontre quelques systèmes pastoraux purs, mais ils sont assez rares. Les effectifs de bovins et de petits ruminants sont importants, les troupeaux moyens détenus par famille tournant autour de 35 bovins et 30 petits ruminants. L'alimentation des ruminants est quasi exclusivement basée sur l'utilisation des parcours naturels, en plus de l'accès aux résidus de récolte à certaines périodes de l'année. Le système d'élevage est surtout lié à la mobilité, avec des mouvements de transhumance importants en saison sèche vers les points d'eau permanents (en particulier les grands cours d'eau que sont le Geba et le Corubal) et dont l'amplitude est de plus en plus grande. Le lait occupe une place centrale dans la subsistance des familles et l'essentiel de la production est autoconsommée, une faible proportion étant commercialisée sur les marchés urbains.

3) Le dernier groupe de communes est celles qui sont situées dans la zone Nord-Est (Bafata). Ces sont les communes situées à l'intérieur du pays avec un système de production de riz de bas-fond dominé par les femmes. Ces communes ont de grande potentialité en terre de bas-fond et fleuves d'eau douce permettant le développement de l'irrigation et de la mécanisation de la production de riz. Sur le plateau on trouve également la pratique de toutes les autres cultures telles qu'anacarde, manioc, patate douce, etc. Les espèces animales sont plus diversifiées et les effectifs d'animaux par famille sont plus importants que dans la façade maritime, mais nettement moindres que dans les zones Nord et Est du pays. Dans l'ensemble, les différents systèmes d'élevage sont de type extensif et sont fortement associés aux conflits liés à l'utilisation de l'espace, surtout dans un contexte d'extension de la culture de l'anacarde et en l'absence de règles précises pour l'utilisation de l'espace communautaire entre les différents groupes d'usagers au niveau local. Aussi, les éleveurs proposent l'établissement d'un zonage de l'espace et la délimitation d'espaces réservés au pâturage, notamment en saison des pluies. L'abreuvement des troupeaux pose de grands problèmes en saison sèche, notamment dans les régions de QUINARA, Bafatá et Oio où les ouvrages hydrauliques disponibles ne sont pas en adéquation avec l'importance du cheptel. De plus, certains ouvrages comme les puits villageois ne sont pas adaptés à un usage pastoral. Ces systèmes

extensifs sont peu productifs et sont très exigeants en surface : au minimum 6 à 7 hectares par unité bétail tropical (UBT).

Le projet P2-P2RS aura une portée régionale, avec un focus particulier sur les infrastructures et activités agricoles dans les quatre(04) régions du pays: Cacheu, Oio, Bafata et Quinara. La composante 2 va bénéficier à environ d'un nombre considérable de producteurs et productrices agricoles exploitants en moyenne des parcelles de 0,5 ha.

La carte ci-dessous montre la localisation sur le territoire national des régions concernées par les zones d'intervention du projet P2-P2RS.



**FIGURE 1 : CARTE GEOGRAPHIQUE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE BISSAU**

## **4. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES DE LA ZONE D'INTERVENTION**

La zone d'intervention définit de façon globale toutes les composantes naturelles et humaines de l'environnement de manière générale de la Guinée Bissau et l'exploitation des infrastructures prévus pour atteindre la sécurité alimentaire.

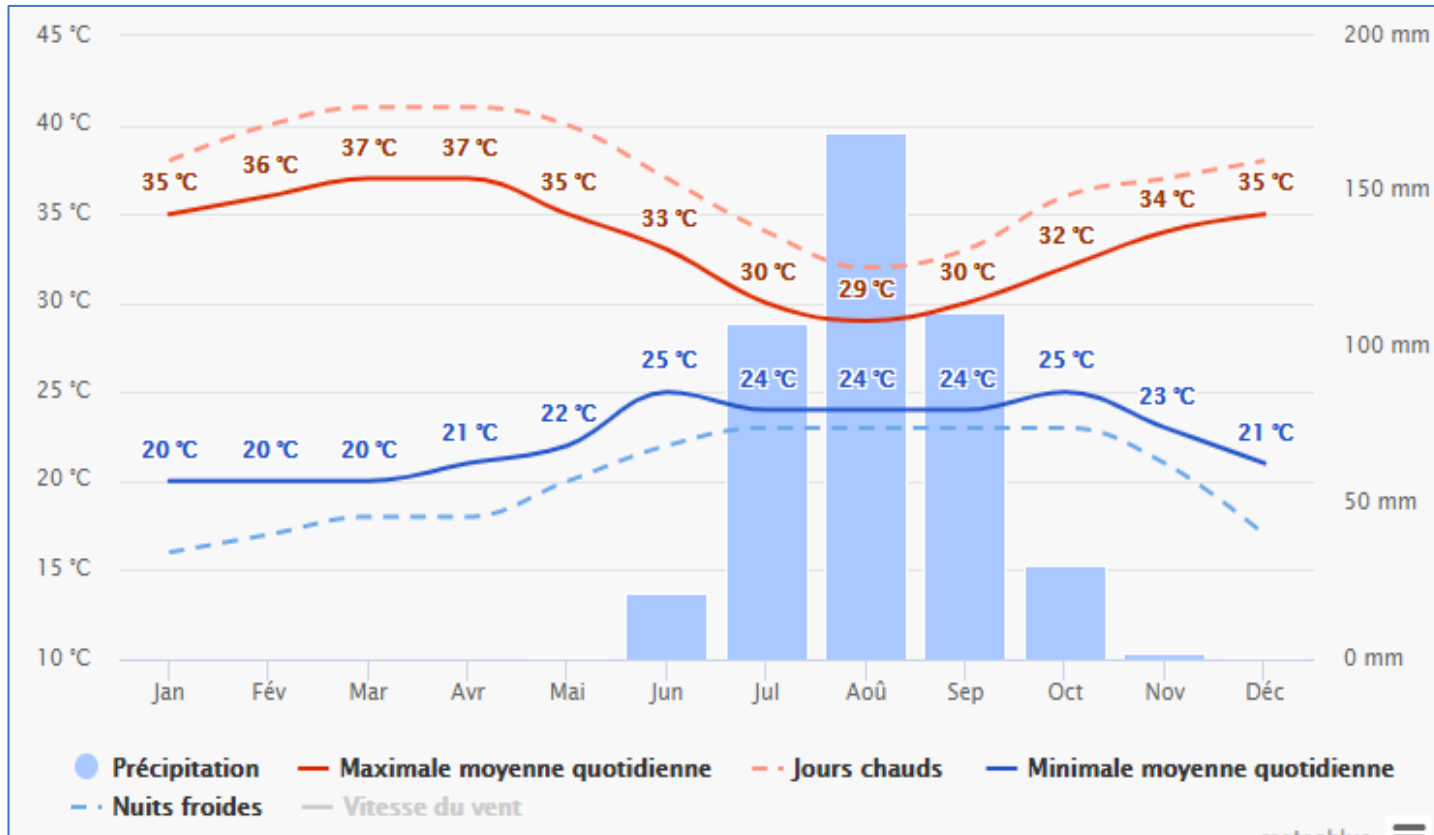
### **4.1 ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET BIOPHYSIQUE DE LA ZONE D'INFLUENCE**

#### **a. Le Climat**

Les caractéristiques climatiques de la Guinée-Bissau résultent de sa position géographique. La Guinée-Bissau est située à la même distance entre l'équateur et le tropique du cancer et sur l'océan Atlantique, entre la vaste masse maritime de l'Atlantique Sud et le grand bloc continental du Sahara.

La zone d'intervention du projet (Cacheu, Oio, Bafata et Quinara) caractérisée par une moyenne annuelle de 1 400 à 1 800 mm Les températures oscillent entre 22°C et 38°C (moyenne mensuelle : 30°C) en avril et en mai (avant la période des pluies), entre 22°C et 30°C (moyenne mensuelle : 26°C) en août et septembre et entre 16°C et 32°C (moyenne mensuelle : 24°C) en décembre. Le climat de la Guinée Bissau est humide (humidité relative comprise entre 75 et 90%) dans le littoral du centre et du sud du territoire.

Le diagramme 1 ci-dessous donne les températures et précipitations moyennes,



Source : [www.meteoblue.com/fr/meteo/prevision/modelclimate/bissau\\_guinee-bissau](http://www.meteoblue.com/fr/meteo/prevision/modelclimate/bissau_guinee-bissau) (2021)

[www.meteoblue.com/fr/meteo/prevision/modelclimate/bissau\\_guinee-bissau](http://www.meteoblue.com/fr/meteo/prevision/modelclimate/bissau_guinee-bissau) (2021)

Figure 2 : Températures et précipitations moyennes

## ❖ **Changements climatiques**

En tenant compte des tendances actuelles dans l'atmosphère à l'échelle globale, le service de météorologie a projeté pour 2100, une diminution de la pluviométrie de 11,7%, une augmentation de la température de 2% et une augmentation du niveau moyen de la mer de 50 cm. Il est à noter qu'une diminution des ressources forestières peut empirer ce scénario, suite à une réduction de la séquestration de CO<sub>2</sub>, à une plus forte diminution de la pluviométrie et à une réduction des barrières naturelles contre l'avancée de la langue salée (mangroves). En plus de la diminution des pluies au cours des dernières années et la sédimentation de certains fleuves (et leur diminution de débit), le phénomène d'avancée de la mer dans le sud du pays constitue un autre exemple de la grande vulnérabilité du territoire national.

### **b. Relief**

La Guinée-Bissau présente un relief très atténué, une importante partie du pays se trouvant au-dessous du quota des 50 m d'altitude. Les zones côtières nord et sud sont surtout des terres basses. Ainsi, les hautes amplitudes des marées qui se produisent et arrivent à atteindre les 6 m, exposent ainsi les larges aires des zones côtières.

Les plaines occupent une grande partie du territoire dans les régions centre et nord-est du pays. La zone intérieure sud-est de la Guinée-Bissau est la plus accidentée avec les collines de Boé, qui représente la partie la plus élevée du territoire avec une altitude de 298 m (Mota, 1954). Les îles de l'Archipel des Bijagos présentent une morphologie semblable à la partie continentale du pays, avec une ligne côtière assez coupée et de basses altitudes.

La faible altitude de la majeure partie du territoire permet l'inondation de grandes extensions, des marges des cours d'eau et des plaines côtières, qui peuvent se maintenir pendant la saison des pluies ou même quelques semaines après son terme.

### **c. Le sol**

La Guinée-Bissau a principalement trois types de sols, à savoir les sols ferrallitiques et ferrugineux tropicaux, occupent une superficie de 20 000 km<sup>2</sup> correspondant à 62% de la surface émergée, lithosols, situés dans le centre-ouest très peu développés, gravier ou pierres, de peu ou pas de valeur agricole. Les sols hydro morphes continentaux sont gris, occupant une superficie de 5 500 km<sup>2</sup>, soit environ 17% de la surface, environ 1 500 km<sup>2</sup> formés sur des alluvions marines. Dans ce dernier cas, on distingue les sols en Secteur de Prabis qui protégés contre les inondations d'eau salée, sont considérés comme les meilleurs sols de l'Afrique de l'Ouest.



#### **d. L'Air**

Ce compartiment de l'environnement n'a pas fait l'objet de prélèvement et d'analyse en laboratoire pour la détermination de la qualité de l'air. Cependant, les recherches documentaires que nous avons menées précisent que les émissions de CO<sub>2</sub> au niveau de Bissau entre 2011 et 2015 sont d'environ 0.2 tonnes métriques par habitant (Indicateurs du développement dans le monde, data Bank, banque mondiale 2019). En effet, le travail de terrain que nous avons mené durant cette étude montre que, dans la ville de Bissau, la poussière, les fumées des véhicules sont les sources de pollution de l'air. En outre, malgré le développement du transport en commun par les minibus appelés « Toca-Toca », le nombre impressionnant de ses véhicules et de taxis villes surtout aux heures de pointe sur les principaux axes qui desservent la ville témoigne de l'ampleur du phénomène de pollution de l'air dans la ville. Cette situation est d'autant plus alarmante que la plupart de ces véhicules utilisent le gasoil, l'une des sources d'énergie les plus polluantes comme carburant.

De même, la plupart des routes qui desservent les quartiers et plusieurs grandes artères de la ville sont en latérite, ce qui est source de poussière lors des passages des véhicules.

#### **e. Hydrographie et Hydrogéologie**

Le réseau hydrographique du pays est complexe et étendu, constitué par des cours d'eau courants et stagnants. Outre le climat, il est conditionné par le nivellement d'une grande partie du territoire et par la transgression marine (Ribeiro, 1950 ; Teixeira, 1962). Des études spécialisées confirment la profonde interpénétration de la terre et de la mer, sur une distance qui varie de 150 à 175 km, introduisent ainsi de l'eau salée à l'intérieur des terres sous influence de la marée, cela caractérise l'existence d'estuaires dans la majeure partie des cas.

Les ressources en eau souterraines sont essentiellement utilisées pour le ravitaillement en eau potable, et, dans une certaine mesure, par certaines industries et fermes. Les basses altitudes du territoire conjugués avec la forte amplitude de la marée font que l'effet de la marée se fait sentir jusqu'à 150 Km à l'intérieur du pays. Le pays dispose de ressources halieutiques marines et d'eau douce considérable avec une pluviométrie pouvant atteindre 2.500 mm de précipitations dans certaines zones au sud du pays.

La figure ci-dessous montre le réseau hydrographique de la Guinée-Bissau.

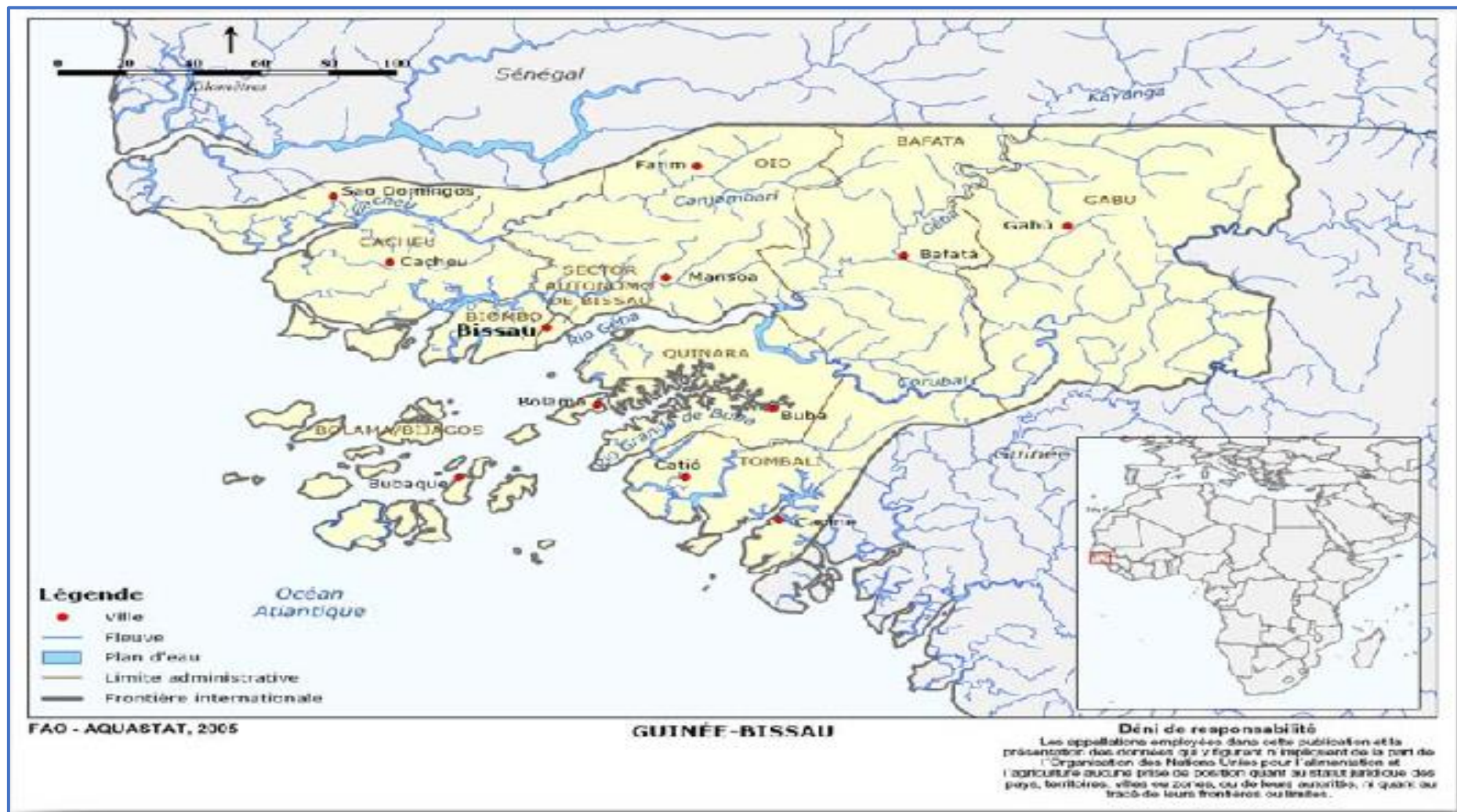


Figure 3 : Réseau hydrographique de la Guinée-Bissau, adapte de g. Pennober, in1<sup>a</sup> cnsmc, 2004

## **f. Disponibilité de la ressource en Eau**

### **❖ Eaux de surface**

D'après la documentation obtenue par les services en charge de la gestion des eaux de surface et souterraine précise que la Guinée-Bissau est coupée par plusieurs rivières, dont la plupart sont profondément traversées par la mer, ce qui donne l'impression que les marées se déroulent loin dans l'intérieur du pays. Du nord au sud, les principales rivières sont : la rivière Cacheu, la rivière Gêba, la rivière Corubal, la rivière Tombal, la rivière Cumbija et la rivière Cacine, toutes comportant de nombreux affluents et sous-affluents. Presque toutes les rivières offrent d'énormes possibilités de navigation, ce qui est extrêmement important pour la communication dans un pays où les routes sont très peu nombreuses.

Les sources de pollution de ces eaux sont souvent l'agriculture, les ordures ménagères, le lessivage des sols et les faibles activités industrielles. Ceci fait que, avec les fortes précipitations caractérisées par une moyenne annuelle de 1 400 à 1 800 mm, les eaux de surface sont peu polluées.

Certaines de ces rivières sont des forages et des équipements d'eau douce pouvant alimenter les populations.

Du point de vue de la sécurité alimentaire, les rivières contribuent à améliorer le régime alimentaire des populations, qui extraient une grande quantité de poisson pour leur nourriture.

### **❖ Eaux souterraines**

Aujourd'hui, l'eau devient de plus en plus importante. De ce point de vue, la Guinée-Bissau est un pays riche en eau avec des précipitations d'environ 1800 mm par an. Toutefois, l'extrême concentration des pluies certains mois de l'année entraîne un manque d'eau pour la population pendant au moins la moitié de l'année, en particulier dans le Nord-est du pays.

Ainsi, une écrasante population paysanne est laissée sans eau, et par conséquent sans travail de la terre pendant plus de la moitié de l'année, ce qui renforce la nécessité de mieux utiliser l'eau de pluie s'écoulant dans les petites vallées et les nappes souterraines de chaque pays, assurant ainsi l'approvisionnement en eau de la population et les cultures irriguées en période de sécheresse. La réalité est qu'il y a un gros effort à faire en termes d'extension du réseau d'eau, de multiplication du fourrage au niveau de la région de Biombo et principalement Prabis.

## **g. Couvertures végétales et ressources forestières**

Des consultations des services (IBAP, Direction Générale de la Faune et Flore) ont permis de collecter la documentation existante des données sur la couverture végétale et les ressources forestières dans les zones influencées.

C'est ainsi qu'il a été noté que les bois qui dominent en région de Biombo sont les palmiers et le bâton de poilão Bissilão. Il représente la majeure partie des bois exportés et consommés sur le marché local. Les principales ressources forestières sont situées au Sud et au Nord de Bafata (la seule zone rationnellement exploitée), entre le fleuve Cacheu et la frontière Sénégalaise, ainsi que dans les régions de Quinara et de Tombali. Selon les études réalisées dans le cadre de l'évaluation des ressources forestières mondiales 2010 en Guinée Bissau par le département des forêts de la FAO, on peut noter ces données ci-dessous :

**TABLEAU 1 : RESSOURCES FORESTIERES EN 2010 DE LA GUINEE-BISSAU**

Catégories de FRA 2010	Superficies (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt	2 216	2 120	2 072	2022
Autres terres boisées	293	241	236	230
Autres terres	303	451	504	560
...dont dotées de couvert d'arbres	ND	ND	ND	ND
Eaux intérieures	800	800	800	800
TOTAL	3 612	3 612	3 612	612

Source : Département des forêts de la **FAO**

La production du bois et du charbon végétal pour les nécessités énergétiques et domestiques, l'élevage extensif, l'exploitation du bois, la pratique traditionnelle de l'agriculture basée sur le défrichement et les feux de brousses constituent les principales causes de dégradation des forêts au niveau du pays. Ceci démontre la nécessité urgente de comprendre ce phénomène pour pouvoir intervenir au niveau des communautés, car l'intention est de changer les habitudes et les comportements.

**TABLEAU 2 : LES DONNEES CONCERNANT LE BOIS DE FEU SONT LES SUIVANTES (EN TONNES)**

1990	2000	2005
30000	45000	48000

Source : Département des forêts de la FAO en Guinée-Bissau

La prolifération d'anacardiens et leurs plantations dans les terres les plus fertiles constituent aussi une des causes de déforestation dans le pays. Ces dernières années, ce phénomène est de plus en plus pratique courante. Il faut rappeler que le pays est le 5ème producteur mondial de la noix d'anacardier. A l'heure actuelle, elle est en graduelle augmentation, substituant ainsi les zones qu'autrefois étaient occupées par les cultures de céréales, légumineuses et quelques cultures pérennes.

L'économie forestière est particulièrement importante, principalement pour le maintien de l'équilibre écologique, le développement des activités agricoles et le secteur de l'exportation, afin d'accroître les revenus du pays. Avec des effets directs sur divers secteurs de la vie économique, la sécurité alimentaire et la sécurité de l'environnement, le secteur de Prabis a fait l'objet d'une attention particulière de la part des autorités gouvernementales et parlementaires.

#### ❖ La faune

La faune sauvage et ses habitats jouent toujours le rôle essentiel dans la vie journalière des populations africaines, tant au niveau alimentaire qu'au niveau socioculturel. La chasse traditionnelle, les danses, les masques, les totems et tabous, les cérémonies d'initiation sont des exemples où la faune sauvage intervient en Guinée Bissau.

L'inventaire quantitatif de la faune au niveau national réalisé par DGFC/UICN (1989), révèle la présence d'une importante diversité de mammifères. Le résultat de cet inventaire indique l'existence de 64 espèces de mammifères en Guinée-Bissau (11 espèces de primates, 2 de pholidotes, 9 de rongeurs ; 21 de carnivores, 1 de "tubulidentés", 1 de sérénides, des ongulés) ; 374 espèces d'oiseaux et 39 espèces de reptiles. L'absence des espèces de grande portée est assez notoire (*Ixodonta africana*, *synceruscaffer*, *panthera leo*, *Kobusellipsiprymnusdefassa*, *Hippotragus equinuskoba*, etc.). Les zones côtières présentent des caractéristiques spéciales en termes de diversité génétique et servent de pôle de la concentration des oiseaux migrateurs.

La dégradation de la couverture forestière actuellement affecte énormément la forme de la diversité biologique des écosystèmes forestiers. De plus avec la prolifération des clubs de chasse, il y a toute une nécessité d'actualiser un inventaire faunistique pour ne pas continuer à autoriser la chasse sans une connaissance préalable des conditions des espèces en place et de leur niveau de vulnérabilité.

Un autre phénomène d'envergure à signaler est l'installation de nouveaux villages dans les couloirs d'immigration des grands mammifères. Ces installations anarchiques contribuent à éloigner les éléphants dont le nombre a diminué. Il faut développer des stratégies pour décourager ces pratiques. Le problème c'est que ces mêmes communautés ont participé à l'identification et à la délimitation de ces couloirs.

La chasse nationale et celle des étrangers résidents sont, par exemple, peu organisés et peu suivies avec un non-respect des contrats d'abattage. Le constat actuel est à une grande diminution des visites étrangères et à la fermeture de plusieurs campements de chasse.

#### **h. Les aires protégées**

En Guinée-Bissau, il existe un réseau composé de huit (8) parcs nationaux et parcs naturels (catégorie II2 de l'UICN), trois (3) corridors écologiques, une (1) réserve de biosphère, quatre (4) sites Ramsar (dans le cadre de la Convention de Convention de Ramsar) et 104 forêts communautaires.

Parmi ces parcs et corridors on peut citer quelques-uns comme : le parc National d'Orango, situé au Sud de l'Archipel des Bijagos, le parc Naturel des « Tarrafes » do Rio Cacheu, situé au Nord-ouest du pays, le Parc Naturel des Lacs de Cufada, situé dans la partie sud du pays, le parc National João-Vieira Poilão situé au Sud-est de l'Archipel des Bijagos, l'aire Marine Protégée Communautaire des Îles Formosa située au Nord de l'Archipel des Bijagos, le Parc National des Matas de Cantanhez situé au Sud-ouest du pays, les Corridors écologiques de Tchetché, Salifo-Xitole et Cuntabane-Quebo (loi n°11/2017 – aires protégées Complexe Dulombi-Boé-Tchetché). (Source IBAP, 2020)

La démographie consiste l'une des problèmes majeurs par l'accroissement de la population dû à des mouvements locaux, notamment suite aux conflits des années passées. Cela a provoqué la création de nouveaux villages autour des aires protégées. Il y a eu aussi une multiplication des infrastructures et des campements touristiques dans certaines régions. Ainsi, cette situation se caractérise par le risque de disparition de couloirs de migration.

La déforestation est surtout un problème à noter dans plusieurs régions car l'agriculture itinérante, les fermes agricoles (anacardiens surtout), la fabrication des pirogues, le braconnage, la production de charbon, et l'exploitation de rônier sont autant de facteurs de déforestation des aires protégées.

## **4.2. ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET**

### **❖ Répartition Spatiale de la Population et Densité (Censo 2009)**

D'après les résultats préliminaires du RGPH, mené en mars 2009 par l'Institut National de la Statistique et du Recensement (INE), la population totale du pays est estimée à 1 449 230 habitants, dont 755.859 sont de sexe masculin et 792.300 de sexe féminin.

Les subdivisions administratives de la Guinée Bissau sont au nombre de neuf: huit régions (Cacheu, Oio, Gabu, Bafata, Quinara, Tombali, Bolama Bijagós, Biombo et Secteur Autonome de Bissau(SAB)).

La carte ci-dessous montre les différentes régions administratives et particulièrement celles qui font l'objet de la zone d'intervention du projet ainsi que, la répartition des différentes groupes ethniques rencontrées en Guinée-Bissau.



Figure 4 : représentation graphique de la répartition des grands groupes ethniques



La langue officielle est le portugais, mais le créole est une des langues interethniques la plus parlée, notamment à Bissau. Toutefois, les ethnies principales conservent leurs langues d'origine.

#### ❖ Religions

Au niveau de la religion, on distingue trois (03) principales religions qui sont : 19,7 % chrétiens, 30,1% musulmans, 30,9% religions traditionnelles.

#### ❖ Ressources agricoles

L'agriculture est considérée comme la base de l'économie de la Guinée-Bissau du fait de son poids sur l'économie nationale et dans la consommation de la population (Plan d'action de la Charte de la politique de développement agricole, décembre 1997). Il contribue pour 50% au produit intérieur brut (PIB), emploie le plus environ 80% de la population active et, en 1999, fournissait environ 95,2% des recettes d'exportation totales du pays. La zone en faveur des activités agricoles couvre une superficie de 1 100 000 hectares, soit un tiers de la superficie totale du pays.

La superficie utilisée n'est que de 400 000 hectares, dont 220 000 sont consacrés aux cultures de riz, d'arachides, de manioc, de maïs, de sorgho, de pomme de terre et patates douces, entre autres. Sur les 180 000 hectares restants, davantage de cultures commerciales telles que la noix de cajou, les noix de palme, les fruits tropicaux et autres (Plan d'action pour les PMA, page 8, 2000) sont réalisées.

Bien que défini comme le secteur prioritaire dans la stratégie de développement du pays, la réalité est que les ressources attribuées à ce secteur ont été insuffisantes pour le développement attendu. Les données du Plan d'action pour les PMA indiquent que, pendant la période 1997-1999, les ressources financières allouées à ce secteur n'ont pas dépassé en moyenne 0,86% du produit intérieur brut (PIB). Malgré son importance pour garantir la subsistance d'une grande majorité de la population, le secteur agricole a connu un développement bien en deçà des attentes, les agriculteurs ayant un faible niveau de formation face aux technologies modernes, l'accès à un crédit limité, travaillant souvent la terre pour le compte de tiers, principalement dans les entreprises exportatrices et à faible productivité agraire dans les propriétés individuelles.

Cependant, le secteur a enregistré une certaine croissance, à la fois en volume et en valeur, grâce aux investissements privés. Par exemple, la production à prix constants (1986) de 1990 à 1999, stimulée par l'amélioration relative des prix à la production, est passée de 42,9 milliards de francs en 1990 à 54,2 milliards de francs en 1999, soit plus de 26%.

La production céréalière a également augmenté entre 1994 et 1997, à l'exception de 1996, où la production a enregistré un taux négatif de -1,6%. En 1998, à la suite d'un conflit politique militaire, la production de céréales a diminué de 6%. Cette tendance s'est inversée en 1999, même si elle reste insuffisante pour couvrir les besoins alimentaires de la population.

La production de tubercules, de patates douces, de légumes et de fruits a augmenté entre 1994 et 1997, respectivement de 80%, 91% et 156%.

Ainsi, les femmes sont beaucoup plus impliquées au niveau national dans le secteur de la production du riz mais aussi dans les secteurs de transformation des produits agricoles. Avec la création des nouvelles associations comme ANAE et d'autres soutenus par les organisations humanitaires et les bailleurs permet une croissance rapidement des activités agricoles et maraichères dans leur zone. Des études sont entraînées d'être menées pour recenser l'ensemble des associations des femmes qui intervient dans le secteur de la production agricole mais aussi de la transformation.

### **4.3 ÉVALUATION DE LA PRODUCTION CEREALIERE EN 2020 ET 2021**

La production prévisionnelle brute céréalière totale (riz, maïs, sorgho, mil, fonio) pour la campagne 2020/2021 est estimée à 257.504 tonnes. Ainsi, grâce à l'augmentation des superficies, elle accuse une hausse de 7,0% par rapport à la production céréalière totale définitive de la campagne agricole précédente qui était de 239.576 tonnes et une hausse de 15,0% par rapport à la moyenne des 5 dernières années (221.666 tonnes). La production prévisionnelle totale de céréales sèches est estimée à 59.362 tonnes contre 52.576 tonnes de la campagne agricole 2019/2020. Elle accuse une hausse de 11,4% et de 27,8% par rapport à celles de la moyenne des 5 dernières années (2015/2019). Les données par cultures sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 3: Evaluation de la production céréalière en 2020 et 2021

Culture	Campagne agricole		Moyenne 5 ans (*)	Ecart, %	
	2020/2021	2019/2020		2019/20	20/moy. 5 ans
Riz pluvial	69549	64 203	57 914	7,7%	18,1%
Riz bas-fonds	69182	70 933	69 486	-2,5%	-0,4%
Riz mangrove	58411	50 864	47 302	12,9%	21,8%
Riz SAB	1000	1 000	2 200	0,0%	-120,0%
<b>Total Riz</b>	<b>198 142</b>	<b>187 000</b>	<b>176 902</b>	<b>5,6%</b>	<b>11,4%</b>
Maïs	13470	9 678	7 021	28,2%	66,6%
Sorgho	20680	21 900	19 287	-5,9%	6,4%
Mil	23917	19 585	16 408	18,1%	38,3%
Fonio	295	413	448	-40,0%	-37,0%
Céréales Sèches SAB	1000	1 000	1 600	0,0%	-60,0%
<b>Total céréales sèches</b>	<b>59 362</b>	<b>52 576</b>	<b>44 764</b>	<b>11,4%</b>	<b>27,8%</b>
<b>Total General céréales</b>	<b>257 504</b>	<b>239 576</b>	<b>221 666</b>	<b>7,0%</b>	<b>15,0%</b>
Manioc	53771	52 877	47 208	1,7%	12,4%
Patate douce	35415	37 933	32 433	-7,1%	7,9%
<b>Total racine et tubercule</b>	<b>89 186</b>	<b>90 810</b>	<b>79 641</b>	<b>-1,8%</b>	<b>10,5%</b>
Arachide	115588	112 438	103 638	2,7%	10,6%
Niébé	1307	1 028	903	21,3%	39,3%
<b>Total Légumineuses</b>	<b>116 895</b>	<b>113 466</b>	<b>104 541</b>	<b>2,9%</b>	<b>10,9%</b>
* moyenne 2015-2019					

Source : Service de statistique agricole/MADR, 2021

En considérant les différents types de production du riz (pluvial, bas-fonds et mangrove), il ressort que le riz enregistre une production de 198.142 tonnes, soit une hausse de 5.6 % par rapport à celle de l'année dernière et de 11.4% par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

En ce qui concerne les céréales sèches, on constate une hausse de production de 28.2% pour le maïs, 18.1% pour le mil suite à une augmentation des superficies et des rendements et une baisse respective de 5.9% et 40,0% pour le sorgho et le fonio par rapport à l'année dernière.

#### ❖ **Racines et tubercules**

Pour les tubercules, le manioc accuse une hausse de 1,7% par rapport à l'année dernière et une baisse de 7,1% pour la patate douce et une hausse de 12.4 % et de 7.9 % par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

#### ❖ **Légumineuse**

Pour les légumineuses, l'arachide et niébé accusent une hausse de 2.7% et 21,3% respectivement par rapport à l'année passée et de 10.6% et 39,3% par rapport à la moyenne des 5 dernières années respectivement.

#### ❖ **Autres productions agricoles**

La production prévisionnelle totale d'Oléagineux est de 117.588 tonnes contre 110.905 tonnes de la campagne agricole 2019/2020. Elle accuse une hausse de 6,0 % par rapport à la production de la campagne précédente.

Pour les Légumes et légumineuses, la production prévisionnelle totale de la campagne agricole 2020/2021 est de 1.599.307 tonnes. Elle accuse une hausse de 2,7 % par rapport à la production de la campagne précédente qui était de 1.556.903 tonnes. Les données par cultures sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : Production des autres produits alimentaires en tonnes

Produits	Campagne agricole 2020/2021	Campagne agricole 2019/2020	Ecart, %
	Quantité	Quantité	
Oléagineux	117588	110905	6,0
Arachide	115588	108905	6,1
Noix de palmiste	2000	2000	0,0
Légumes et légumineuses	1599307	1556903	2,7
Niébé	1307	903	44,7
Tomates	42000	40000	5,0
Oignon	120000	115000	4,3
Carottes	25000	21000	19,0
Aubergine	175000	170000	2,9
Choux	76000	70000	8,6

Haricot vert	42000	40000	5,0
Concombre	708000	700000	1,1
Gombo	410000	400000	2,5

Source : Service de statistique agricole/MADR, 2021

#### ❖ Production disponible

Le tableau ci-après illustre les productions alimentaires disponibles sur la base des productions brutes de chaque produit alimentaire attendu cette année 2020/2021.

Tableau 5 : Productions nettes des produits alimentaires 2020/2021

Céréales	Production	
	Brute (tonnes)	Nette (tonnes)*
Riz	198.142	118.885
Céréales Sèches	59.362	50.458
Total	257.504	169.343

Source : Service de statistique agricole/MADR, 2021

(\*) Production disponible en céréales sèches = Production brute x 85% (15% de pertes et semences) ;

Production disponible en riz = Production brute x 60% (perte, semences et taux d'usage).

## 4.4 RESSOURCES HALIEUTIQUES

#### ❖ Potentialités du secteur

Le pays possède un plateau continental de 45 000 km<sup>2</sup> s'étendant au sud-est de l'archipel des Bijagos. Le long de celui-ci, il y a trois zones de pêche bien définies : (i) une zone avec des profondeurs inférieures à 10 m, accessible aux petits bateaux de pêche artisanale ; (ii) une zone avec des profondeurs de 10-20 m et (iii) une zone de 15 000 km<sup>2</sup>, qui s'étend jusqu'à 120 miles nautiques, avec des profondeurs allant de 20 à 200 m, dans la quelle opère la flotte industrielle étrangère. Avec un potentiel d'exploitation des ressources halieutiques estimé à 275 000 tonnes/an, le secteur de la pêche (industrielle, semi-industrielle et artisanale) emploie actuellement environ 10 000 personnes et contribue pour 4% du PIB5 et pour 40% du budget général de l'État. La grande productivité de la

ZEE (notamment grâce aux importantes superficies de mangroves et à l'archipel des Bijagós) attire des pêcheurs étrangers, tant au niveau industriel qu'artisanal.

#### ❖ **Potentiel d'embarcations et de débarquements**

Selon la Direction de la Pêche Artisanale, 1426 licences de pêche ont été émises en 2016 pour 1106 pirogues au total, toutes catégories confondues, réparties comme suit : Guinée-Bissau (75%), Sénégal (16), Guinée Conakry (8) et Brésil (1). Pour l'année 2017, selon les données provisoirement disponibles de la Direction de la Pêche Artisanale, environ 350 licences ont été émises et concernent pour la majorité des embarcations étrangères.

#### ❖ **Pêche industrielle**

La pêche industrielle est surtout pratiquée par des embarcations étrangères, et la flottille est composée d'embarcations de pêche aux poissons, aux céphalopodes, aux crevettes et aux tons. Il existe aussi des embarcations de pélagiques et de pêche à la palangre. Les principales pressions imposées par la pêche industrielle sont : la surpêche des espèces à valeur commerciale et les prises accidentelles d'autres espèces (non autorisée par le permis), l'utilisation d'équipements non conformes (comme des filets à petite maille), la violation de l'interdiction de la pêche industrielle à l'intérieur des 12 mN, la pêche sans permis et la repêche d'animaux marins rares tels que les tortues marines ou les lamantins. La surpêche menace aussi bien les ressources biologiques, essentielles aux communautés de la zone côtière, que la biodiversité.

#### ❖ **Pêche artisanale**

La pêche artisanale se pratique dans les fleuves et les estuaires le long de la côte, en particulier dans l'archipel des Bijagos, Cacheu et Cacine, où sont exploités le mullet et des pélagiques djafal (*Ethmalosa*) qui constituent environ 80% des prises. Le droit de la pêche artisanale est réservé à 12 miles nautiques, y compris les eaux entre les îles et les estuaires. La pêche artisanale joue un rôle important vis-à-vis du développement socio-économique du pays. Elle est considérée comme une source d'approvisionnement de protéines animales pour la majorité de la population côtière et contribue à la fois la sécurité alimentaire, la nutrition, ainsi qu'à la création d'emplois. En outre, elle fournit de la matière première aux activités transformatrices et aux petits commerces (surtout exercés par les femmes). Les pêcheurs artisanaux de la Guinée Bissau pratiquent surtout une pêche de subsistance et possèdent 20% des embarcations motorisées existantes. Les pressions sur l'environnement exercées par les pêcheurs artisanaux en Guinée Bissau sont liées à l'utilisation de filets de plusieurs centaines de mètres installés sur toute la largeur des bras de rivières et à l'utilisation de filets de petites mailles.

## 4.5 SANTE

Le profil épidémiologique est toujours caractérisé par la prédominance des maladies transmissibles et non transmissibles avec émergence des nouvelles maladies, accentué par les conditions défavorables du milieu et la prédominance des comportements à risque comme le tabagisme, alcoolisme, consommation de la drogue et pratiques sexuelles à risque. Tous ces facteurs déterminants jouent aussi en interaction avec la présence d'une alimentation déséquilibrée. Ce profil est également aggravé par un système de santé déficient qui n'arrive pas à donner des réponses favorables aux exigences de la population, ayant pour conséquence un taux élevé de mortalité maternelle (5490 /000 naissances vivantes) et infantile (55,4‰, MICS 2014) dont les causes principales sont les complications néonatales (23%), les IRA (23%), le paludisme (21%), les maladies diarrhéiques (19%) et la malnutrition (33%). L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est de 4,9 enfants par femme en âge de procréer (15-49 ans). Le taux de fécondité est de 106% chez les 15-19 ans (MICS2014) du fait que la vie procréative des femmes commence tôt et se termine assez tardivement. Les causes sont : le mariage précoce et les rapports sexuels précoces surtout chez les jeunes filles en mariage intergénérationnel et le faible taux de prévalence contraceptive. Les mutilations génitales féminines touchent 49,7% des filles âgées de 0-14 ans (MICS 2014). Selon les résultats MICS 2014, 41,8% filles et femmes de plus de 15 ans.

Tableau 6 : Indicateurs de santé

Région de l'OMS	Afrique	Systèmes de santé	
Groupe de revenu de la Banque mondiale	Faible revenu	Total des dépenses de santé en pourcentage du produit intérieur brut (2014)	5.59
<b>Santé de l'enfant</b>			
Enfants nourris exclusivement au sein pendant les premiers mois de vie (%) (2014)	52.5	Dépenses privées pour la santé en pourcentage du total des dépenses pour la santé (2014)	79.53
Couverture par le vaccin DTC3 chez les enfants d'un an (%) (2016)	87	Dépenses publiques générales pour la santé en pourcentage du total des dépenses publiques (2014)	7.79
<b>Statistiques démographiques et socioéconomiques</b>			
Espérance de vie à la naissance (années) (2015)	58.9 (H+F) 60.5 (F) 57.2 (H)	Nombre de médecins pour 1000 habitants (2009)	0.078
		Nombre d'infirmières et de sages-femmes pour 1000 habitants (2009)	0.653
Population totale (en milliers) (2015)	1844.3	<b>Mortalité et estimations sanitaires générales</b>	
% de moins de 15 ans (2015)	40.8	Taux de mortalité néonatale (pour 1000 naissances vivantes) (2016)	38.2 [25.8-55.2]
% de plus de 60 ans (2015)	5.3	Taux de mortalité pour 1000 enfants de moins de 5 ans (2016)	88.1 [60.9-123.0]
Indice de pauvreté : % de la population disposant de moins de \$1,25 par jour (PPA) (t)		Ratio de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (2015)	549 [ 273 - 1 090]
Taux d'alphabétisation des adultes (+ de 15 ans) (%) (2007-2012)	55	Naissances assistées par du personnel de santé qualifié (%) (2014)	45.0
Rang selon l'indicateur d'inégalité de genre (2014)	...		
Rang selon l'indice de développement humain (2014)	178		

Source : de données : Observatoire mondial de la santé, 2017

### ❖ Indice de pauvreté

La Guinée Bissau est l'un des pays les plus pauvres au monde : 80% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté. Selon l'Indice de Développement Humain des Nations Unies, la Guinée Bissau figure parmi les pays les plus mal classés (178e sur 188 pays). Il doit aussi affronter un défi démographique important, alors que la population devrait doubler d'ici 2050 et que le pays fait face à des inégalités croissantes.

Le tableau ci-dessous montre une idée sur le niveau de vie du pays de à travers les indicateurs de développement.

TABLEAU 7 : INDICATEURS DE CROISSANCE

Indicateurs de croissance	2015	2016	2017	2018 (e)	2019 (e)
PIB (milliards USD)	1,04	1,15 <sup>e</sup>	1,30 <sup>e</sup>	1,45	1,56
PIB (croissance annuelle en %, prix constant)	5,1	5,1 <sup>e</sup>	5,0 <sup>e</sup>	5,0	5,0
PIB par habitant (USD)	640 <sup>e</sup>	692	761 <sup>e</sup>	832	877
Endettement de l'Etat (en % du PIB)	49,0	47,3	43,3 <sup>e</sup>	42,1	40,8
Taux d'inflation (%)	1,5	1,5	2,8	2,5	2,5
Balance des transactions courantes (milliards USD)	0,02	0,01	0,00	-0,01	-0,02
Balance des transactions courantes (en % du PIB)	2,0	0,9	0,1	-0,6	-0,9

Source : FMI - World Economic Outlook data base - dernières données disponibles (septembre 2018).



## **II. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE GESTION DES PESTICIDES**

### **2.1. Cadre politique**

#### **2.1.1. Cadre Politique International**

##### **❖ *Politique agricole de la CEDEAO/ECOWAS***

Le projet P2-P2RS s'inscrit dans le cadre de la politique agricole de la CEDEAO/ECOWAS dont les grandes orientations ont été adoptées par la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernement des États membres de la CEDEAO à sa 28ème session tenue le 19 janvier 2005 à Accra. Cette politique vise à infléchir les tendances lourdes de l'agriculture ouest africaine en tentant de lever les obstacles à l'investissement productif, à l'amélioration de la productivité et créer un environnement commercial favorable aux producteurs de la région.

La politique agricole de la communauté économique de l'Afrique de l'Ouest a pour objectif général de contribuer de manière durable (i) à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, (ii) au développement économique et social et (iii) à la réduction de la pauvreté dans les États membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, les zones et les pays de la région. Son premier axe vise l'accroissement de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture à travers, entre autres : (i) la modernisation des exploitations agricoles (intrants et les équipements, la recherche agricole et la diffusion des résultats, le renforcement des capacités humaines), (ii) la promotion des filières agricoles et agro-alimentaires, (iii) le renforcement des systèmes d'information, (iv) l'organisation des acteurs et la promotion du dialogue et (v) le financement de l'agriculture..

##### **❖ *Politique environnementale de la CEDEAO***

Adoptée en 2008, tout comme la politique commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA, elle vise à inverser les tendances lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles, des milieux et du cadre de vie, en vue d'assurer dans la sous-région, un environnement sain, facile à vivre et productif, améliorant ainsi les conditions de vie des populations de l'espace sous régional.

##### **❖ *Politique et mécanismes de la CEDEAO sur la réduction des risques de catastrophes***

La Politique et mécanismes de la CEDEAO sur la réduction des risques de catastrophes visent à avoir des pays de la sous-région et les communautés résilients dans lesquels les

risques normaux n'affectent pas négativement le développement et où les procédés de développement ne mènent pas à l'accumulation des risques de catastrophes à partir des aléas naturels. Cette politique n'est pas une recette détaillée à appliquer au niveau national mais l'expression d'un consensus autour de principes, d'objectifs, de priorités et d'aspects institutionnels axés sur le développement d'un système sous régional de réduction des risques de catastrophe qui soit efficace, efficient et viable.

❖ ***Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture africaine (PDDAA)***

Le PDDAA est le volet agricole du Nouveau partenariat pour le développement en Afrique NEPAD, qui vise à encourager un développement induit par l'agriculture afin d'atteindre et de contribuer à la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) relatif à la réduction de la pauvreté et à l'éradication de la faim. Après l'approbation du PDDAA, dont un des objectifs spécifiques est d'atteindre un taux de croissance annuelle moyenne de 6% d'ici 2015, les Communautés Economiques Régionales l'ont adoptée comme vision pour la restauration de la croissance agricole, la sécurité alimentaire et le développement rural en Afrique.

❖ ***Politique commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMO- PCAE***

Adoptée en 2008, elle vise à inverser les tendances lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles, des milieux et cadres de vie, en vue d'assurer dans la sous-région, un environnement sain, facile à vivre et productif, améliorant ainsi les conditions de vie des populations de l'espace sous régional.

❖ ***Politique Agricole de l'UEMOA***

L'objectif global de la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU) est de contribuer durablement à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Les trois grands axes d'intervention de la PAU sont : (i) l'adaptation des systèmes de production et l'amélioration de l'environnement de la production, (ii) l'approfondissement du marché commun dans le secteur agricole et la gestion des ressources partagées, puis (iii) l'insertion des productions nationales dans le marché régional et dans le marché mondial. Le champ d'application de la Politique Agricole de l'UEMOA inclut l'agriculture, l'élevage, la pêche et la foresterie.

❖ ***Politique forestière de la CEDEAO***

La politique forestière (PF) a été adoptée en 2005. Elle a pour objectif général la conservation et le développement durable des ressources génétiques, animales et végétales, la restauration des zones forestières dégradées au plus grand bien des

populations de la CEDEAO. La PF de la CEDEAO s'est appuyée sur les conventions et accords issus de la Conférence de Rio de Janeiro en 1992, les OMD, le développement du système foncier et les politiques forestières nationales.

❖ ***Stratégie régionale africaine de réduction des risques de catastrophes***

Elaboré en 2004, la stratégie régionale africaine de réduction des risques de catastrophes est un document cadre auquel est axé un plan d'actions qui a été élaboré par la Conférence ministérielle africaine organisée à Addis-Abeba en décembre 2005. Ce plan d'action a été actualisé en avril 2009. Les buts visés par cette stratégie sont d'assurer un engagement politique accru envers la réduction des risques de catastrophes de part une meilleure gestion des connaissances et une prise de conscience accrue de la réduction des risques de catastrophes au sein de la population.

❖ ***Stratégie régionale de promotion des engrais en Afrique de l'Ouest***

Cette stratégie a été adoptée le 13 avril 2006 par le Sommet des Chefs d'Etat de la CEDEAO tenu à Abuja. Elle vise une agriculture productive grâce à une promotion de l'utilisation des engrais. Son objectif global est de promouvoir l'utilisation accrue et efficiente des engrais en vue d'améliorer durablement la productivité agricole pour assurer la sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest.

❖ ***Stratégie régionale de promotion des engrais en Afrique de l'Ouest***

Cette stratégie a été adoptée le 13 avril 2006 par le Sommet des Chefs d'Etat de la CEDEAO tenu à Abuja. Elle vise une agriculture productive grâce à une promotion de l'utilisation des engrais. Son objectif global est de promouvoir l'utilisation accrue et efficiente des engrais en vue d'améliorer durablement la productivité agricole pour assurer la sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest.

❖ ***Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine***

Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est le volet agricole du Nouveau partenariat pour le développement en Afrique NEPAD, qui vise à encourager un développement induit par l'agriculture afin d'atteindre et de contribuer à la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) relatif à la réduction de la pauvreté et à l'éradication de la faim. Après l'approbation du PDDAA, dont un des objectifs spécifiques est d'atteindre un taux de croissance annuelle moyenne de 6% d'ici 2015, les Communautés Economiques Régionales l'ont adoptée comme vision pour la restauration de la croissance agricole, la sécurité alimentaire et le développement rural en Afrique.

❖ *Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontaliers en Afrique, adoptée le 30 Janvier 1991*

Par rapport à la gestion des Pesticides, toutes les conventions citées ci-dessous sont ratifiées, mais leur traduction dans la législation nationale n'est pas effective dans leur totalité. Aussi, tenant compte de l'absence d'un Plan National de Gestion Intégrée des Rongeurs.

❖ *Programme d'action sous régional de réduction de la vulnérabilité en Afrique de l'Ouest*

La CEDEAO s'est dotée d'une vision pour l'horizon 2020. Cette vision consiste en l'abolissement des frontières et la mutation vers une région sans frontières où tous les peuples peuvent accéder et exploiter les innombrables ressources. Dans cet ordre d'idées, la vision d'ensemble adoptée par le Programme d'action sous-régional de réduction de la vulnérabilité en Afrique de l'Ouest (PASR-RV/AO) est : « A l'horizon 2030 les pays de l'Afrique de l'Ouest disposent ensemble de capacités humaines, techniques et financières suffisantes pour soustraire leurs systèmes humains et naturels des effets néfastes des changements climatiques ». L'objectif global du Programme est « Développer et renforcer les capacités de résilience et d'adaptation dans la sous-région pour faire face aux changements climatiques et aux phénomènes climatiques extrêmes ».

### **2.1.2 CADRE POLITIQUE NATIONAL**

Il concerne toutes les déclarations d'intentions matérialisées par des textes d'orientation stratégique qui articulent la politique du gouvernement. Cette politique est mise en œuvre à travers des choix d'investissements qui traduisent les priorités de développement du pays contenues dans les documents stratégiques.

La protection de l'environnement, de la nature et de la santé des populations est l'une des préoccupations majeures portées par le cadre de la politique national définissant les orientations stratégiques et opérationnelles du développement basées sur la préservation du patrimoine écologique national et à l'amélioration permanente du cadre de vie ainsi que du bien-être des populations.

La Guinée Bissau s'est dotée de plusieurs documents stratégiques pour encadrer et définir les actions dont la finalité repose sur la protection de l'environnement, de la nature et de la santé des populations relatives à l'utilisation des pesticides.

Pour la gestion des pesticides en Guinée-Bissau, les entités suivantes interviennent :

- a) Autorité compétente
- b) Direction des Services de la Protection des Végétaux
- c) Commission Nationale de Gestion des Pesticides

#### **Autorité compétente**

1. L'autorité compétente pour l'application du présent décret est l'organisme gouvernemental chargé du secteur agricole et forestier en tant qu'entité de tutelle de la Direction des Services de la Protection des Végétaux (DSPV).

2. Dans le cadre de ses attributions et conformément aux dispositions du présent décret, il est chargé :

- a) Proposer des politiques et des stratégies sur la gestion des pesticides au niveau national ;
- b) Proposer des textes normatifs (lois, décret-loi, décrets et autres textes) relatifs à la gestion des pesticides sur l'ensemble du territoire national ;
- c) Établir des directives techniques et scientifiques en la matière ;
- d) Exercer les autres pouvoirs attribués par la loi

#### **Direction des services de la protection des végétaux**

1. L'exécution matérielle et efficace des activités liées à la gestion des pesticides est de la responsabilité de la DSPV, le département de l'agence gouvernementale chargé du secteur de l'agriculture et de la forêt, chargé d'assurer et de faciliter la gestion adéquate et efficace de tous les types de pesticides au niveau législation nationale, en vue de protéger l'environnement et la santé publique.

2. Dans l'exercice de ses attributions, la DSPV, chaque fois que nécessaire, peut mener des activités/liées à la gestion des pesticides en collaboration, coopération et articulation avec les techniciens de l'agence gouvernementale chargée de la santé publique, dans le cadre de la gestion des pesticides et des biocides utilisés dans ce domaine, et l'environnement, dans le cadre de l'évaluation et de la surveillance environnementale, ainsi que de la gestion des résidus de pesticides.

#### **Commission Nationale de Gestion des Pesticides**

1. La Commission Nationale de Gestion des Pesticides (CNGP) est l'organe interministériel à caractère consultatif chargé d'émettre des avis techniques et de contrôler l'application effective des décisions prises par les organismes régionaux d'agrément des pesticides.

2. L'organisation et le fonctionnement du CNGP seront réglés par arrêté conjoint des membres du Gouvernement chargés des secteurs de l'agriculture, de la santé publique et de l'environnement.

3. Le Président de la Commission doit être un technicien du Ministère de l'Agriculture ayant une compétence et une expérience reconnues dans le domaine des pesticides.

### **2.1.2.1 DOCUMENTS DE POLITIQUE DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE**

#### **❖ La Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA), élaborée en avril 2002)**

Le Gouvernement Bissau-guinéen a élaboré la LPDA dont la mise en œuvre a démarré en 1989 et de son Plan d'Action adopté depuis 1997. Sur cette base, le gouvernement a entrepris un certain nombre d'actions notamment dans le cadre du Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) et le Programme Régional pour la Sécurité Alimentaire (PRSA).

Les objectifs généraux du Gouvernement en matière de politique agricole sont les suivants : (i) garantir la sécurité alimentaire ; (ii) augmenter et diversifier les exportations agricoles ; (iii) assurer la gestion rationnelle et la préservation des ressources agro-sylvo-pastoral et ; (iv) améliorer le cadre de vie des populations rurales. Ces quatre objectifs impliquent : (i) la croissance de la production alimentaire per capita, (ii) le renforcement de la disponibilité des produits alimentaires (marchés, stockage...) ; (iii) l'amélioration des revenus des populations et de l'accès financier aux produits alimentaires ; (iv) la préservation du capital national de ressources naturelles (forêts, sols, eau, pêche) par un niveau approprié d'exploitation.

#### **❖ La Stratégie agricole**

La stratégie agricole a été élaborée dans un contexte marqué par une dynamique d'intégration avec l'adhésion des pays de l'UEMOA. Elaborée en 2009 pour une période d'exécution jusqu'en 2015, elle constitue le cadre de référence de la politique suivie dans le domaine de l'élevage. En adéquation avec le document de DSRP, la stratégie repose sur quatre axes : (i) renforcement de la gouvernance, modernisation de l'administration publique et assurance de la stabilité macroéconomique ; (ii) promotion de la croissance économique et création d'emplois ; (iii) augmentation de l'accès aux services sociaux et aux infrastructures de base ; et (iv) amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables.

## **2.1.2.2 DOCUMENTS DE POLITIQUES ET DE STRATEGIES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES**

Le Gouvernement Bissau-guinéen dispose de plusieurs documents de stratégie environnementale et sociale dont les plus essentiels pour cette présente étude du projet de P2-P2RS sont :

### **❖ Le plan national de gestion environnementale (PNGE)**

Cet instrument stratégique d'orientation pour la mise en œuvre de la politique Environnementale, propose dans ses objectifs généraux, que la politique nationale de gestion environnementale puisse contribuer au développement socio-économique durable et soutenable du pays. En effet, le plan se base sur la recherche des solutions afin de garantir la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté, le contrôle des pollutions et l'assainissement.

Dans ses objectifs spécifiques, les aspects suivants sont visés :

- (i) Dans le cadre de la gestion participative, développer et appuyer la mise en place d'une gestion décentralisée et participative des ressources naturelles ;
- (ii) Appuyer les différentes associations de base, ainsi que d'autres partenaires, pour pouvoir jouer un rôle prépondérant dans la gestion des ressources naturelles.

Un autre rôle, non moins important, concerne l'obligation à la réalisation d'étude d'impact environnemental au niveau de tous les projets susceptibles d'avoir une répercussion sur l'environnement et la nécessité d'obtenir des permis s'il y a des constructions.

### **❖ La Stratégie nationale et le plan d'action pour la conservation de la diversité biologique**

#### **(i) LA STRATEGIE NATIONALE**

La Guinée-Bissau est un pays dans lequel les ressources biologiques constituent le support principal de l'économie nationale et où les tendances pour leur dégradation deviennent alarmantes. Cela étant, il importe de connaître les raisons, les solutions à préconiser et le type de recommandations à faire pour la conservation de la biodiversité. Cette connaissance permettra de rendre l'intervention humaine plus rationnelle, en évitant ainsi l'érosion accélérée du patrimoine biologique et la consécutive diminution des coûts économiques et sociaux.

La stratégie d'implémentation des actions de conservation et d'utilisation de la biodiversité s'adosse sur les trois principes majeurs de la Convention :

- ✓ Participation des populations,
- ✓ Approche intégrée,

✓ Partenariat.

Le développement économique ne peut se concevoir sans tenir compte des aspects sociaux, la lutte contre les inégalités et le respect de l'environnement. Ayant en vue que le développement ne peut être durable que s'il est simultanément économique, social et environnemental.

**(ii) LE PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

L'élaboration de la stratégie et du plan d'action représentent le fruit de l'engagement du Gouvernement de la Guinée-Bissau, à travers la signature et la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique, le 27 octobre 1995.

**(iii) LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA GUINEE-BISSAU REPOSE SUR L'UTILISATION DE SES RESSOURCES NATURELLES**

Le développement socio-économique de la Guinée-Bissau contient une analyse actuelle de la situation de la biodiversité en Guinée-Bissau. Il propose une série d'actions qui doit être réalisée dans le sens de permettre la mise en œuvre des orientations stratégiques en vue de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. La participation directe de la société civile et des communautés de base est primordiale, sans oublier la participation des femmes et de la jeunesse qui aussi, jouent un rôle important dans ce processus.

Ce plan action constituera à partir des résultats espérés de la stratégie nationale, un ensemble d'actions cohérentes destinées à corriger les déséquilibres actuels et ainsi répondre de façon positive et efficace aux problèmes identifiés pendant les séminaires régionaux et nationaux.

❖ **Le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA)**

Les Pays Moins Avancés (PMA) dont la Guinée-Bissau, sont les plus affectés à cause de leurs conditions géo-climatiques, leur dépendance élevée aux ressources naturelles et leur capacité limitée pour s'adapter aux impacts négatifs de ces changements.

Dans ce scénario et contexte, la préparation et la conclusion du Programme d'Action National d'Adaptation aux effets des Changements Climatiques (PANA) financé par le Fonds Mondial pour l'Environnement (FME/GEF) marquant ainsi l'adhésion du pays à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et le Protocole de Kyoto, ont visé à évaluer la vulnérabilité du pays devant les phénomènes référencés auparavant. Elles proposent des mesures et actions prioritaires qui permettent ou conduisent à la réduction et/ou l'atténuation des effets négatifs et à l'application de mesure de prévision et d'alerte précoce aux catastrophes futures.



**❖ Document de Stratégie Nationale pour la Réduction de la pauvreté (DENARP II 2015)**

L'objectif principal du DENARP II est de réduire de façon significative la pauvreté dans ses multiples dimensions. Il s'appuie sur la création d'opportunités de revenus, d'emplois et d'amélioration de l'accès aux services publics de base de qualité dans un Etat de droit renforcé.

Ses objectifs spécifiques sont:

- i) La réduction de l'incidence de la pauvreté au niveau national de 69,3 % en 2010 à 59 % en 2015 et celle de l'extrême pauvreté de 33 % à 20 % au cours de la même période, en tenant compte des disparités entre hommes et femmes ;
- ii) La réduction du taux de l'insécurité alimentaire de 32% à 16% en 2015 ;
- iii) L'atteinte d'un taux de croissance économique annuel moyen de 5 % par an sur la période 2011-2015 ;
- iv) La stabilisation du contexte sécuritaire du pays par une réforme harmonisée des forces de sécurité et de défense ;
- v) L'élimination des inégalités structurelles entre l'homme et la femme.

**❖ Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS II)**

Le PNDS II constitue un cadre de référence pour les activités et actions de développement dans le domaine sanitaire durant la période 2008-2017 en Guinée Bissau. Ce document stratégique joue un rôle crucial dans l'orientation des mesures nécessaires pour la promotion de la santé de tous les guinéens. Il met l'accent sur la synergie d'action de tous les acteurs œuvrant pour la santé. Il oriente les activités des institutions ministérielles au niveau national et dans les régions, des partenaires de développement, de la société civile. Ceci contribue à la réduction de la pauvreté dans le secteur socioéconomique par l'amélioration de la santé de la population dans laquelle l'accès à l'eau potable reste un facteur déterminant.

**❖ La politique nationale de nutrition (2015-2025)**

Le Gouvernement de la Guinée-Bissau a adopté une politique multisectorielle de nutrition, visant à assurer un bon état nutritionnel à tous les habitants de la Guinée-Bissau, et en particulier aux personnes vulnérables, pour tirer le meilleur parti de leurs capacités physiques, intellectuelles et psychoaffectives afin de mener une vie saine, active et productive. Son but de garantir un capital humain productif, par une bonne nutrition de la population, pour contribuer plus efficacement au développement du pays.

L'objectif général de la politique nationale de nutrition est d'améliorer l'état nutritionnel de la population en Guinée-Bissau, en particulier des personnes vulnérables, en créant des synergies entre des interventions directes de nutrition et celles d'autres secteurs sensibles à la nutrition.

Ses objectifs spécifiques à atteindre pour l'horizon 2025 visent notamment de réduire de 40 % le taux de retard de croissance et à moins de 5% le taux de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans, de réduire d'un tiers la prévalence de l'anémie chez les enfants de 0 à 23 mois, de réduire d'un tiers la prévalence du surpoids et de 50% la prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer, d'éliminer les troubles dus aux carences en vitamine A et en iode.

#### ❖ **Le Système National des Aires Protégées (SNAP -2017,)**

En Guinée-Bissau, le Système national d'aires protégées (SNAP) est géré par l'Institut pour la protection de l'environnement Biodiversité et Aires Protégées (IBAP), est composé de huit (8) parcs nationaux et parcs naturels (catégorie II2 de l'UICN), trois (3) corridors écologiques, une (1) réserve de biosphère, quatre (4) sites Ramsar (dans le cadre de la Convention de Convention de Ramsar) et 104 forêts communautaires.

Parmi ces parcs et corridors on peut citer quelques-uns comme :

- Le parc National d'Orango, situé au Sud de l'Archipel des Bijagos,
- Le parc Naturel des « Tarrafes » do Rio Cacheu, situé au Nord-ouest du pays,
- Le Parc Naturel des Lacs de Cufada, situé dans la partie sud du pays,
- Le parc National João-Vieira Poilão situé au Sud-est de l'Archipel des Bijagos,
- L'aire Marine Protégée Communautaire des Îles Formosa située au Nord de l'Archipel des Bijagós
- Le Parc National des Matas de Cantanhez situé au Sud-ouest du pays.
- Corredors écologiques de Tchetché, Salifo-Xitole et Cuntabane-Quebo (loi n°11/2017 – aires protégées Complexe Dulombi-Boé-Tchetché).

Source : IBAP

## **2.2 TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES**

### **2.2.1 LES CONVENTIONS INTERNATIONALES ENVIRONNEMENTALES**

La Guinée Bissau est partie prenante des conventions internationales et régionales ci-après, qui touchent plus ou moins aux aspects gestion des Pesticides, à savoir :

- Code de bonne conduite en matière de gestion des pesticides de la FAO ;
- Réglementation Commune sur l'Homologation des Pesticides aux Etats membre du CILSS en 1999 ;

- Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants adoptée le 22 Mai 2001 à Stockholm, Suède ;
  - Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d’ozone, entrée en vigueur le 1er Janvier 1989 et ratifié par 183 pays ;
  - Convention International pour la Protection des Végétaux ‘‘CIPV’’;
  - Convention de Berne sur la conservation de la faune et de la flore sauvage Européennes et de leurs Habitats naturels ;
  - Convention de Bonn sur les espèces migratrices de faune ;
  - Convention de Ramsar sur les zones humides ;
  - Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers les déchets dangereux et de leur élimination, conclue à Bâle, Suisse, le 22 Mars 1989 et entrée en vigueur en Mai 1992 ;
  - Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui fait l’objet d’un commerce International signé en 1999 ;
  - Convention sur la diversité biologique adoptée au Sommet de la Terre de 1992 à Rio de Janeiro, Brésil ;
  - Convention de Bamako sur l’interdiction d’importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontaliers en Afrique, adoptée le 30 Janvier 1991.

Par rapport à la Gestion des Pesticides, toutes les conventions citées ci-dessus sont ratifiées, mais leur traduction dans la législation nationale n’est pas effective dans leur totalité. Aussi, tenant compte de l’absence d’un Plan National de Gestion Intégrée des Rongeurs, proposer l’élaboration de ce plan dans un bref délai afin d’atténuer les effets néfastes liés à l’utilisation des pesticides.

### **2.2.2. LES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES NATIONAUX**

- Décret – Loi n° 7/2000 du 24 aout qui définit un encadrement technique et scientifique de l’utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret-loi N.4/99 du 18 Aout 1999 ;
- Les directives contenues dans la convention de Rotterdam qui permettent au pays de sélectionnés les types de pesticides dont il autorise l’importation ;
- Les directives contenues dans le code de bonne conduite pour la distribution et l’utilisation des Pesticides, de la FAO sont un appui à toute cette gamme de textes.

### **2.2.3. CADRE INSTITUTIONNEL**

La gestion des pesticides interpelle principalement le Ministère de l'Agriculture et du développement Rural, mais d'autres institutions et catégories d'acteurs sont aussi concernées dans cette gestion, notamment : le Ministère de l'Environnement ; le Ministère de la Santé ; les Institutions d'encadrement Agricole ; Les Organisations de Producteurs agricoles ; l'ANAG, les ONG, les Associations etc.

#### **❖ Les Services du Ministère de l'Agriculture**

Ce département ministériel, à travers de la Direction des Services de la Protection des Végétaux (DSPV), est concerné à titre principal par la gestion des pesticides, notamment à usage agricole. Dans le domaine du contrôle des produits phytosanitaires, la DSPV a appuyer essentiellement sur le Service de la Phytopharmacie qui est chargé de la gestion des pesticides d'usage agricole, conformément les dispositions législatives du Décret-loi n°7/2000 du 24 août 2000.

#### **❖ Le Comité National de Gestion des Pesticides de Guinée-Bissau (CNGP)**

La vente des spécialités antiparasitaires à usage agricole en Guinée-Bissau est interdite sans autorisation préalable accordée par le Département du Développement Rural et de l'Agriculture. La plupart des Pesticides périmés, détériorés font l'objet de vente. Ainsi ces pesticides mal gérés causent un danger pour l'homme et les animaux, en plus des risques pour l'environnement en général. Afin de palier à tous ces problèmes, en partant de la Réglementation commune sur l'Homologation des Pesticides entre les Etats membres du CILSS, il est mis en place le Décret-Loi n°7/2000 du 24 août 2000 en son article 11 la création du Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP) en Guinée-Bissau.

Le CNGP a été créé le 17 Octobre 2016 dans le Bulletin Officiel n° 52 par une expédition conjointe ministérielle et il est chargé de proposer et de surveiller le respect des principes et des orientations générales de la réglementation des pesticides et désagréments professionnels.

Plus spécifiquement, le CNGP assure: la mise en œuvre et le suivi du respect des procédures et normes de contrôle de qualité des pesticides; le contrôle post-homologation des pesticides; le contrôle de conformité des pesticides; le contrôle de la distribution et de l'utilisation des pesticides; le contrôle des Limites Maximales de Résidus (LMR) des produits d'importation destinés à la consommation locale; le contrôle des professionnels de la filière des pesticides; la tenue du registre des opérateurs de la filière; la tenue et l'actualisation des pesticides homologués; la dénonciation des pesticides non homologués en très dans le pays; la formation des agents phytosanitaires et des opérateurs de la filière;

le suivi en matière de toxico-vigilance; le suivi des essais de pré-vulgarisation; le suivi de la mise en œuvre des conventions internationales relatives aux pesticides.

Plusieurs structures interviennent au sein de ce comité (l'environnement, la santé, les organisations d'agriculteurs, les douanes et des autres).

### **La Direction des Services de la Protection des Végétaux(DSPV)**

La Direction des Services de la Protection des Végétaux sont chargées de contrôler les agréments professionnels et les produits Phytopharmaceutiques importés et distribués. La Direction des Services de la Protection des Végétaux dispose d'antennes régionales à travers les neuf régions. Les derniers assurent pour le compte de la DSPV un contrôle phytosanitaire des pesticides utilisés dans la région. Les contrôles prioritaires sont le contrôle de l'étiquetage et de l'emballage qui, doivent être réalisés au niveau des magasins de stockage ou des points de distribution des produits (contrôle des formulations et de leur conformité aux étiquettes ; contrôle des résidus dans les produits agricoles surtout par rapport aux Limites Maximales de Résidus admises par la Commission du Codex Alimentation de la FAO et de l'OMS ; contrôle des agréments des produits ou homologation). La DSPV a aussi en charge la formation à l'utilisation des produits, mais aussi la gestion des stocks périmés et la réutilisation des emballages. Toutefois, faute de moyens matériels, financiers et de laboratoires spécialisés, la plupart de ces contrôles ne s'effectue pas.

#### **❖ La Direction des Services de Protection des Végétaux**

La Direction des Services de la Protection des Végétaux est chargée de coordonner les opérations de surveillance des végétaux et des cultures en vue notamment de signaler l'existence, l'apparition et la propagation des ennemis des végétaux et produits végétaux. La Direction des Services de Protection des Végétaux compte quatre services dont : le Service de Contrôle Phytosanitaire (Quarantaine Végétale) et Phytopharmacie; Service de Phytopathologie; Service Entomologie, Service de la Lutte Intégrée.

La Direction ne dispose pas spécifiquement d'expériences dans la gestion environnementale et sociale de projets.

## **2.2.4 CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES DANS LA GESTION DES PESTICIDES**

L'activité phytosanitaire est en travée par plusieurs contraintes, dont les plus frappants sont:

- L'insuffisance des personnels qualifiés et assermentés, d'où la priorité dans la formation des cadres du Ministère de l'Agriculture ;
- Le manque de matériel de travail (moyens logistiques, financiers et technique);
- Le manque de mesure d'application effective des textes régissant l'activité phytosanitaire ;
- La non maîtrise des structures de production, vente et distribution de pesticides; le manque de laboratoire d'analyse des données récoltées.

### **III. APPROCHES DE GESTION DES PESTES ET PESTICIDES EN AGRICULTURE ET SANTE PUBLIQUE**

#### **3.1 LES PESTES RENCONTREES EN AGRICULTURE ET EN SANTE PUBLIQUE**

### **3.1.1 LES PESTES RENCONTREES EN AGRICULTURE**

Au plan agronomique et phytosanitaire, on notera les cultures du riz, maïs, sorgho, mil, du bananier et des diverses plantes maraîchères : tomates, oseille, piment etc. Les principaux nuisibles de ces cultures sont connus et contrôlés avec pesticides chimiques. Dans plusieurs rapports de recherche agronomique, on peut noter cependant que les conditions de climat tropical humides ou sèches avec des niveaux de températures suffisamment élevées sont bonnes et toujours favorables pour le développement de nombreux micro-organismes phytopathogènes et autres nuisibles des cultures.

Au stockage des produits post-récoltes, il y'a aussi des risques élevés de dégâts dues aux divers nuisibles.

Les principales nuisibles des cultures en Guinée Bissau sont :

TABLEAU 8 : LISTE DE QUELQUES MALADIES DES PRINCIPALES CULTURES EN GUINEE-BISSAU

Culture		Pathogène	Part attaqué
Nom commun	Nom scientifique		
<b>Cereals</b>			
Riz	<i>Oryza sativa</i>	<i>Pyricularia oryzae</i> <i>Helmithosporium oryzae</i> <i>Cercospora oryzae</i> <i>Rhynosporium oryzae</i>	Feuilles, collet, nœud, cou, panicule et grain Feuilles Feuilles Feuilles
Maïs	<i>Zea mays</i>	<i>Curvularia</i> sp.	Feuilles
Petit mil et Sorgho	<i>Pennisetum glaucum</i> et <i>Sorghum bicolor</i>	<i>Sclerospora graminicola</i> <i>Claviceps fusiformis</i> <i>Sphacelotheca reiliana</i> <i>Sphacelotheca sorghi</i>	Semis, feuilles et épis Épis Épis Panicule
<b>Cultures horticoles</b>			
Salade	<i>Lactuca sativa</i>	<i>Septoria lactucae</i>	Feuilles
Bissap	<i>Hibiscus sabdarifa</i>	<i>Oidium abelmochi</i>	Feuilles
Ognion	<i>Allium cepa</i>	<i>Alternaria porri</i>	Feuilles
Carotte	<i>Dacus carota</i>	<i>Alternaria dauci</i>	Feuilles
Couve e repolho	<i>Brassica</i> spp.	<i>Xanthomonas campestris</i>	Feuilles
Djagatú	<i>Solanum anomalum</i>	<i>Cercospora</i> sp.	Feuilles
Gombo	<i>Hibiscus esculentus</i>	<i>Erysiphe poligoni</i> <i>Cercospora</i> sp.	Feuilles
Piment	<i>Capsicum frutescens</i>	<i>Leveillula taurica</i> Cout de soleil	Feuilles Fruits
Tomate	<i>Lycopersicum esculentum</i>	<i>Fusarium oxysporum</i> <i>Rhizoctonia solani</i> <i>Fulvia fulva</i> <i>Leveillula taurica</i> <b>Maladies abiotiques:</b> Cat face Cout de soleil Necrose apical	Plante entière Folhas Fruits
Pepino	<i>Cucumis sativus</i>	<i>Pseudoperonospora cubensis</i>	Feuilles
Poivron	<i>Capsicum annum</i>	<i>Pseudoperonospora cubensis</i>	Feuilles
<b>Legumineuses</b>			
Arachide	<i>Arachis hypogea</i>	<i>Cercospora arachidicola</i>	Feuilles
Haricot	<i>Phaseolus vulgaris</i>	<i>Cercospora cruenta</i>	Feuilles
Niébé	<i>Vigna unguiculata</i>	<i>Entyloma vignae</i>	Feuilles
<b>Racines et tubercules</b>			
Manioc	<i>Manihoti esculenta</i>	Virus do Mosaico Africano	Feuilles
<b>Cultures fruticoles</b>			
Avocat	<i>Persea gratissima</i>	<i>Cladosporiose</i> sp.	Feuilles
Banane	<i>Musa</i> spp.	<i>Mycosphaerella musicola</i>	Feuilles
Anacardier	<i>Anacardium occidentale</i>	<i>Lasidiplodia theobromae</i> (Resinose) <i>Colletotrichum gloeosporioides</i>	Semis, racines, feuilles et fruits



		<i>Cephaleuros virens</i> (symbiose de fungus et algues)	
Agrumes	<i>Citrus</i> spp.	<i>Citricolpiza</i>	Plante entière
Goyave	<i>Psidium guajava</i>	<i>Pestalotia</i> sp.	Feuilles et fruits
Mangue	<i>Mangifera indica</i>	<i>Colletotrichum gloeosporioides</i> <i>Cephaleuros virens</i> <i>Fillody</i>	Feuilles et fruits Tronc et branches Inflorescence

**Source :** Direction des Services de la Protection Des Végétaux






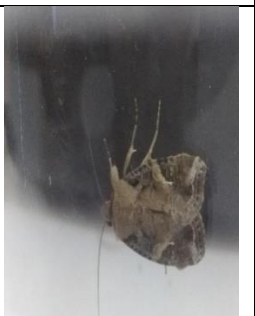

Tableau n° 09 Liste de quelques ravageurs des principales cultures en Guinée-Bissau








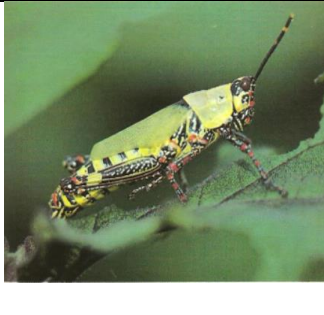








Culture		Ravageur	Part ataquée
Nom commun	Nom scientifique		
<b>Céréales</b>			
Riz	<i>Oryza sativa</i>	Térmites <i>Nymphula depunctalis</i> <i>Spodoptera exempta</i> <i>Diopsis</i> sp.	Racines Feuilles Feuilles Grains
Maïs	<i>Zea mays</i>	<i>Zonocerus variegatus</i> <i>Spodoptera frugiperda</i>	Feuilles Feuilles, inflorescence et épis
Petit mil et Sorgho	<i>Pennisetum</i> spp. et <i>Sorghum bicolor</i>	<i>Heliothis armigera</i> <i>Heliocheilus albipunctella</i>  <i>Spodoptera exempta</i>	Inflorescence et épis Épis  Feuilles
<b>Cultures maraichères</b>			
Chou	<i>Brassica</i> spp.	<i>Spodoptera frugiperda</i> <i>Spodoptera littoralis</i> <i>Heliothis armigera</i> <i>Aphis craccivora</i> <i>Agrotis ypsilon</i>	Feuilles Feuilles Feuilles Feuilles Feuilles
Gombo	<i>Abelmoschus esculentus</i>	<i>Nisotra</i> sp <i>Aphis craccivora</i> <i>Pachnoda</i> sp. <i>Tetranychus urticae</i>	Feuilles Feuilles Feuilles Feuilles
Tomate	<i>Lycopersicon esculentum</i>	<i>Helicoverpa armigera</i> <i>Tetranychus urticae</i>	Fruits Feuilles
Aubergine	<i>Solanum melongena</i>	<i>Helicoverpa armigera</i> <i>Tetranychus urticae</i>	Fruits Feuilles
Poivron	<i>Capsicum annum</i>	<i>Ceratitis capitata</i>	Fruits
<b>Légumineuses« ...</b>			
Niébé et haricot	<i>Vigna unguiculata</i> et <i>Phaseolus vulgaris</i>	<i>Heliothis armigera</i> <i>Maruca testularis</i>	Feuilles et gousses
<b>Racines et tubercules</b>			
Manioc	<i>Manihot esculenta</i>	Térmites <i>Zonocerus variegatus</i>	

Patate duce	<i>Ipomoea batatas</i>	<i>Agrius convolvuli</i> <i>Cylas puncticollis</i>	
<b>arbres fruitiers</b>			
Agrumes	<i>Citrus</i> spp.	<i>Planococcus citri</i> <i>Papilio demodocus</i> <i>Aleurithrixus</i> sp. <i>Zonocerus variegatus</i>	Feuilles et fruits Feuilles Feuilles et fruits Feuilles
Mangue	<i>Manguifera indica</i>	<i>Bactrocera dorsalis</i> <i>Rastrococcus invadens</i>	Fruits Feuilles et fruits
Anacardier	<i>Anacardium occidentale</i>	<i>Diastocera trifasciata</i> Térmites <i>Eteoryctis</i> spp. <i>Apate terebrans</i>	Branches Branches et tronc Feuilles Tronc
Goyave	<i>Psiduim guajava</i>	<i>Planococcus</i> sp. <i>Bactrocera dorsalis</i> <i>Aleurothrixus</i> sp.	Feuilles et fruits Fruits Feuilles et fruits
Papaye	<i>Carica papaye</i>	<i>Aleurothrixus</i> sp. <b><i>Paracoccus marsp.</i></b>	Feuilles et fruits

**Source :** Direction des Services de la Protection Des Végétaux

**TABLEAU N° 10 QUELQUES IMAGES DES CULTURES DES ORGANISMES NUISIBLES DES CULTURES EN GUINEE-BISSAU**

			
<b><i>Pyricularia oryzae</i></b>	<b><i>Helmithosporium oryzae</i></b>	<b><i>Nymphula depunctalis</i> sur le riz</b>	<b><i>Rastrococcus invadens</i></b>
			
<b><i>Spodoptera frugiperda</i></b>		<b><i>Bactrocera dorsalis</i></b>	

			
<i>Helicoverpa armigera</i> sur tomate et chou			
			
Infestation de <i>Ceratit</i> <i>capitata</i> sur poivron	<i>Tetranychus urticae</i> sur tomate	<i>Zonocerus variegatus</i>	
			
Mauvaises herbes			
			
<i>Pluceus cucullatus</i>		<i>Rattus norvegicus</i>	<i>Mus musculus</i>

**Source :** Direction des Services de la Protection Des Végétaux

**TABLEAU 11 : LISTE DES PESTICIDES AUTORISES PAR LE COMITE SAHELIEN DES PESTICIDES / GB 2021/2022**

N°	spécialité commerciale	Class e OMS	Société détentrice de l'autorisation	matière active	Numéro d'autorisation et date d'expiration	les usages autorisés
01	CAPT SUPER 104 EC	II	ALM-INTERNACIONAL	Acétamipride (32 g/l) Cypeméthrine (72 g/l)	1052-A0/In/05-19/APV-SAHEL Expiration fin mai 2022	Insecticides autorisés contre les chenilles et rejets perforants des malacées
02	2. K.D SUPER 720 SL	III	RMG COTE D'IVOIRE S.A.	2.4 D (720 g/l)	085-A1/He/05-18/APV-SAHEL Expiration fin mai 2021	Herbicide sélectif de post-levée autorisé contre les dicotylédones et adventices vivaces en riz pluvial et irrigué
03	COBRA 120 EC	II	ARYSTA LIFESCIENCE	Acétamipride (64 g/l) Spinétoram (56 g/l)	0647-H0/In/05-18/HOM-SAHEL Expiration fin mai 2022	Insecticide contre les chenilles carpophages, les chenilles phytophages et les insectes – drageons des guimauves
05	COGA 80 WP	III	SAVANA	Mancozeb (800 g/kg)	0698-H0/Fo/11-18/HOM-SAHEL Expiration fin novembre 2023	Fongicides de contact et action préventive autorisée contre l'alternaria en culture de tomate
	MANGA PLUS					
06	COMBAFOS 48% EC	III	SODRAF SARL	Chlopyriphos-éthyl (480 g/l)	0953-A0/11-17/APV-SAHEL Expiration fin novembre de 2020	Insecticides autorisés contre les insectes ravageurs de la tomate
10	ACARIUS	III	SAVANA	Abamectine (18 g/l)	0697-A1/Ac/05-19HOM-SAHEL Expiration fin mai 2024	Acaricide autorisé contre les acariens rouges (Tetranychus urticae) sur cultures de tomates
11	ACETA STAR 46 EC	II	ADAMA WEST AFRICA LTD	Acetamipride (32 g/L) Bifentrine (14 g/L)	0924-A0/In/05-19/APV-SAHEL Expiration fin mai 2022	Insecticide autorisé contre l'aleurode Bemisia tabaci et la chenille d'Helicoverpa armigera en culture de tomate
	ABALONE 18 EC	II	ARYSTA LIFE SCIENCE	Abamectine (18 g/L)	0858-A1/Ac12-18/APV-SAHEL Expiration fin mai 2021	Acaricide autorisé contre les acariens dans les cultures de tomates

	ACERO 84 EC	II	AF-CHEM SOFACO	Lambda-cyhalotrine (36 g/L) Sulfoxaflor (48 g/L)	0936-110/In/11-18/HOM-SAHEL Expiration fin novembre de 2023	Insecticide contre les chenilles, insectes suceurs des malvacées
12	ALLIGATOR	III	SOLEVO SUISSE S.A.	Pendimetaline (400% g/L)	0502-III/He/05-19/HOM-SAHEL Expiration fin mai 2024	Herbicide sélectif de ré-émergence autorisé contre les adventices des cultures de maïs
14	BACCARA	II	ARYSTA LIFISCIENCE	Propanil (260 g/L) 2,4-D (175 g/L)	0613-H0/He/11-16/HOM-SAHEL Expiration fin novembre de 2021	Herbicide faisant autorité en post-levée contre les mauvaises herbes dans les cultures de riz
17	ALANDIN	Ib	SAVANA	Phosphure de Aluminium (560 g/kg)	0806-A1/In/11-17/APV-SAHEL Expiration fin novembre de 2020	Insecticide fumant contre les insectes ravageurs des produits stockés
18	ALLIGATOR	III	SOLEVO SUISSE SA	Pendiméthaline (400 g/L)	0502-X1/He/05-19/HOM-SAHEL Expiration fin mai 2024	Herbicide autorisé post-levée contre les mauvaises herbes du maïs
19	AMAZONE 10 WP	U	ARYSTA LIFISCIENCE	Pyrazosulfuron-éthyl (100g/kg)	0856-A1/He/12-18/APV-SAHEL Expiration fin décembre 2021	Herbicides autorisés contre les graminées, carex et dicotylédones des adventices en riziculture
20	APRON STAR 42 WS	III	SYNGENTA CROP PROTECTION AG	Difenoconazole (20 g/kg) Mefenoxam (200 g/kg) Thiamthoxam (200 g/kg)	0297-H1/In,Fo/01-15/HOM-SAHEL Expiration fin janvier 2020	Insecticides/fongicides autorisés en traitement de semences de cultures contre les insectes et les maladies du sol
21	ANTOUKA 19 DP	III	BAYER WEST-CENTRAL AFRICA S. A	Propinébe (700 g/kg)	0823-A1/Fo/11-17/APV-SAHEL Expiration fin novembre de 2020	L'insecticide autorise le traitement des semences de sorgho stockées contre les ravageurs des produits stockés
23	HERBIRIZ 10 WP	III	ALM-INTERNATIONA L	Bensulfuron-méthyl (100g/kg)	0716-Hp/He/05-19/HOM-SAHEL Expiration fin mai 2024	Herbicides autorisés contre les mauvaises herbes autorisées dans l'irrigation du riz

24	HERBISAHÉL 360 EC	III	SADAB SARL	Propanil (360 g/L)	07288-A1/He/12-18/APV-SAHÉL Expiration fin décembre 2021	Herbicides autorisés contre les mauvaises herbes en riziculture
25	HIPRO	III	SAVANA	Ipodione (500 g/L)	1065-A0/Fo/05-19/APV-SAHÉL Expiration fin mai 2022	Fongicide de contact autorisé contre la rouille dans la culture de la tomate
27	IDEFIX	II	SAVANA	Hydroxyde de cuivre (65,5%)	0793-A1/Ba,Fo/05-17/APV-SAHÉL Expiration fin mai 2020	Bactéricide/champignons de contact autorisé pour la culture de la tomate
28	IKOKADIGN E	II	SOLEVO SUISSE SA	Haloxifon-R méthyl (104 g/L)	0558-A1-X1/He/12-18/APV-SAHÉL Expiration fin décembre 2021	Herbicide sélectif autorisé contre les mauvaises herbes en culture d'oignon
30	Herbafor 720 SL	II	AF6CHEM SOFACO	2,4-D (720 g/L)	0934-A0/He/05-17/APV-SAHÉL Expiration fin décembre 2020	Herbicide sélectif de post-levée autorisé contre les graminées annuelles et les dicotylédones annuelles en riziculture
31	HERBALM 720 SL	III	ALM INTERNATIONA L	2,4-D sal de amina (720 g/L)	0377-H0/He/05-18/HOM-SAHÉL Expiration fin mai 2023	Herbicide sélectif de post-levée autorisé contre les graminées annuelles et certaines dicotylédones (Hteranthera callifonlia, Bacopa floribunda, Amania prieureana, Sphenoclea zeylanica) riziculture irriguée
32	HERBEXBAR 720 SL	III	BARRY AGRO CHEM	2,4-D (720 g/L)	0794-A1/He/05-17/APV-SAHÉL Expiration fin mai 2020	Herbicides sélectifs de post-levée autorisés contre les adventices saisonnières et vivaces en culture de maïs
33	HERBEXTRA 720 SL	II	SOLEVO SUISSE SA	2,4-D sal de diméthylamine (720 g/L)	0318-H1/He/01-15/HOM-SAHÉL Expiration fin janvier 2020	Herbicides sélectifs de post-levée autorisés contre les adventices, les dicotylédones en riziculture

34	INSECTOR T	III	SOLEVO SUISSE SA	Imidaclopride (350 g/kg) Thirame (100 g/kg)	0616-H0/In, F0/05-17/HOM-SAHEL Expiration fin mai 2022	Insecticide/fongicide autorisé pour le traitement des semences
35	INTEGRITY	III	BASE	Saflueracil (68 g/L) Dimethenamid (600 g/L)	0848-A1/He/12-18/APV-SAHEL Expiration fin décembre 2021	Dés herbant autorisé contre les mauvaises herbes en culture de canne à sucre
39	K-OPTIMAL	II	SOLEVO SUISSE SA	Lambda-cyhalothrine (15 g/L) Acetemipride (20 g/L)	0586-H0/In/12-15/HOM-SAHEL Expiration fin décembre 2020	secticide autorisé contre les ravageurs du chou
41	KABA KÔRÔCIENA	III	AGRICHEM SENEULON	Nicosulfuron (40 g/L)	1030-A0/He/11-18/APV-SAHEL Expiration fin novembre de 2021	Herbicides sélectifs post-semis autorisés contre les adventices (monocotylédones et dicotylédones) en maïs
43	KABAFLA 710 SE	III	RMG CÔTE D'IVOIRE SA	Mésotrione (84 g/L) Métolachlore (626 g/L)	0816-A1/He/05-18/APV-SAHEL Expiration fin mai 2021	Herbicides autorisés en post-levée ou en post-levée précoce contre les adventices annuels en maïs
44	DURSBAN 5G	III	DOW AGROSCIENCE EXPORT S.A.S	Chlorpyriphos-ethyl (5 g/kg)	0003-H4/In/07-17/HOM-SAHEL Expiration fin juillet 2022	Insecticide autorisé contre le taupin, les larves blanches, les termites et les fourmis en cultures de maïs et de sorgho
45	EMMAMECS HIM 19 EC	III	ARMASHAL AGRO NIGER SARL	Emamectine benzoate (19,2 g/L)	1009-AB/In/05-18/APV-SAHEL Expiration fin mai 2021	Insecticide autorisé contre les chenilles noctuelles et aleurodes en culture de tomate
46	EMA 19,2 EC	II	ADAMA WEST AFRICA LTD	Emamectine benzoate (19,2 g/L)	0601-H0/In/05-18/HOM-SAHEL Expiration fin mai 2023	Insecticide autorisé dans l'application de la culture du coton contre les ravageurs de (Anomisflava, Haritalodesderogata, SpodopteraLittoralis), les carpophages

						(Diparopsiswetersi, Eariassp., Helicoverpaarmigera) et donc les Second mâcheurs (jassides, aleurodes et pucerons)
47	EUREKA PROPA 360	II	SOLEVO SUISSE SA	Propanil (360 g/L)	0695-H0/He/11-18/HOM- SAHEL Expiration fin novembre de 2023	Herbicides sélectifs post-élevés autorisés contre les adventices annuelles en riziculture
48	FARMETHAL IN 500 EC	II	FARMAG INTERNATIONA L LTD. PTY	Pendimethaline (500 g/L)	0632-A1/he/12-18/APV- SAHEL Expiration fin mai 2021	Herbicides électifs avant germination précoce autorisés contre les adventices en canne à sucre
49	FENICAL 400 UL	III	ARYSTA LIFESCIENCE	Fenitrihion (400 g/L)	0456-H1/In/11-16/HOM- SAHEL Expiration fin novembre de 2021	Insecticides autorisés contre les criquets

Source : Direction des Service de la Protection Végétale (DSPV)



### 3.1.2 LES PESTES RENCONTREES EN SANTE PUBLIQUE

Le profil épidémiologique est toujours caractérisé par la prédominance des maladies transmissibles et non transmissibles avec émergence des nouvelles maladies, accentué par les conditions défavorables du milieu et la prédominance des comportements à risque comme le tabagisme, alcoolisme, consommation de la drogue et pratiques sexuelles à risque. Tous ces facteurs déterminants jouent aussi en interaction avec la présence d'une alimentation déséquilibrée.

Ce profil est également aggravé par un système de santé déficient qui n'arrive pas à donner des réponses favorables aux exigences de la population, ayant pour conséquence un taux élevé de mortalité maternelle (5490 /000 naissances vivantes) et infantile (55,4‰, MICS 2014) dont les causes principales sont les complications néonatales (23%), les IRA (23%), le paludisme (21%), les maladies diarrhéiques (19%) et la malnutrition (33%). L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est de 4,9 enfants par femme en âge de procréer (15-49 ans).

Le taux de fécondité est de 106% chez les 15-19 ans (MICS2014) du fait que la vie procréative des femmes commence tôt et se termine assez tardivement. Les causes sont : le mariage précoce et les rapports sexuels précoces surtout chez les jeunes filles en mariage intergénérationnel et le faible taux de prévalence contraceptive. Les mutilations génitales féminines touchent 49,7% des filles âgées de 0-14 ans (MICS 2014). Selon les résultats MICS 2014, 41,8% des femmes âgées de 15-49 ans acceptent la violence de leurs partenaires alors que seulement 28,7% des hommes l'acceptent.<sup>1</sup>

Les maladies à transmission vectorielle (MTV) : le paludisme (*Anophelesgambiae*) , les bilharzioses(*Schistosomahaematobium*), l'onchocercose (*Onchocerca volvulus volvulus*), la filariose lymphatique(*Wucheweriabancrofti*), les arboviroses (*Aedes furcifer*, *Aedes luteocephalus*, *Aedes taylori*, *Aedesnéo africanus*, *Aedes vitatus et Aedes aegypti*), la dracunculose (*Dracunculusmedinensis*), et latrypanosomiase humaine africaine (THA) (*Glossinapalpalisgambiensis*,*Glossinamorsitanssubmorsitans*) constituent un problème sanitaire majeur en Afrique de l'Ouest.<sup>2</sup>

<sup>1</sup><https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/...>

<sup>2</sup>Programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest, Plan de Gestion des Pestes et des Pesticides, janvier 2007

### 3.1.3 STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LES PESTES

Plusieurs moyens de lutte contre les pestes peuvent être envisagés en vue de réduire la transmission des maladies et leurs impacts.

#### a. Lutte préventive

La Direction des Services de Protection des Végétaux ont pour entre autres missions de procéder à l'identification des pestes afin de déterminer les zones à risque d'infestation et donc à les traiter afin de garantir la sécurité alimentaire.

La lutte préventive par le biais de la technique culturale est prioritaire dans les territoires car les produits phytosanitaires ne sont pas disponibles de manière régulière (pas de revendeurs permanents), les coûts ne sont pas abordables pour les agriculteurs. A défaut, pour contrôler les maladies c'est la lutte mécanique avec l'arrachage des plantes affectées.

#### b. Lutte curative

Les moyens de lutte appliqués sont la pulvérisation d'insecticides chimiques et naturels (épandage de cendre issue du brûlage des résidus des produits forestiers, extraits des plantes). Les produits chimiques sont acquis en informel. Il a été spécifié la méconnaissance des produits acquis à ce niveau. Les approvisionnements de produits sont chers et il y a souvent des ruptures de stock.

Peu de responsables parmi les paysans bénéficient des formations / séminaires des formateurs organisés pour l'utilisation des pesticides par les services spécialisés. Ces institutions ou services de l'Etat devraient dupliquer ces formations à leur base, aux agents de terrain, animateurs ruraux, etc.

En ce qui concerne les autres ravageurs, les paysans confrontés aux problèmes de pestes peuvent se rapprocher aux services compétents pour éventuellement recevoir des conseils de lutte qu'ils vont appliquer sur le terrain. Aussi, les services décentralisés de la direction de protection des végétaux (DSPV) jouent un rôle d'appui conseil très important à ce niveau sauf que la lutte doit être menée par l'agent du service de la protection des végétaux.

Sur demande d'une association ou simplement d'un agriculteur individuel, le service de l'agriculture peut dépêcher un agent pour l'expertise technique du problème et la proposition de solution. Au niveau des techniques culturales, les agents notamment du service de la direction de protection des végétaux doivent recevoir des formations et séances de renforcement de capacités qui à leur tour restituent aux associations d'agriculteurs.

Notons que l'utilisation des méthodes alternatives et plus spécifiquement de la lutte intégrée n'est pas courante. L'emploi des pesticides n'est pas aussi systématique et importante du fait des coûts prohibitifs appliqués sur les marchés locaux. Toutefois, il convient de mentionner que l'utilisation des pesticides dans les zones de projet n'est pas encadrée.

### **3.2 APPROCHES DE GESTION INTEGREE**

S'agissant des pesticides utilisés en protection des cultures, les stratégies mises en œuvre dans le pays pour lutter contre les pestes portent essentiellement sur la lutte chimique (lutte préventive et curative). La lutte intégrée n'est pas encore une stratégie effective, bien que le DSPV ait commencé timidement à la proposer aux paysans qui ne sont pas enthousiastes à son adoption du territoire national. Selon les responsables du DSPV, le contrôle des produits phytosanitaires nécessite énormément de personnel, vu l'ampleur de la tâche, car les distributeurs informels et les producteurs agricoles ramènent des produits frauduleux des pays limitrophes en grande quantité. Dès lors, la circulation des pesticides non homologués s'effectue sur toute l'étendue.

Le contrôle phytosanitaire par voie terrestre-aérienne et fluviale, devait s'effectuer par les agents et cadres du Département du Développement Rural et de l'Agriculture à travers le service de contrôle phytosanitaire au niveau des postes de contrôle frontalier et à l'intérieur du pays. Ainsi, les chefs de poste de contrôle phytosanitaire et les contrôleurs, font un contrôle de routine qui consiste à délivrer des certificats phytosanitaires à l'exportation des produits végétaux. Le renforcement des capacités des cadres et agents phytosanitaires dans toutes les disciplines par rapport à leurs attributions est largement souhaité.

L'inspection fait tant à l'exportation qu'à l'importation. Le contrôle est perméable car on note un manque de cadres assermentés et de formation appropriée. Le pays ne dispose d'aucun laboratoire de contrôle de qualité, ni de quarantaine des plantes et l'inexistence de moyens ne permet pas à l'autorité compétente de mieux gérer l'inspection découlant sur une certification. Toutefois, avec la mise en place du Comité National de Gestion des Pesticides de la République de Guinée Bissau et l'appui du comité Permanent inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), l'homologation des différents produits sera effectuée.

Sur le plan qualitatif, le contrôle de la conformité des pesticides par rapport à leur étiquette est l'un des contrôles dits prioritaires. Mais il manque dans le pays les infrastructures nécessaires pour la réalisation de ce contrôle. Il existe sur le marché beaucoup de produits frauduleux, très toxiques et dont l'efficacité est très douteuse. Les services de protection des végétaux et de contrôle phytosanitaire ni les laboratoires nationaux ne peuvent assurer aucune analyse d'échantillons des produits phytopharmaceutiques en circulation dans le pays.

En l'absence du CNGP le service de la protection des végétaux devra être outillé et renforcé pour veiller au respect des responsabilités des parties prenantes dans l'acquisition et l'utilisation des pesticides.

### **3.2.1. L'APPROCHE DE GESTION EN AGRICULTURE**

Il n'existe pas d'industries de produits de pesticide, ni de formulation des produits en Guinée-Bissau. Le pays n'exporte pas de pesticide, au contraire en importe en fonction des besoins et des ressources financières disponibles. Les produits sont en général importés par les grossistes et les organismes de développement.

Le circuit d'importation des pesticides en Guinée-Bissau n'est pas encore bien maîtrisé. Il n'est donc pas possible de connaître la quantité totale de pesticides importés dans le pays. La situation géographique de la Guinée Bissau en fait un marché d'écoulement et d'utilisation et/ou de transit de divers produits aux caractéristiques souvent douteuses. Cette situation est favorisée par: la grande perméabilité des frontières (Sénégal; Guinée Conakry, Mali); l'ignorance par les populations de certains produits à base de matières actives extrêmement et hautement dangereuses; l'accessibilité à faible coût de ces produits en comparaison des pesticides homologués; la non disponibilité en tous lieux des pesticides homologués.

Pour le moment, l'importation n'est pas encore maîtrisée par le Département du Développement Rural et de l'Agriculture. Les importations viennent principalement de la sous-région notamment du Sénégal, du Mali, ou de la Guinée Conakry les voisins. Mais compte tenu des nombreuses larges et élastiques frontières, le circuit d'importation des pesticides n'est pas totalement maîtrisé pour connaître la quantité totale de pesticides en circulation dans le pays.

D'après les services de la protection des végétaux la Guinée-Bissau ne détient pas de stocks de pesticides obsolètes ce qui en soi est une bonne nouvelle car le pays ne dispose d'aucun dispositif d'élimination des produits périmés.

**TABLEAU 12 : DISTRIBUTION D'INSECTICIDES PAR REGIONS EN 2020**

Regions	Inseticide	Quant. (L)	Inseticide	Quant. (L)	Tota l(L)
Biombo	Clorsban 480% EC	40	Deltamet 12.5% EC	20	60
Cacheu	Clorsban 480% EC	80	Deltamet 12.5% %EC	10	90
Oio	Clorsban 480% EC	80	Deltamet 12.5% EC	10	90
Quinara	Clorsban 480% EC	50	Deltamet 12.5% %EC	10	60
Bafatá	Clorsban 480% EC	100	Deltamet 12.5% %EC	10	110
Quinara	Clorsban 480% EC	90	Deltamet 12.5% EC	10	100
Tombali	Clorsban 480% EC	100	Deltamet 12.5% EC	20	120
Bolama/Bij agós	Clorsban 480% EC	50	Deltamet 12.5% EC	9	59
SAB	Clorsban 480% EC	40	Deltamet 12.5% EC	10	50
TOTAL GENERAL	Clorsban 480% EC	630	Deltamet 12.5% EC	109	739
STOCK à la DSPV	Clorsban 480% EC	219	Deltamet 12.5% EC	81	300

Source : Direction de la Statistique Agricole et d'Alerte Précoce, 2020

### 3.2.1.1. SITUATION PASTORALE

La situation agropastorale est globalement satisfaisante dans l'ensemble du pays.

**Sur le plan pâturage**, l'état du couvert herbacé est satisfaisant dans toutes les régions du pays. Et, les points d'eau sont également bien remplis dans l'ensemble du territoire national. Ce qu'a marqué la fin de la transhumance.

### 3.2.2 L'APPROCHE DE GESTION EN SANTE PUBLIQUE

**-Le système de santé** est composé de trois niveaux. Un niveau central avec 11 régions sanitaires au niveau régional et 117 aires sanitaires en périphérie. Il est composé d'un secteur public et un secteur privé lucratif et non lucratif. Vue la complexité de la santé, le Ministère de la santé a adopté une approche pour tenir en compte dans sa planification les déterminants socioéconomiques en regroupant tous les secteurs du développement qui mènent des activités de sensibilisation pour une meilleure implication des tous.

**-Le système d'information sanitaire (SIS)** qui accompagne ce plan est affecté, par l'insuffisance du personnel compétent dans la gestion des données, l'implication du secteur privé lucratif demeure très limitée. Les mesures sont en cours pour renverser la tendance y compris l'inclusion du DHIS\_2 au niveau de la totalité des régions sanitaires du pays, ainsi que sa mise en échelle au niveau des structures de soins. Le gouvernement est en voie de finaliser son Plan National de Développement Sanitaire 2018-2022 de façon à réorganiser le système de santé qui sera apte à fournir des services de santé inclusifs et intégrés pour sa population. Comme le gouvernement n'est pas en mesure toute seule de pouvoir couvrir les frais de mise en œuvre de ce plan, il a été fait un alignement graduel de l'aide externe par certains bailleurs, en attendant l'organisation d'une table-ronde de bailleurs pour mobiliser des ressources manquantes. En avril 2017 la Politique Nationale de Santé a été validée après sa mise à jour, et son adoption sera faite par le conseil de ministres avant sa promulgation par le parlement.

**-La situation des ressources humaines** pour la santé est caractérisée par une faible qualité et un manque de spécialistes. Cela est aggravé par une grande disparité dans leur distribution entre les différentes régions et structures sanitaires et à l'intérieur d'une même structure, avec une forte concentration sur Bissau, la capitale. Cette carence porte préjudice dans la gestion des programmes. L'absence d'une politique de développement des ressources humaines, exprimée entre outre par l'inexistence d'un plan de carrières au sein des catégories professionnelles de santé contribuent aussi à des faibles productivités des différents services de santé. La faible capacité d'absorption des nouveaux professionnels de santé par le Ministère de la Fonction Publique bloque le processus de recrutement du personnel.

**-Le financement de la santé** dépendant principalement de l'appui externe qui représente plus de 90% du budget. Dans cet appui externe, 47,6% vient des partenaires internationaux et 42,6% imputés aux paiements directs par les ménages, laissant ainsi la contribution de l'Etat à peine de 8,2% (Comptes Nationaux de Santé,

2016). La contribution de l'état se limite au paiement des salaires et quelques petites interventions. Un premier essai sur les Comptes Nationaux de Santé en 2016 n'a pas encore vu ses activités institutionnalisées.

**-La politique visant l'implication des communautés** dans la prise des décisions se heurte à des difficultés organisationnelles. Actuellement, l'état s'organise dans une stratégie communautaire en mettant 50 familles sous la responsabilité d'un agent de santé communautaire en vue de faciliter la mise en œuvre des 16 pratiques familiales et d'hygiènes dans les différentes familles. Le système de santé dépend considérablement de l'appui des agents de santé communautaires. Cependant la pérennité de cette stratégie dépend des financements externes pour la rémunération des agents de santé communautaires ainsi que leurs moyens de déplacement.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup><https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/...>

## **IV. MODES DE GESTION ET USAGE DES PESTICIDES DANS LE CADRE P2-P2RS**

### **4.1. GESTION ET UTILISATION DES PESTICIDES**

Il n'existe pas d'industries de produits de pesticide, ni de formulation des produits en Guinée Bissau. Le pays n'exporte pas de pesticide, au contraire en importe en fonction des besoins et des ressources financières disponibles. Les produits sont en général importés par les grossistes et les organismes de développement.

Le circuit d'importation des pesticides en Guinée Bissau n'est pas encore bien maîtrisé. Il n'est donc pas possible de connaître la quantité totale de pesticides importés dans le pays. La situation géographique de la Guinée Bissau en fait un marché d'écoulement et d'utilisation et/ou de transit de divers produits aux caractéristiques souvent douteuses. Cette situation est favorisée par : la grande perméabilité des frontières (Sénégal ; Guinée Conakry, Mali) ; l'ignorance par les populations de certains produits à base de matières actives extrêmement et hautement dangereuses ; l'accessibilité à faible coût de ces produits en comparaison des pesticides homologués ; la non disponibilité en tous lieux des pesticides homologués.

Pour le moment, l'importation n'est pas encore maîtrisée par le Département du Développement Rural et de l'Agriculture. Les importations viennent principalement de la sous-région notamment du Sénégal, du Mali, ou de la Guinée Conakry voisin. Mais compte tenu des nombreuses larges et élastiques frontières, le circuit d'importation des pesticides n'est pas totalement maîtrisé pour connaître la quantité totale de pesticides en circulation dans le pays.

D'après de la Direction des Services de la Protection des Végétaux la Guinée Bissau ne détient pas de stocks de pesticides obsolètes ce qui en soi est une bonne nouvelle car le pays ne dispose d'aucun dispositif d'élimination des produits périmés.

D'après le service de la direction de protection des végétaux officiellement seuls les produits autorisés par le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) sont agréés en Guinée Bissau. Plusieurs produits sont autorisés par le CSP d'après la liste de janvier 2009 du Secrétariat Permanent du CSP à Bamako. Cependant, dans les faits beaucoup de produits non autorisés entre clandestinement dans le pays en provenance des pays limitrophes comme le Sénégal, la Guinée. Ces produits sont souvent utilisés de façon inappropriée dans les rizières. Ils sont souvent à l'origine d'accidents graves que les populations souvent analphabètes attribuent à d'autres causes.

D'une manière générale, le DSPV éprouve beaucoup de difficultés pour contrôler les divers produits en circulation dans le pays. Le manque de moyens logistiques financiers et de personnels en nombre suffisants fait que le service n'a pas pu assurer de façon efficace cette mission qu'elle partage avec le CNGP.

D'après le DSPV, les contraintes liées à leur mission se sont accentuées avec la crise politique de 2012 qu'a connus le pays. Durant cette période, le service n'a pu mener aucune activité.



**TABLEAU 13 : LES PRODUITS UTILISES DANS LA ZONE DU P2-P2RS**

Insecticides (matière active et concentration)	Fongicides (matière active et concentration)	Herbicides (matière active et concentration)
DIMILIN OF6 ditlubenzuron(60g/l)	IPPON 500 SC iprodione (500g/l)	MAL BINFANG 24-D O A (720)
DURSBAN 5% DP chlorpyriphos-ethyl (480 g/l) DURSBAN 450 ULV chlorpyriphos-Ethyl (450 g/l) DURSBAN 24ULV chlorpyriphos-Ethyl (240 g/l) FENICAL 3 DP fenitrothion(3g/kg) FENICAL 400 UL Chlorpyriphos-Ethyl (400 g/l) FYFANON925 UL malathion(925 g/l) PYRICAL5DP chlorpyriphos- ethyl (5 g/l) PYRICAL 240 UL chlorpyriphos-ethyl (240 g/l) PYRICAL 480 UL chlorpyriphos-ethyl (5 g/l) TRACKER 16,5 UL Tralométrine(16,5 g/l) TRICEL 480 EC Chlorpyrifos (480g/l)		RICAL345BCpropanil(230 g/l) thiobencard(115 g/l) TROPANIL 480 EC propanil (480 g/l)

**Source :** Rapport provisoire Avril 2014 du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) du Projet d'Appui d'Urgence à la Sécurité Alimentaire (PEASA II)

#### **4.1.1. EVALUATION**

Deux évaluations seront effectuées: une évaluation interne à mi-parcours et une évaluation externe durant le mois qui suit la fin de mise en œuvre afin de maintenir les objectifs du plan d'action.

L'évaluation à mi- par cours sera exécutée par le Comité de Pilotage. L'objet sera de déterminer l'évolution correcte du plan de gestion, les résultats à mi- par cours. Les partenaires financiers, les bénéficiaires du projet et autres partenaires impliqués participeront entièrement à cette évaluation. L'évaluation externe consistera à mesurer l'efficacité du projet et sa performance et à identifier les leçons apprises. Cette évaluation sera intégrée à l'évaluation du P2-P2RS.

#### **4.1.2. RESPONSABILITE DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL**

- Le DSPV aura la responsabilité du suivi environnemental interne dans les sites d'intervention du P2-P2RS, en rapport avec les Opérateurs de terrain.
- La Direction Générale de l'Environnement (DGE) aura la responsabilité du suivi environnemental externe dans les sites d'intervention du P2-P2RS.
- La Direction de la Santé au niveau régional(DS) aura la responsabilité du Suivi sanitaire externe dans les sites d'intervention du P2-P2RS.

Sous la coordination du Point Focal Environnement (PFE) qui sera désigné ou recruté au sein des Opérateurs de terrain(ODT),il sera établi à cet effet des mécanismes de collaboration et d'échanges d'informations avec les services chargés de l'environnement et de la santé, notamment sur le terrain avec les services de la DGA, de la DSPV, la DGE, la DS, les ONG, les communautés, associations et groupements agricoles et autres intervenants impliqués. Le suivi sera périodique en fonction des niveaux et les données, notamment l'évolution des indicateurs seront intégrées aux rapports à fournir pour le projet. En fonction de la durée du projet P2-P2RS, une seule évaluation peut être prévue à mi-parcours et à la fin du Projet. L'évaluation sera pilotée par le PFE/du DSPV, avec l'appui d'un consultant.

**TABLEAU 14 : RECAPITULATIF DU PLAN DE SUIVI**

<b>Composante</b>	<b>Eléments de suivi</b>	<b>Indicateurs et éléments à collecter</b>	<b>Responsables du suivi</b>
Eaux	Etat de pollution/contamination des eaux de surfaces et des ressources souterraines (puits)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paramètres physico-chimique et bactériologique des plans d'eau (résidus de pesticides, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PFE/P2-P2RS</li> <li>• DSPV</li> <li>• DGE</li> </ul>
Sols	Etat de pollution des sites de stockage des pesticides	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Typologie et quantité des rejets (solides et liquides)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PFE/P2-P2RS</li> <li>• DPV</li> <li>• DGE</li> </ul>
Végétation et faune	Évolution de la faune et de la microfaune; et l'état de la flore de la biodiversité animale et végétale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de résidus toxiques au niveau des plantes et des cultures</li> <li>• Niveaux de destruction des non cibles (animaux, faune aquatiques et végétation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PFE/P2-P2RS</li> <li>• DSPV</li> <li>• DGE</li> <li>• DGA</li> </ul>

<p>Environnement humain</p>	<p>Hygiène et santé Pollution et nuisances Protection et Sécurité lors des opérations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Types et qualité des pesticides utilisés</li> <li>• Nombre de moustiquaires fournis dans la lutte contre le paludisme</li> <li>• Nombre de cas de paludisme sur les sites d'intervention</li> <li>• Nombre d'accident / intoxication</li> <li>• Gestion des déchets (résidus de pesticides et emballages vides)</li> <li>• Respect du port des équipements de protection</li> <li>• Respect des mesures de stockage et d'utilisation des pesticides</li> <li>• Nombre de producteurs sensibilisés sur l'utilisation des pesticides</li> <li>• Niveau du suivi effectué par les agents de la DSPV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PFE/P2-P2RS</li> <li>• DSPV</li> <li>• DGE</li> <li>• DRS</li> <li>• DGA</li> <li>• ODT</li> <li>• Collectivités locales</li> </ul>
-----------------------------	---	--	--

Source : *Rapport provisoire Avril 2014 du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) du PROJET D'APPUI D'URGENCE A LA SECURITE ALIMENTAIRE II (PEASAI)*

## 4.2. ACTEURS INTERVENANTS DANS L'HOMOLOGATION DES PESTICIDES

En Guinée Bissau en matière de gestion des pesticides, les procédures d'Homologation et de Réglementations sont très strictes mais le pays ne dispose pas de dispositif technique et de moyens financiers qui puissent lui garantir la qualité des pesticides et leur utilisation dans des conditions requises d'efficacité, de sécurité et sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement. Le Comité Permanent Inter-Etats de lutte contre la Sécheresse dans la Sahel (CILSS) et la création du Comité Nationale de Gestion des Pesticides « CNGP » regroupant les Structures et Sous Structures, pourraient consolider la pratique et la maîtrise des Pesticides au niveau du Pays. Cependant, les pouvoirs publics Guinéen devront rendre effectif le CNGP en procédant à la désignation de ces membres et en le dotant de moyens d'intervention. Ainsi, donc, les différentes préoccupations et actions suivantes nécessitent d'être menées pour améliorer la gestion des pesticides dans le secteur agricole :

- Concrétiser les mesures législatives en veillant à la mise en place des institutions;
- Dotation en moyens logistiques de travail aux structures (contrôle et suivi) ;
- Inventaire et maîtrise des stocks à l'entrée et à la sortie et des stocks périmés ;
- Application effective des textes régissant l'activité phytosanitaire ;
- Renforcer les mesures de prévention et de gestion des accidents liés aux pesticides ;
- Renforcer les mesures de contrôle et de suivi (qualité des produits, formulation, etc.) ;
- Renforcer les capacités des Agents de la DSPV dans le contrôle et le suivi ;
- Sensibiliser les organisations de producteurs agricoles dans l'utilisation et la gestion des pesticides ;
- Pour la préservation de la santé des utilisateurs, garantir le bon usage des pesticides par la mise à disposition des agriculteurs des matériels de protection ;
- Suivi/évaluation réguliers des activités sur le terrain.
- Contrôle au niveau des frontières terrestres

### Homologation

1. L'homologation des pesticides relève de la responsabilité du Comité ouest-africain d'homologation des pesticides (COAHP), en vertu du Règlement de la CEDEAO qui harmonise les règles d'homologation des pesticides dans l'espace CEDEAO.
2. Si le COAHP n'est pas en mesure d'exercer pleinement ses attributions, il sera automatiquement remplacé par le CSP et, à défaut de ce dernier, par le CNGP, qui sera chargé de proposer un système alternatif d'agrément et d'APV au niveau national.

### **4.3. ORGANISATION ET PRATIQUE DE LA DISTRIBUTION ET COMMERCIALISATION**

En principe, la distribution et la vente ne sont pas assumées par des revendeurs non agréés, mais on trouve sur le marché des vendeurs informels notamment dans les marchés hebdomadaires. Il est noté à travers le pays quelques revendeurs et d'étalagistes de pesticides dont la gestion pose problème aux services chargés de la réglementation et du contrôle. En effet, bon nombre d'entre eux ne répondent pas aux profils exigés par le métier. Dans les régions, il n'existe pas de magasins appropriés de stockage des pesticides.

La Direction de Services de la Protection des Végétaux (DSPV) sont chargés du contrôle des distributeurs afin de s'assurer que seuls les produits homologués sont mis à la disposition des producteurs. Mais il faut souligner que leur nombre est relativement insuffisant pour couvrir le pays. L'insuffisance des points de vente officiels et les nombreux points de vente clandestins ne facilitent pas ce contrôle. On notera :

- les Postes de contrôlé Phytosanitaires aux points d'entrée et de sortie (postes frontières, ports, aéroports internationaux, service en charge des colis postaux) ;
- (ii) les services locaux de contrôle à l'intérieur du territoire (services itinérants).

A Bissau, il n'est répertorié par la Direction des Services de la Protection des Végétaux qu'un seul magasin agréé qui propose des produits phytosanitaires.

### **4.4. UTILISATION PAR LES AGRICULTEURS**

Les pesticides sont parfois utilisés à tort et à travers, par les agriculteurs mais aussi par des applicateurs informels, surtout dans le maraîchage. Les produits sont même utilisés à des fins médicamenteuses (traitement de poux). Il se pose fondamentalement un problème d'information et de sensibilisation car les agriculteurs effectuent ces opérations sans équipement de protection (masques, gants, tenues, etc.). Au niveau des populations, le système de stockage à domicile n'est pas souvent conforme et présente des risques majeurs. En effet il peut arriver que les produits soient stockés dans les chambres, au niveau d'un coin de l'habitation, dans des contenants non identifiés avec tous les risques inhérents à cette pratique notamment l'utilisation pour des fins d'alimentation par les enfants et aussi les adultes. Les emballages vides de pesticides sont utilisés pour stocker, conserver et transporter des boissons (dont l'eau, le vin de palme, du vin d'acajou, l'huile de palme, le lait, etc.) ainsi que des aliments tels que les bouillies et l'huile.

Il n'existe aucun système de gestion et d'élimination des emballages vides et des restants de produits phytosanitaires en Guinée Bissau. En général, ces emballages vides sont réutilisés par les agriculteurs avec tous les risques sanitaires que cela comporte, soit ils sont rejetés dans la nature d'une manière anarchique, soit ils sont enfouis ou brûlés sur place.

Parmi les produits à risque (interdits), on peut citer : Endo sulfan-DDT ; Endo sulfan-DDT-méthylparathion ; Aldrin-DDT ; Poly chloro camphène-DDT-méthylparathion. La facilité d'accès aux pesticides, parfois même des pesticides prohibés notamment certains organochlorés (DDT, Dieldrine, Endosulfan, Endrine, etc.) est due à la multiplicité des points de vente de produits phytosanitaires mais aussi et surtout, du manque de contrôle sur l'usage et la commercialisation de ces substances.

En réalité, la notion de maîtrise de la gestion des pesticides au niveau de la Guinée Bissau, n'est pas encore bien cernée. Il faut relever surtout l'absence de système de la protection alternative, notamment les actions de protection intégrée (utilisation de plants à effet insecticide ; promotion de l'utilisation de bio pesticides pour le contrôle de différents nuisibles, etc.).

Sur le terrain, les importations alimentaires, sont directement mises à la disposition des consommations, sans les mesures de sécurité, telles que la quarantaine ou les contrôles adéquats. Il en est de même des importations de pesticides et des semences par les maisons de la place.

## **V. PLAN DE GESTION DES RISQUES LIES AUX PESTICIDES DU P2-P2RS**

### **5.1. MESURES TECHNIQUES ET OPERATIONNELLES**

S'agissant des pesticides utilisés en protection des cultures, les stratégies mises en œuvre dans le pays pour lutter contre les pestes portent essentiellement sur la lutte chimique (lutte préventive et curative). La lutte intégrée n'est pas encore une stratégie effective, bien que le DSPV ait commencé timidement à la proposer au paysan qui ne sont pas enthousiaste à son adoption.

Selon les responsables du DSPV, le contrôle des produits phytosanitaires nécessite énormément de personnel, vu l'ampleur de la tâche, car les distributeurs informels et les producteurs agricoles ramènent des produits frauduleux des pays limitrophes en grande quantité. Dès lors, la circulation des pesticides non homologués s'effectue sur toute l'étendue du territoire national.

Le contrôle phytosanitaire par voie terrestre-Aérienne et fluviale, devait s'effectuer par les agents et cadres du Département du Développement Rural et de l'Agriculture à travers le service de contrôle phytosanitaire au niveau des postes de contrôle frontaliers et à l'intérieur du pays. Ainsi, les chefs de poste de contrôle phytosanitaire et les contrôleurs, font un contrôle de routine qui consiste à délivrer des certificats phytosanitaires à l'exportation des produits végétaux. Le renforcement des capacités de ses cadres et agents phytosanitaires dans toutes les disciplines par rapport à leurs attributions est largement souhaité.

L'inspection se fait tant à l'exportation qu'à l'importation. Le contrôle est perméable car on note un manque de cadres assermentés et de formation appropriée. Le pays ne dispose d'aucun laboratoire de contrôle de qualité, ni de quarantaine des plantes et l'inexistence de moyens ne permet pas à l'autorité compétente de mieux gérer l'inspection découlant sur une certification. Toutefois, avec la mise en place du Comité National de Gestion des Pesticides de la République de Guinée Bissau et l'appui du comité Permanent inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), l'homologation des différents produits sera effectuée.

Sur le plan qualitatif, le contrôle de la conformité des pesticides par rapport à leur étiquette est l'un des contrôles dits prioritaires. Mais il manque dans le pays les infrastructures nécessaires pour la réalisation de ce contrôle. Il existe sur le marché beaucoup de produits frauduleux, très toxiques et dont l'efficacité est très douteuse. Les services de protection des végétaux et de contrôle phytosanitaire ni les laboratoires nationaux ne peuvent assurer aucune analyse d'échantillons des produits phytopharmaceutiques en circulation dans le pays.

En l'absence du CNGP le service de la protection des végétaux devra être outillé et renforcé pour veiller au respect des responsabilités des parties prenantes dans l'acquisition et l'utilisation des pesticides.

## **5.2 MESURES DE LUTTE NON CHIMIQUES POTENTIELLEMENT APPLICABLES ET LES COUTS DE LEUR APPROPRIATION PAR LES BENEFICIAIRES**

Les pesticides, en rapport avec leur utilisation, peuvent porter préjudice à la qualité de l'environnement sinon occasionner des risques divers.

Ils peuvent occasionner la baisse de la fertilité des sols, provoquer son acidification et renforcer sa teneur en métaux lourds avec des conséquences diverses notamment pour la chaîne alimentaire. Leur intrusion ou déversement dans les eaux souterraines ou de surface contribue à l'augmentation des taux de métaux lourds, de nitrates pouvant occasionner des phénomènes d'eutrophisation et/ou incommoder voire détruire la faune et la flore.

Les pesticides contribuent aussi fortement à la baisse notamment de la population faunique, notamment aussi les oiseaux dont les œufs n'atteignent pas l'éclosion du fait de la faiblesse de texture des coquilles. Chez l'homme et le bétail, les effets peuvent être des effets chocs par mortalité ou être plus insidieux avec l'accumulation de longue durée pouvant occasionner notamment des effets mutagènes, la perte de fertilité, des problèmes broncho-pulmonaires, etc.

**Ainsi, comme mesures de lutte non chimiques, il y a des alternatives biologiques mais elles sont dans un stade primitif et traditionnel.**

### **5.3 FORMATION/SENSIBILISATION DES ACTEURS SUR LES RISQUES-PESTICIDES**

Il s'agira de former un certain nombre de personnel membre d'Organisation de Producteurs et des utilisateurs informels identifiés sur toute la filière de gestion des pesticides avec un accent particulier sur les aspects épandage, traçabilité des produits.

Afin d'éviter les déperditions d'informations clés, une formation itinérante sera mise en place. Il s'agira d'organiser des sessions dans chaque région avec l'appui des directeurs régionaux.

Ainsi, un manuel de bonnes pratiques sur l'utilisation des pesticides sera commis pour l'élaboration d'un module complet de formation sur la gestion des pesticides et pour dispenser les sessions viales Directions régionales de l'agriculture. Chaque formé devra disposer d'un manuel afin de pouvoir s'en référer en cas de besoin.

Aussi, les Agents de protection des végétaux, les agents de vulgarisation au niveau régional vont recevoir une formation de rafraîchissement sur la gestion des pesticides sous forme de séminaire ou d'atelier de renforcement de capacités.

#### **5.3.1 SENSIBILISATION A LA BONNE GESTION DES PESTICIDES**



La gestion des pesticides ne peut être efficace que si un large écho est donné aux pratiques saines et mesures de précaution, les risques sur l'environnement et la santé. Cette sensibilisation élargie nécessite l'utilisation de canaux de large audience.

Il s'agit d'inciter à utiliser des messages concernant la gestion des pestes, des pesticides et les méthodes alternatives concernant les pestes les plus fréquents selon les régions.

Les organisations de producteurs seront chargées du relais d'information s'agissant de la gestion des pestes et des pesticides. Des causeries et échanges de bonnes pratiques ou de méthodes d'utilisation saines pourront être partagées en séances collectives ; les activités seront menées en rapport avec **la coordination régionale de l'agriculture**.

### **5.3.2 FORMATION SENSIBILISATION SUR LA GESTION DES CONTENANTS VIDES**

Un module spécial sera introduit en ce qui concerne le conditionnement et de l'enfouissement des contenants décontaminés.

Les contenants et récipients vides ayant renfermé des pesticides ne devraient pas être réutilisés. En fonction de la nature et de la capacité du contenant plusieurs options sont possibles pour l'élimination. Dépendamment du type d'emballage, le processus d'élimination diffère. Ainsi, une formation sera délivrée dans ce sens aux Organisations de producteurs par le DSPV. Le traitement des contenants vides s'articule autour de deux opérations fondamentales: la décontamination et l'élimination à proprement parler avec son préalable de conditionnement.

#### **a) La décontamination**

Elle comprend trois étapes et concerne tous les récipients de pesticides :

- s'assurer de la vidange maximale du produit et égouttage pendant 30 secondes (le contenu est vidé dans un récipient à mélange, dans un verre pour le dernier dosage s'agissant de l'imprégnation);
- rincer le récipient au moins trois fois avec un volume d'eau qui ne doit pas être inférieur à 10% du volume total du récipient;
- verser les eaux de rinçage dans un pulvérisateur, dans une fosse (imprégnation).

Un contenant décontaminé n'est cependant pas éligible pour le stockage de produits d'alimentation humaine ou animale ou d'eau pour la consommation domestique.

**B)** l'élimination sauf s'il est envisagé que les contenants soient récupérés, la première opération d'élimination consiste à les rendre inutilisables à d'autres fins : «conditionnement». Aussi il faut veiller à faire des trous avec un outil pointu et aplanir le récipient lorsqu'il s'agit de bidon en métal et pour les fûts ; la bouteille en verre doivent être classées dans un sac pour éviter les esquilles ; les plastiques sont déchiquetés et broyés. Les bords ou capsules sont au pare avant retirés.

Les récipients combustibles sont éliminés par voie de brûlage surveillé (emballages en papier et en plastique[les bidons en PVC ne devront pas être brûlés], carton) ou déposés dans une décharge publique acceptant les déchets toxiques de cette nature (mettre en pièces les bidons en plastique, en verre et en métal) ; les cendres résultant du brûlage en sont enfouies. Cependant, l'étiquette collée sur le récipient peut porter une mention déconseillant le brûlage. En effet et, le brûlage par exemple de certains récipients d'herbicides (à base d'acide phénixy) peut entraîner le dégagement de vapeurs toxiques pour l'homme ou la flore environnante.

Précautions: la combustion ne doit avoir lieu que dans des conditions soulèvent Ne risque pas de pousser la fumée toxique en direction des maisons d'habitation, de personnes, de bétail ou de cultures se trouvant à proximité, ni vers ceux qui réalisent l'opération.

Les grands récipients non combustibles 50 à 200 litres peuvent suivent les filières suivantes:

- Renvoi au fournisseur
- Vente/récupération/par une entreprise spécialisée dans le commerce des fûts et barils usagés possédant la technologie de neutralisation de la toxicité des matières adhérentes qui peut aussi procéder à leur récupération
- Évacuation vers une décharge contrôlée dont l'exploitant est informée du contenu des fûts et est prévenu du potentiel dégagement de vapeurs toxique si on applique une combustion.
- Évacuation vers un site privé, clôturé, gardienné, respectant les normes environnementales et utilisé spécifiquement pour les pesticides.

Les petits récipients non combustibles jusqu'à 20 litres sont soit:

- Acheminés vers la décharge publique
- Enfouis sur site privé après retrait des capsules sou couvercles, perforations des récipients, brisure des récipients sans verre. La fosse 1m à 1,5m de profondeur utilisée à des fins d'enfouissement sera rempli jusqu'à 50 cm de la surface du sol être couvert ensuite déterré.

Le site sera éloigné des habitations et des points d'eau (puits, mares, cours d'eau), doit être non cultivé et ne sera pas en zone inondable; la nappe aquifère doit se trouver à au moins 3m de la surface du sol, la terre doit y être imperméable (argileuse ou franche). Le site sera clôturé et identifié.

Le tableau ci-après résume ces aspects en rapport avec le type de contenant.

#### **TABLEAU 15 : MODES DE TRAITEMENT DES CONTENANTS VIDES**

Traitement	Type						
	Papier	Carton	Fibre	Plastique	Verre	Fût	
						50à 200l	≤20
Décontamination				X	X	X	X
Elimination							
Incinération (feu nu)	X	X	X	X(1)	X(2)	X(2)	X(2)
Renvoi au fournisseur						X	
Vente entreprise spécialisée/réutilisatio				X		X	X
Décharge contrôlée	X	X	X	X	X	X	X
Site d'enfouissement privé	X	X	X	X	X	X	X

Source : Rapport provisoire Avril 2014 du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) du PROJET D'APPUI D'URGENCE A LA SECURITE ALIMENTAIRE II (PEASAI)

X (1): vérifiez qu'il soit éligible à l'élimination (PVC par exemple non conseillé à l'incinération)

X (2):ils peuvent et rouvre dans un ensemble à incinérer

**LE TABLEAU CI-DESSUS FAIT LA SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DE CE PLAN DE GESTION DES PESTES ET PESTICIDES.**

**TABLEAU 16: RECAPITULATIF DES ACTIVITES PREVUES**

<b>ACTIVITÉ PRINCIPALE</b>	<b>DÉTAIL</b>
La formation et le renforcement des capacités des Acteurs	Formation agriculteurs, applicateurs informels, sur la gestion des pesticides/ Formation agent DSPV
Promotion de l'usage des stratégies alternatives de lutte	Mise en œuvre GIPD/Champs écoles paysans: Formation des formateurs, formation des agriculteurs, Champs d'expérimentation, Matériels didactiques
Sensibilisation à la bonne gestion des pesticides	Vulgarisation du manuel de bonne pratique du P2-P2RS
Formation Sensibilisation sur la Gestion des contenants vides	Formation des Organisations de producteurs par DPV
Promotion des supports scientifiques et techniques pour le renforcement des capacités des acteurs	Elaboration des fiches techniques, mise à disposition de matériels de protection aux applicateurs, ...

### **5.3.3. MECANISME ORGANISATIONNELS (RESPONSABILITE ET ROLE) DE MISE EN ŒUVRE DE MESURES CI- DESSUS MENTIONNEES, EN TENANT COMPTE DES INSTITUTIONS QUI EN ONT LA MISSION REGALIEENNE**

La mise en œuvre du plan d'action nécessite l'implication des Direction Régionale de l'Agriculture, du DSPV, les ONG et les associations de base intervenant dans le domaine agricole. Les autres acteurs pertinents sont:

- (i) les agriculteurs et leurs regroupements;
- (ii) les médias pour le relais de l'information en ce qui concerne la gestion des pesticides. La mise en œuvre du plan sera supervisée au niveau global par le comité de pilotage et le contrôle sera assuré par l'Unité de Coordination du Projet (P2-P2RS) et les coordinations régionales; de même le suivi évaluation rentrera dans le cadre global du suivi évaluation du projet. Ainsi, les Coordinations Régionales pourront s'appuyer sur des Opérateurs de terrain du P2-P2RS (ODT) sélectionnés pour assurer un conseil et un suivi de proximité.

**TABLEAU 17: ROLE DES ACTEURS**

	<b>Formation</b>				<b>Information Sensibilisation</b>
Activités Acteurs	Agriculteurs, appicateurs Informels	Agents Protection des végétaux, de vulgarisation	GIPD	Contenants vides	Programme d'information et sensibilisation
UCP P2-P2RS	Supervision	Supervision	Supervision	Supervision	Supervision
Coordination régionale	Participation à la formation	Participation à la formation	Participation à la formation	Participation à La formation	Participer à la Sensibilisation
DSPV	Exécution de la Formation	Exécution de la Formation	Exécution de la Formation	Exécution de la formation	Participer à la Sensibilisation
Producteurs et groupements, Appicateurs informels	Participer aux formations	Participer aux Formations	Participer aux Formations	Participer aux formations	Participer à la Sensibilisation
Médias					Participer à la sensibilisation

### **5.3.4. PROPOSITION D'INDICATEURS PERTINENTS DE SUIVI EVALUATION ET D'INDICATEURS DE SUIVI DU RISQUE – PESTICIDES**

Pour mesurer l'efficacité du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides du P2-P2RS pour la réduction du niveau des affections et intoxications sur le milieu physique et humain, notamment la sécurité environnementale et sociale dans les périmètres de réalisation du projet (les champs, les vergers, la conservation des productions...), les actions préconisées devront faire l'objet d'un suivi/évaluation. Pour ce faire, il s'agira de définir des indicateurs de suivi qui constituent des signaux pré-identifiés permettant de faire une lecture des données recueillies qui peuvent être de nature quantitatives ou qualitatives des activités du projet et résultats escomptés.

En effet, les indicateurs de suivi définis aideront dans la mise en œuvre des mesures de prévention et d'atténuation, le suivi et l'évaluation du projet en vue d'évaluer l'efficacité des activités toute la durée du projet P2-P2RS.

Le suivi global sera assuré par le Comité de Pilotage (CP) ou l'Unité de Coordination du Projet (UCP) P2-P2RS dirigé par le Ministère du Développement Rural sur la base des visites de terrain effectuées périodiquement.

Ainsi, plusieurs indicateurs ont été choisis afin de faciliter le suivi et le contrôle des situations pouvant impacter négativement sur l'environnement et la santé des populations :

#### **Santé et Environnement**

- Degré de toxicité des produits utilisés
- Quantité disponible des équipements de protection
- Niveau de connaissance des bonnes pratiques de gestion (pesticides, emballages vides, etc.)
- Niveau d'impact sur les animaux domestiques, les organismes aquatiques et la faune
- Niveau de toxicité des substances décomposées
- Niveau de contamination des ressources en eau et sols

#### **Conditions de stockage/gestion des pesticides et des emballages vides**

- % des installations d'entreposage disponibles et adéquates
- Niveau des risques associés au transport et à l'entreposage
- Niveau de maîtrise des procédés de pulvérisation et d'imprégnation
- Nombre d'équipement d'élimination d'emballage fonctionnel, quantité d'emballage éliminé

#### **Formation du personnel-Information/sensibilisation des populations**

- Nombre de guides de bonnes pratiques distribués ;
- Nombre de sessions de formation effectuées ;

- Nombre d'outils d'IEC élaborés ;
- Nombre d'agents formés par catégorie;
- Nombre d'agriculteurs adoptant la lutte intégrée, les bonnes pratiques de gestion des pesticides
- % de la population touchée par les campagnes de sensibilisation ;
- Niveau de connaissance des utilisateurs sur les produits et les risques associés;

### **5.3.5. MECANISME SIMPLIFIE DE SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN**

Ci-après nous déclinons quelques mesures qui peuvent atténuer les effets négatifs des pesticides, les indicateurs et le mécanisme de la mise en œuvre et du suivi de projet.

**TABLEAU 18: MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS DES PESTICIDES**

<b>Milieu</b>	<b>Nature de l'impact</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Responsable de</b>	<b>Resposable</b>
Sol	Baisse de la fertilité	Apport de matière organique Vulgarisation de l'emploi de fumier ou de compost Meilleure utilisation de la fumure minérale Techniques culturales (jachères, rotation des cultures) Lutte contre la déforestation et l'érosion	- Quantité en apport de matière organique, -Nombre de campagne de lutte contre la déforestation,	UCP	UCP, DSPV, AAAC, DGA, IBAP, ANAG
	Acidification	Minimiser l'emploi d'engrais azotés Techniques culturales (jachères-rotation des cultures)	- Quantité d'engrais azotés utilisés, -Techniques de cultures	UCP	UCP, DSPV, AAAC,
	Pollution par les phosphates, les métaux lourds (Pb <sup>++</sup> , ZN <sup>++</sup> , Mn <sup>++</sup> )	Contrôle des pesticides Elimination des pesticides obsolètes Utilisation rationnelle des pesticides (dose, maîtrise des périodes d'application) Lutte intégrée Meilleure gestion des contenants	- Nombre d'unités d'élimination des pesticides, -Taux de pollution des sols	UCP	UCP, DSPV, AAAC, DGA, IBAP, ANAG



Eaux de Surface et Souterraine	Pollution par les nitrates, les Métaux lourds	Minimiser l'emploi d'engrais azotés Meilleure gestion des contenants	-Quantités d'engrais utilisés azotés utilisés, - Existence d'une politique de gestion des pesticides	UCP	DGRH, UCP, DSPV, AAAC, DGA,
Flore	Déforestation	Lutte contre la déforestation et l'érosion	Nombre de séances de sensibilisation pour la lutte contre la déforestation et	UCP	DGFF, AAAC, DSPV,
Biodiversité	Chimiorésistance Des ravageurs	Bonne identification des ravageurs et des pesticides qui leurs sont spécifiques Application rationnelle des pesticides Diversification des pesticides utilisés	- Types de ravageurs identifiés, - Nombre de producteurs ayant été formés sur l'utilisation rationnelle des pesticides	UCP	DGFF, AAAC, DSPV, IBAP, DGFF
	Intoxication de la faune aquatique, Terrestre	Sensibiliser les utilisateurs sur les risques d'intoxication Sensibiliser les éleveurs sur l'abreuvement aux points d'eau sans risque	- Nombre de campagne de sensibilisation des utilisateurs sur les risques d'intoxication, - Nombre de sensibilisation	UCP	AAAC, IBAP, DGRH, DGP

	Perte de biodiversité terrestre au niveau individu et Communauté	Application de la lutte intégrée (lutte biologique, génétique, Utilisation d'attractifs, répulsifs, hormones etc.)	-Effectivité de l'application de la lutte intégrée.	UCP	AAAC, DGFF, DGA, IBAP
Santé	Intoxication Empoisonnement Décès Baisse du taux de cholinestérase	Respect des conditions de stockage, d'entrepose des pesticides Sensibilisation des populations sur les risques d'intoxication alimentaire Application stricte des mesures rationnelles d'utilisation des équipements de protection Individuelle	- Effectivité du respect des règles de stockage des pesticides, - Taux de sensibilisation de la population, - Effectivité de l'application des mesures rationnelle d'utilisation, -Nombre d'équipements de protection dotés.	UCP	DGSP, AAAC, DGFF, DGRH

**TABLEAU 19 : RECAPITULATIF DU PLAN DE SUIVI**

<b>Composante</b>	<b>Éléments de suivi</b>	<b>Indicateurs et éléments à collecter</b>	<b>Acteurs intervenants</b>
Eaux	Etat de pollution/contamination des eaux de surfaces et des ressources souterraines (puits)	Paramètres physico-chimique et bactériologique des plans d'eau (pH, DBO, DCO, métaux lourds, germes, résidus de pesticides, etc.)	LNSP
Sol	Etat de pollution des sites de stockage des pesticides	Les résidus de pesticides, les rejets (solides et liquides) et leur quantité	AAAC, DSPV, ANAG, COAJQQ, NADEL, Laboratoire National Génie Rural, etc.
Végétation et Faune	Évolution de la faune et de la microfaune ; et l'état de la flore de la biodiversité animale et végétale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de résidus toxiques au niveau des plantes et des cultures</li> <li>• Niveaux de destruction des non cibles (animaux, faune aquatiques et végétation)</li> <li>• Nombre d'enquêtes entomologiques</li> <li>• Niveau d'impact sur les animaux domestiques, les organismes aquatiques et la faune ;</li> </ul>	DSPV, DGFF, AAAC, UICN, IBAP
Environnement humain et animale	Hygiène et santé Pollution et nuisances Protection et Sécurité lors des opérations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Types et qualité des pesticides mis en vente et utilisés</li> <li>• Nombre de moustiquaires fournis dans la lutte contre le paludisme</li> <li>• Nombre de cas de paludisme sur les sites d'intervention</li> <li>• Nombre d'accident/intoxication</li> </ul>	AAAC, DSP, DGFF, DSPV, Direction Générale de Travail,

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• % des déchets (résidus de pesticides et emballages vides) rejetés adéquatement</li> <li>• Respect du port des équipements de protection individuelle et collective</li> <li>• Respect des mesures de stockage et d'utilisation des pesticides</li> <li>• Nombre / % de producteurs sensibilisés sur l'utilisation des pesticides</li> <li>• Niveau du suivi effectué par les agents du DSPV</li> <li>• Niveau de suivi effectué par les agents de la DSPV</li> <li>• Nombre / type de maladies développées par les manipulateurs ;</li> <li>• Degré de toxicité des produits utilisés ;</li> <li>• Quantité disponible des équipements de protection ;</li> <li>• Niveau de connaissance des bonnes pratiques de gestion (pesticides, emballages vides, etc.) ;</li> <li>• Niveau de sécurité et santé au travail pour les personnes manipulant et utilisant les produits ;</li> <li>• % du personnel manipulateur ayant fait l'objet de bilan médical;</li> <li>• Niveau de toxicité des substances décomposées ;</li> </ul>	
--	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"><li>• Niveau de contamination des ressources en eau.</li></ul>	
--	--	--	--

### 5.3.6. BUDGET DETAILLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Il doit comporter au moins les rubriques suivantes :

- La sensibilisation des bénéficiaires ;
- L'appui aux services déconcentrés de protection des végétaux ;
- Le suivi de terrain.

**Tableau 20 : Budgétisation du PGPP**

#	Item	Unité	Coût Unité		Total		Source de finance
			Local	US\$	Local	US\$	
1	Sensibilisation des bénéficiaires	4	Cacheu, Bafatá, QUINARA et Oio	3000	Cacheu, Bafatá, QUINARA et Oio	12.000	UCP
2	Appui aux services déconcentrés de protection des végétaux	4	Cacheu, Bafatá, QUINARA et Oio	20.000	Cacheu, Bafatá, QUINARA et Oio	80.000	UCP
3	Suivi de terrain	7	Cacheu, Bafatá, QUINARA et Oio	10.000	Cacheu, Bafatá, QUINARA et Oio	70.000	UCP
4	Renforcement de capacités	4	Cacheu, Bafatá, QUINARA et Oio	5000	Cacheu, Bafatá, QUINARA et Oio	20.000	UCP
..							
x	<b>Total</b>					182.000	

## 5.4. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Le principal objectif d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est d'aider à résoudre les plaintes et les griefs d'une manière opportune, efficace et efficiente qui satisfait toutes les parties concernées. Plus précisément, il fournit un processus transparent et crédible pour des résultats équitables, efficaces et durables. Il renforce également la confiance et la coopération en tant que partie intégrante d'une consultation communautaire plus large qui facilite les actions correctives. Le MGP qui est sensible aux plaintes est également une mesure de traiter ces incidents car il développe de procédures spécifiques qui garantissent la confidentialité et la sécurité de la plaignante et le présumé auteur, ainsi que toutes les actions sont axées sur la survivante, et pourtant offre aux survivants un moyen sûr de signaler les abus et d'accéder aux services.

Plus précisément, le MGP :

- Fournit aux personnes concernées des moyens de déposer une plainte ou de résoudre tout différend pouvant survenir au cours de la mise en œuvre des projets ;
- S'assure que des actions de réparation appropriées et mutuellement acceptables sont identifiées et mises en œuvre à la satisfaction des plaignants ;
- Fournit des références aux services pour les suivis et
- Évite la nécessité de recourir à des procédures judiciaires.

Ce mécanisme se justifie par le fait que dans la mise en œuvre du projet P2-P2RS peut entraîner des conflits. Ces conflits peuvent être liés aux problèmes suivants :

- ✓ erreur dans l'identification des PAP ;
- ✓ erreur dans l'évaluation des biens des PAP ;
- ✓ conflit sur la propriété d'un bien ou sur le titre de succession, à l'issue d'un divorce, conflits entre héritiers ;
- ✓ divergences dans l'acquisition et l'occupation des terres ;
- ✓ atteinte à une activité commerciale d'un riverain ;
- ✓ nuisances permanentes ou temporaires des riverains par les travaux...
- ✓ exploitation et abus sexuels et le harcèlement sexuel, pédophilie,
- ✓ discrimination basée sur le genre ou la vulnérabilité, etc.

### 5.4.1. ORGANISATION DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes du projet P2-P2RS s'organise en deux niveaux, ce qui permet aussi de définir les organes de gestion à chaque niveau.

➤ **Niveau du projet P2-P2RS**

L'UCP du projet P2-P2RS assure la supervision de la mise en œuvre du MGP. Il travaille en étroite collaboration avec les autorités locales et communales, y compris les acteurs institutionnels, les ONG et les PAP pour le suivi, le traitement et le reporting de l'ensemble des plaintes liées directement ou indirectement aux activités du projet P2-P2RS.

➤ **Niveau local**

Les acteurs impliqués sont :

- les responsables des quartiers (communautés locales, notabilités);
- les autorités municipales;
- les acteurs institutionnels (services techniques) ;
- une ONG locale comme tierce partie
- les Personnes Affectées par Projet (PAP).

**5.4.2. DESCRIPTION DU MGP**

Le MGP comprendra les étapes suivantes :

- ✓ Étape 1: Soumission de la plainte ou du grief
- ✓ Étape 2: Enregistrement du grief et fourniture de la réponse initiale
- ✓ Étape 3: Enquête sur le grief
- ✓ Étape 4: Communication de la réponse
- ✓ Étape 5: Réponse du plaignant
- ✓ Étape 6: Clôture du grief ou prise de mesures supplémentaires si le grief reste ouvert
- ✓ Étape 7: Processus d'appel

Une fois que toutes les réparations possibles ont été proposées et si le plaignant n'est toujours pas satisfait, il doit être informé de son droit à un recours juridique.

**5.4.3. MODES D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES**

Une réclamation peut être enregistrée directement via l'un des modes suivants et, si nécessaire, de manière anonyme ou par l'intermédiaire de tiers.

- ✓ En personne avec ou par lettre au point focal MGP local
- ✓ Par téléphone (appel gratuit à établir avec MARD)



- ✓ Par e-mail à (l'adresse sera bientôt activée)

Une fois qu'une plainte a été reçue, elle doit être enregistrée par les points focaux MGP locaux ou par le spécialiste E&S dans le registre des plaintes ou dans la base de données des plaintes Excel.

#### **5.4.4. PROCEDURE DE GESTION DES PLAINTES**

- a) **Enregistrement des Plaintes** (l'accès à l'information concernant le fonctionnement du système de dépôt et de gestion des plaintes) ;
- b) **Tri et le traitement** des plaintes ;
- c) **Examen et enquête**
- d) **Réponse et prise de mesures**
- e) **Procédure d'appel**
- f) **Résolution**
- g) **Recours au Tribunal**
- h) **Suivi et enregistrement des plaintes**

## CONCLUSION

L'actualisation du Plan de Gestion des Pestes et des Pesticides a été réalisée dans le cadre de la mise à disposition d'un financement additionnelle pour la deuxième phase du projet P2-P2RS. La dite Etude s'est faite en s'appuyant sur une revue de documents et web site, sur des entretiens avec les acteurs, des investigations *in situ*, la prise en compte des suggestions et apports des experts du CILSS et sur les méthodes éprouvées et validées d'élaboration de Plan de Gestion des Pestes et Pesticides à savoir :

- dans un 1er temps faire la description du projet P2-P2RS et de la zone d'intervention du projet ;
- Ensuite, précisé le Cadre législatif, réglementaire et institutionnel de la lutte antiparasitaire et de la gestion des pesticides en agriculture en Guinée-Bissau;
- Evalué les impacts éventuels possibles sur l'environnement physique, biologique et sur la santé des populations ;
- Enfin, élaboré un Plan de Gestion des pestes et pesticides qui propose des mesures d'atténuations et évalue leurs coûts de la mise en œuvre.

Toutefois l'approche méthodologique adoptée pour la réalisation de cette mission basée sur le concept d'une approche participative a permis l'adhésion des acteurs à la mise en œuvre du PGPP. L'analyse de l'état actuel de l'usage des pesticides fait ressortir les points suivants : une méconnaissance des ennemis des cultures, une utilisation non contrôlée des pesticides, une application dans des conditions peu respectueuses des normes en la matière, avec des risques élevés pour la contamination des eaux de surface, des sols et même des producteurs et consommateurs. La plupart des promoteurs sont conscientes des dangers liés à la présence des pestes et pesticides dangereux, et souhaitent la mise en œuvre d'un plan de gestion des pestes. Par ailleurs ils insistent sur la nécessité de formation, d'information et de sensibilisation de tous les acteurs ainsi que les recommandations pour la mise en œuvre effective du PGPP.

La mise en place du PGPP ne s'est pas effectuée sans difficultés et les producteurs pour la plupart non pas / ou ont peu d'informations sur les ennemis des cultures, de même que sur l'origine des produits chimiques utilisés.

## RECOMMANDATIONS

1. Mise en œuvre et diffusion effective du Plan d'Action de Gestion des Pestes et Pesticides
2. Renforcer les structures publiques et privées d'inspection et de contrôle phytosanitaire sur la gestion des pestes et des pesticides (Organisation de la société civile, Organisations non gouvernementales)
3. Créer et dynamiser les structures communautaires de bases sur la gestion des pestes et des pesticides
4. Promouvoir des actions de sensibilisation pour un changement positif des comportements sur la gestion des pestes et des pesticides et leurs impacts à travers les radios communautaires
5. Activer et dynamiser le Comité National de Gestion des Pesticides

- **Les supports (outils de collecte des données) ;**

Les supports (outils de collecte des données): Des stylos, bloc-notes, camera de la photo SAMSUNG, Ordinateurs et des téléphones portables, etc. (Mettre ça en annexe

- **La liste des experts ayant participé à l'étude ;**

<b>Prénom et Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Contact</b>
Alexandre Cabral	Ing. Chimiste Pétro Gaz/Consultant Nat. Individuel	95 5336437
Silvino Ndafa	Sociologue	95 5217830
Edivaldo Pinto Cabral	Economiste	95 5331671
Alain papy Ndiaye Diatta	Ing. Environnementaliste	95 5806953
Edilson Seco Ussumane Camará	Ing. Informaticien - Enquêteur	95 553 66 44
Sumaila Amadú Baldé	Enquêteur	95 6581243

- **La liste des structures et des personnes rencontrées dans le cadre de l'étude**

<b>Prénom et Nom</b>	<b>Institution</b>	<b>Contact</b>
Maria Rosa Evora Ferreira	Directrice de la protection des Végétaux- DSPV	96 6626161
Kausso Diombera	Coordonnateur de projet PACVEAR – Appui aux chaines de valeur etagrobusiness rural	95 580 48 51
Julio Cassamá	Responsable de suivi et aviation de projet PACVEAR	95 520 82 08
Mario Benicio	CONACILSS Bissau	95 552 51 91
Marcelino Vaz	Responsable de la lutte intégrée	
Armando Sampa	ONG COAJQ	95 5221153
Bunha Na bundé	Département régional de l'agriculture de Bafatá	96 684 04 25
Pape Djaló	ONG APRODEL –Bafatá	95 594 54 99
Issa Baldé	Technicien de l'AAAC	
Adulai Baldé	ONG ADIC NA FAIE –QUINARA	95 571 12 43

Genabú Baldé	ONG APALCOF – Contubel Bafatá	95 598 16 21
Augusto N’Canha	Professeur agro business rural ADPP - Bissora	95 577 52 54
Gilberto Mola Quebi	Secrétaire Exécutive COAJQ – Bissora	95 593 71 95

▪ **Les Procès – verbaux des audiences publiques (voir annexes);**

**Le décret n° 10/2010 du 24 septembre 2010**

**ARTICLE 9**

**Consultation Publique**

La phase de consultation publique comprend notamment les activités suivantes :

- a) Collecte d'informations auprès des parties concernées et intéressées, notamment par le biais de questionnaires et de formulaires, sous la responsabilité du développeur ;
- b) Collecte des informations pertinentes auprès de l'autorité administrative, sous la responsabilité du maître d'ouvrage ;
- c) Animation de rencontres, séances de clarification, entretiens individuels, sous la responsabilité de l'AAAC.

**Principes et objectifs des consultations publiques**

La participation et la consultation du public sont un élément clé du processus de la mise en œuvre du projet sur lequel le Gouvernement Bissau-guinéen insiste à travers les différents relatifs aux évaluations environnementales.

Cela a été un élément déterminant dans la démarche adoptée. L'objectif général des consultations publiques qui ont été menées dans le cadre de cette étude a été d'assurer la participation et l'engagement des partenaires, des acteurs et bénéficiaires impliqués dans le Projet de manière à favoriser la prise en compte de leurs avis, attentes, préoccupations et recommandations dans le processus de préparation, de mise en œuvre et de suivi.

Plus spécifiquement, il s'est agi: (i) d'informer les populations et les acteurs sur le Projet et les actions envisagées; (ii) de permettre aux populations et les acteurs de se prononcer sur le Projet, (iii) d'émettre leurs avis, préoccupations, besoins, attentes, craintes...etc. vis-à-vis du Projet; et, (iv) de recueillir leurs suggestions et recommandations pour le Projet.

La politique de sauvegarde de la BAD le plan de gestion des pestes et des pesticides (PGPP) reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales. Dans le cadre de la

présente étude, toutes les dispositions ont été prises pour faire en sorte que les parties prenantes concernées par le projet soient consultées.

### **Approche méthodologique des consultations et rencontres institutionnelles**

Les consultations ont été organisées de manière participative et inclusive, en relation avec les acteurs régionaux (Services techniques) et les populations. Les échanges se sont déroulés par le biais d'entretiens individuels et de focus groupes pour recueillir les préoccupations et recommandations des différents acteurs. Les consultations et rencontres institutionnelles se sont bien passées dans l'ensemble. Cependant, quelques difficultés ont été notées sur le terrain. Parmi elles : la recherche difficile des contacts des chefs de villages ; le faible niveau d'éducation et la nature analphabète de beaucoup de personnes prenant part aux consultations.

### **Points abordés**

Plusieurs points ont été abordés lors des différents entretiens tenus avec les parties prenantes du projet.

Les échanges ont porté sur les thématiques ci-après:

- Avis et perception des acteurs par rapport au projet;
- Préoccupations et craintes liées aux impacts du projet sur les composantes du projet;
- Enjeux, impacts et risques majeurs du Projet;
- Mesures de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs;
- Identification des besoins d'information et de renforcement des capacités;
- Accompagnement social/appui institutionnel;

### **Résultats de la consultation publique**

#### **Perception globale des acteurs sur le projet**

Selon les parties prenantes, le **P2-P2RS** est une initiative très pertinente et compatible au contexte des zones bénéficiaires. Les gains escomptés sont énormes, il s'agit de:

- L'amélioration des conditions de vie et de travail des personnes, des ménages et des structures publiques et privées;
- L'amélioration de l'équité sociale et territoriale;
- La lutte contre l'insécurité alimentaire;
- Le développement de l'activité agricole et économique, etc.

#### **Préoccupations majeures et principales recommandations**

Les principales préoccupations soulevées par les parties prenantes rencontrées sont:

- La perturbation des activités agricoles par la perte de cultures;

- La mauvaise gestion des pesticides et ses effets sur la santé et le cadre de vie;
- Le manque de communication et la non-transmission des informations aux parties prenantes;
- La non mise en œuvre du suivi environnemental et social du projet;
- Former les acteurs sur la bonne gestion des pesticides, etc.
- Valoriser les compétences locales en vue d'une appropriation du projet par les populations et d'une mise en œuvre paisible du projet.

### **Les Attentes vis-à-vis du projet**

Les attentes des parties prenantes par rapport au projet sont nombreuses. Mais on peut retenir essentiellement:

- La mise en œuvre rapide du projet;
- Le respect de la législation environnementale nationale;
- L'implication des services techniques, des collectivités territoriales et des populations;
- La prise en compte des réalités socioculturelles des zones ciblées;
- La mise à la disposition des parties prenantes de toutes les informations pertinentes relatives au projet.

### **Consultation Publique**

La politique de sauvegarde de la BAD le plan de gestion des pestes et des pesticides (PGPP) reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales. Dans le cadre de la présente étude, toutes les dispositions ont été prises pour faire en sorte que les parties prenantes concernées par le projet soient consultées.

Approche méthodologique des consultations et rencontres institutionnelles Les consultations ont été organisées de manière participative et inclusive, en relation avec les acteurs régionaux (Services techniques) et les populations. Les échanges se sont déroulés par le biais d'entretiens individuels et de focus groupes pour recueillir les préoccupations et recommandations des différents acteurs. Les consultations et rencontres institutionnelles se sont bien passées dans l'ensemble. Cependant, quelques difficultés ont été notées sur le terrain.

Parmi elles : la recherche difficile des contacts des chefs de villages ; le faible niveau d'éducation et la nature analphabète de beaucoup de personnes prenant part aux consultations.

Points abordés Plusieurs points ont été abordés lors des différents entretiens tenus avec les parties prenantes du projet.

Les échanges ont porté sur les thématiques ci-après:

- Avis et perception des acteurs par rapport au projet;
- Préoccupations et craintes liées aux impacts du projet sur les composantes du projet;
- Enjeux, impacts et risques majeurs du Projet;
- Mesures de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs;
- Identification des besoins d'information et de renforcement des capacités;
- Accompagnement social/appui institutionnel;

#### Résultats de la consultation publique

#### Perception globale des acteurs sur le projet

Selon les parties prenantes, le P2-P2RS est une initiative très pertinente et compatible au contexte des zones bénéficiaires. Les gains escomptés sont énormes, il s'agit de:

- L'amélioration des conditions de vie et de travail des personnes, des ménages et des structures publiques et privées;
- L'amélioration de l'équité sociale et territoriale;
- La lutte contre l'insécurité alimentaire;
- Le développement de l'activité agricole et économique, etc.

#### Préoccupations majeures et principales recommandations

Les principales préoccupations soulevées par les parties prenantes rencontrées sont :

- La perturbation des activités agricoles par la perte de cultures ;
- La mauvaise gestion des pesticides et ses effets sur la santé et le cadre de vie ;

- **Liste de présence**

- **Les TDR, etc.**

## **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le CILSS regroupe treize (13) pays à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo. Le climat de cette région se caractérise par une augmentation de la température et une forte variabilité de la pluviométrie ainsi qu'une intensification des pluies entraînant de graves conséquences socio-économiques dans les pays du Sahel.

Les impacts de cette évolution climatique sont nombreux sur les secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques des pays du CILSS/CEDEAO, les ressources en eau en termes de quantité et la biodiversité sont devenus de plus en plus préoccupantes au cours de ces dernières années. La dégradation des terres entraînerait une chute annuelle de près de 3% de la production agricole compromettant ainsi la sécurité alimentaire dans la sous-région et mettant en péril les moyens d'existence des populations sahéniennes. Ainsi, les secteurs clés de développement censés être le



moteur du développement économique sont confrontés à une crise plus ou moins persistante. Les crises alimentaires et nutritionnelles auxquelles font face les populations de cette région sont généralement chroniques et localisées à cause, entre autres, de la démographie galopante, du caractère extensif des exploitations agricoles agro-sylvo-pastorales, de la dégradation des terres, des aléas climatiques, du faible revenu par habitant, de la pauvreté et de l'insuffisance des infrastructures. Ce décalage entre l'évolution démographique et la croissance économique compromet l'équilibre alimentaire aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle est à l'origine de graves conséquences socio-économiques telles que les conflits entre utilisateurs des terres, l'insécurité et les migrations environnementales et sociales.

Le développement des secteurs agro-sylvo-pastoraux et des mesures d'accompagnement indispensables permettra de renforcer la résilience des populations qui font régulièrement face aux aléas climatiques. Toutefois, ce développement doit se faire grâce à une collaboration renforcée entre tous les pays de la sous-région afin de favoriser l'harmonisation des approches et assurer les synergies nécessaires entre les actions.

La mise en œuvre de ce programme permettra d'accroître la productivité, la résilience et l'atténuation des effets de la variabilité et du changement climatique. Il s'agira de promouvoir une agriculture qui augmente durablement la productivité et la résilience (adaptation), réduit/élimine les GES (atténuation) dans la mesure du possible, accroît la compétitivité des produits et améliore la réalisation des objectifs nationaux de sécurité alimentaire et de développement. Le projet 1 du P2RS encore en cours d'exécution, prendra fin d'ici un an (2022). Les résultats issus de cette première phase ont permis de contribuer de manière significative à rétablir et maintenir la productivité de base des ressources naturelles dont sont tributaires les populations dans les zones d'interventions du projet. En dépit de ces résultats, l'enjeu reste trop important pour inverser les tendances. C'est dans cette optique que se justifie la deuxième phase : Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS).

Le Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS) Guinée Bissau se fera à travers les quatre (4) composantes que sont :

- Composante 1 : Renforcement de la résilience aux Changements Climatiques des productions agro-sylvo-pastorales ;

- Composante 2 : Développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales ;
- Composante 3 : Renforcement des capacités adaptatives aux changements climatiques.
- Composante 4 : Gestion du Projet

### **Composante 1 : Renforcement de la résilience aux CC des productions agro-sylvo-pastorales**

Cette composante est subdivisée en trois sous composantes à savoir : i) Appui à la gestion durable d'espaces agro-sylvo-pastoraux, ii) Développement d'infrastructures résilientes, iii) Promotion d'innovations climato- intelligentes.

La première sous composante vise à renforcer la résilience des terroirs aux effets des changements climatiques par des actions fortes de protection de la nature. Elle comporte deux grands axes d'intervention que sont : i) la gestion durable des terres agricoles et des espaces pastoraux, ii) le renforcement des capacités.

Les principales activités incluent : i) l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'occupation et d'affectation des sols des communes, ii) la sécurisation foncière, iii) la restauration des terres agricoles dégradées, iv) la promotion de l'agroforesterie communautaire et de l'agro-écologie, v) la restauration et l'aménagement d'espaces pastoraux dégradés, vi) la matérialisation de couloirs de passage de troupeaux transhumants et vii) le renforcement des capacités des acteurs. Elle est complétée par la sous composante de promotions d'infrastructures impactant la production pour une résilience renforcée à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

La deuxième sous-composante : Infrastructures résilientes, renforcera les capacités de production des populations par la construction d'infrastructures de maîtrise d'eau et marchandes. Elle est axée sur trois grands axes : i) Construction d'infrastructures de maîtrise d'eau, ii) Infrastructures pastorales et iii) amélioration de la desserte rurale.

Les activités à mener sont : i) la construction de micro barrages hydro agricoles à buts multiples, ii) la construction de seuils d'épandage de crues, iii) l'aménagement de périmètres maraîchers pour les femmes, iv) l'aménagement de pistes rurales, v) la construction d'un centre de production de semences, vi) Construction /ou réhabilitation des infrastructures hydro- pastorales, vii) Construction de marchés à bétail et parcs à vaccination.

La troisième sous composante : Promotion d'innovations climato-intelligentes améliorera les cadres de gestion des espaces pour un renforcement de la résilience. Elle est axée sur : i) l'amélioration du cadre réglementaire de gestion des ressources naturelles, ii) l'information, éducation et communication pour un changement de comportement des populations.

Les principales activités qui seront menées sont : i) l'élaboration de 13 Plans de Développement Communaux (PDC) climat intelligents, ii) l'élaboration de 50 plans villageois d'adaptation pour

leur transformation en villages climat intelligents, iii) l'amélioration de l'accès des producteurs aux intrants de qualité, iv) Élaboration et mise en œuvre de schéma d'aménagement et de gestion d'espaces pastoraux, v) la diffusion d'informations sur le climat, les bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles et vi) la promotion de l'économie du bois et des bio-digesteurs, vii) Renforcement de la vaccination contre les principales épizooties, viii) Aménagement de périmètres maraîchers / jardins nutritifs pour les femmes.

La deuxième composante du projet est centrée sur la promotion de chaînes de valeurs agro sylvo pastorales.

### **Composante 2 : Développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales**

Cette composante contribuera à : (i) Amélioration de l'accès aux services conseils, au financement et aux marchés ; (ii) développement et promotion de l'entrepreneuriat ; et (iii) Promotion de l'économie du bois. Elle est structurée en trois sous composantes.

**La première sous-composante :** Appui Accès aux services conseils, au financement et aux marchés, contribuera au développement des chaînes de valeurs porteuses de richesse. Ainsi, les activités à mener dans ce cadre sont : i) la réalisation des études sur la promotion des chaînes de valeurs agro-alimentaires compétitives, respectueuses de l'environnement et orientées vers la demande régionale voire internationale, ii) la mise en place d'un mécanisme de financement des chaînes de valeur agro sylvo pastorales adapté pour les ménages et les PME iv) l'appui pour un accès plus accru aux marchés et v) l'élaboration d'un système d'informations sur le marché.

**La deuxième sous-composante :** développement et promotion de l'entrepreneuriat, vise le développement et la promotion de l'entrepreneuriat agricole qui passera par i) l'appui à la professionnalisation des acteurs et au développement de partenariats, y inclus l'accès aux marchés régionaux voir internationaux, ii) l'assistance au montage et à la mise en œuvre de sous-projets de développement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques intégrant l'énergie solaire ; iii) l'appui à la mise en place des PME pour les jeunes; iv) l'assistance à l'élaboration et la mise en œuvre de sous-projets de chaînes de valeurs, vi) la construction et l'équipement des petites unités de transformation et de commercialisation des produits agricoles, PFNL et laitiers vii) l'étude et le montage d'unités de transformation (produits animaux, céréales et fruits) et de commercialisation de matériels à travers le PPP.

**La troisième sous-composante :** de l'économie du bois vise à doter les ménages de foyers à forte efficacité énergétique pour la cuisson domestiques des aliments.

### **Composante 3 : Renforcement des capacités adaptatives aux changements climatiques**

Cette composante vise : (i) le développement des services climatiques ; (ii) le renforcement des capacités du CILSS et (iii) l'appui à l'opérationnalisation de la commission climat pour la région du Sahel (CCRS). Elle est subdivisée en deux sous composantes.

La première sous-composante **développement des services climatiques**, est axée sur la production et la diffusion de l'information climatique fiable et sûre. Les activités à mener sont : i) Mise en place et opérationnalisation des réseaux optimums d'observation et de collecte des données hydro climatiques, ii) développement d'un dispositif de génération des données adaptées aux échelles locales (communes) et aux échelles géographiques les plus petites possibles via les satellites, iii) le renforcement du dispositif national de diffusion de l'information climatique par l'élaboration et la mise en œuvre du plan cadre national de services climatiques et iv) la mise à jour régulière de la base de données régionale des réseaux hydro-climatiques.

La deuxième sous-composante « **renforcement des capacités des acteurs** » comprend les activités suivantes : i) Mise en place et opérationnalisation d'un groupe scientifique climat Sahel (GIEC-Sahel), ii) Organisation des Foras scientifiques sur le climat au Sahel, iii) Elaboration d'une cartographie des risques climatiques au Sahel, iv) Développement de catalogues et plateformes digitalisées des bonnes pratiques et des technologies AIC, v) organisation de foires annuelles des pratiques et des technologies d'agriculture climato-intelligente pour le Sahel et vi) Élaboration et diffusion des rapports sur l'état de la résilience au Sahel.

### **Composante 4 : Coordination et gestion du programme**

Cette composante vise à assurer une gestion efficace et efficiente du programme au niveau régional par le CILSS et les pays pour les composantes nationales en vue de l'atteinte des résultats attendus du programme. Elle inclut la mise en place des coordinations régionale et nationale du programme, la gestion technique et financière, les supervisions des activités, le suivi-évaluation et ainsi que les audits annuels.

Certaines activités du P2-P2RS, notamment celles des composantes 1 et 2 dont les aménagements hydro-agricoles, les aménagements de périmètres maraîchers / jardins nutritifs pour les femmes pourraient nécessiter l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques pour lutter contre les parasites et les ennemis de culture. Il est alors indispensable de réaliser un Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) afin de disposer des règles claires, d'un cadre de lutte anti parasitaire et de gestion des pesticides à suivre lors de la mise en œuvre des activités du sous projet.

C'est dans ce cadre que les présent termes de références ont été élaborés pour le recrutement d'un consultant pour élaborer le Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP)

## **II. OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION DES PESTES ET PESTICIDES (PGPP)**

L'objectif général de l'étude est d'élaborer le Plan de Gestion des Pestes et Pesticides en vue de prévenir ou atténuer les effets de l'utilisation des pesticides sur l'environnement humain et de proposer un cadre de lutte antiparasitaire et de gestion des pestes et pesticides et leurs résidus à travers la proposition d'un ensemble de démarches, mécanismes, procédures et actions visant la manutention et l'utilisation sécurisées des pesticides et autres intrants chimiques.

### **❖ Objectifs spécifiques**

Il s'agit spécifiquement :

- Identifier l'ensemble des risques potentiels sur le plan sanitaire et environnemental au regard des interventions envisagées dans le cadre du sous projet et relatifs à l'usage des pesticides et des engrais chimiques;
- Promouvoir l'utilisation aussi rationnelle que sécuritaire des pesticides et des engrais chimiques qui, de par leur nature pour la plupart d'origine chimique et aussi à travers leur manipulation (transport, stockage, utilisations, gestion des emballages vides, destruction, élimination) causent moins de dommage à la santé humaine et à l'environnement ;
- Renforcer les capacités des acteurs du domaine agricole sur le respect du code de bonnes pratiques de gestion des pestes, des pesticides et des engrais chimiques, à travers une utilisation aussi rationnellement que sécuritaire, acceptable du point de vue sanitaire et environnemental de ces intrants ;
- Définir les dispositions institutionnelles de suivi et de surveillance à prendre avant, pendant et après la mise en œuvre du sous projet et la réalisation des activités permettant d'atténuer les impacts environnementaux et sociaux afférents ;
- Proposer un plan de gestion écologique des pestes et pesticides.

## **III. RESULTATS ATTENDUS**

- Un plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) répondant aux normes de forme et de fonds prescrites par la réglementation nationale en la matière et au Système de

Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD). Au terme de cette étude le minimum des résultats attendus sont les suivants :

- La description du sous projet et de l'environnement initial de la zone de sous projet est pré-caractérisée. Cette caractérisation doit comporter les informations de base sur la lutte anti-vectorielle et de gestion des produits phytopharmaceutiques ;
- Le cadre légal et règlementaire de lutte anti- parasitaire est analysé au regard de la législation nationale et des normes de la BAD ;
- Le plan de gestion des pestes et des produits phytopharmaceutiques est élaboré, et les mesures correspondantes sont identifiées et budgétisées.

#### **IV. TACHES SPECIFIQUES POUR LE CONSULTANT**

Le consultant devrait :

- collecter toutes les données et informations nécessaires à l'atteinte des résultats ci-dessus ;
- discuter avec les services de protection des végétaux et les services de santé publique spécialisés dans les luttés antiparasitaires, à propos notamment des produits utilisés et des expériences d'intoxications accidentelle, aigue et chronique connues dans la zone du projet ;
- analyser le cadre institutionnel, la législation et les pratiques de gestion connues ;
- identifier les mesures d'atténuation à mettre en œuvre au regard de la législation nationale et des directives du Comité Sahélien sur l'usage des pesticides ;
- proposer une stratégie de lutte intégrée contre les principales pestes agricoles ;
- Proposer un plan de sensibilisation des usagers/bénéficiaires des produits phytopharmaceutiques notamment l'utilisation des emballages et la gestion des stocks périmés ;
- Proposer une liste restreinte et pertinente d'indicateurs clés à suivre pendant la durée du projet pour la détection des risques d'intoxication chronique et des résidus de pesticides dans les produits agricoles.

##### **V.1. Approche méthodologie**

La réalisation de la mission sera confiée à un consultant individuel sur la base d'une proposition technique et financière.

Toutefois, la méthodologie devra être axée sur :

- Une revue documentaire ;

- Une mission de terrain ;
- Des rencontres institutionnelles ;
- La rédaction d'un rapport provisoire qui sera restitué lors d'un atelier en présence des services techniques compétents.

L'approche méthodologique adoptée sera basée sur le concept d'une approche participative, en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le PGPP dans la zone d'intervention du projet. L'étude va privilégier cette démarche participative qui va permettre d'intégrer au fur et à mesure les avis et arguments des différents acteurs. Pour atteindre les résultats de l'étude, il sera adopté l'approche suivante :

- une analyse bibliographique des textes réglementaires et légaux régissant la gestion de pesticides et de l'Environnement en Guinée Bissau ;
- une revue des politiques de sauvegarde environnementale et sociale établies par la Banque Africaine de Développement, notamment la SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficace des ressources du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) qui déclenche l'élaboration d'un PGPP ;
- une compréhension des composantes du PGPP et de ses activités potentielles ;
- les informations requises auprès d'autres partenaires et autres sources fiables, ainsi que sur l'expérience acquise par le consultant, dans la réalisation de similaires études dans le pays et dans la sous-région, sans oublier les références sur d'autres études menées dans le même sens.
- des visites de sites et des entretiens à l'aide de questionnaire, des guides d'entretien avec les bénéficiaires, les responsables locaux et les personnes ressources dans les différentes localités concernées.

## **V.2. Contenu et plan du rapport**

Le rapport du PGPP sera autant que possible concis. Les éventuels détails seront développés en annexe du rapport. Le rapport du PGPP comportera au minimum les rubriques suivantes :

**Sommaire ;**

**Liste des sigles et acronymes ;**

**Liste de tableaux**

**Liste de Figures**

**Listes des photos et Planches**

**6°) Résumé analytique en français et en anglais.**

## **Introduction**

### **1°) Description du sous Projet**

- Objectifs, composantes, activités et résultats attendus ;
- Objectifs et Activités spécifiques induisant la gestion intégrée des pestes.

### **2°) Approches actuelles de la lutte antiparasitaire dans le secteur du sous projet dans le pays**

- Aperçu des cultures cibles et des problèmes de ravageurs associés ;
- Approches actuelles de la lutte antiparasitaire ;
- Expérience pratiques de gestion intégrée dans le pays et dans le secteur d'activité.

### **3°) Problématique actuelle de l'utilisation et gestion des pesticides chimiques de synthèse dans le pays et le secteur du sous projet**

- Utilisation de pesticides dans le pays (volumes, types, homologation, encadrement, etc.) ;
- Circonstances d'utilisation des pesticides et compétence pour manipuler les produits ;
- Évaluation des risques pour l'environnement, la santé des populations et l'économie (utiliser des incidents connus autant que possible) ;
- Contrôle de la distribution et de l'utilisation des pesticides ;
- Capacité de gestion/élimination des pesticides obsolètes et des emballages pollués.

### **4°) Cadre politique, juridique et institutionnel de gestion intégrée des pestes (GIP)**

- Système actuel de protection des végétaux / lutte contre les vecteurs (politique, institution, etc.) ;
- Analyse de la capacité, aux niveaux national et local, à mettre en œuvre la GIP notamment dans la zone/secteur d'intervention du sous projet ;
- Promotion de la lutte antiparasitaire intégrée dans le contexte des pratiques actuelles de lutte antiparasitaire.

### **5°) Mesures de gestion intégrée des pestes (MGIP) dans le cadre du sous projet**

- Activités pertinentes proposées pour la gestion intégrée des pestes/vecteurs (y compris le renforcement de capacités pour les acteurs directs de la mise en œuvre du sous projet) ;
- Suivi, évaluation et rapportage de la mise en œuvre du Plan d'action (du MGIP) ;
- Arrangements institutionnels (focalisés sur l'entité de mise en œuvre du projet, les services phytosanitaires ou de lutte contre les vecteurs) avec l'accent sur le niveau local (acteurs et partenaires) ;
- Estimations de coûts de mise en œuvre ;



- Mécanisme de gestion des plaintes (se référer au MGP du projet) ;
- Renforcement des capacités nationales (facultatif).

#### 6°) Budget

Il doit comporter au moins les rubriques suivantes :

- la sensibilisation des bénéficiaires ;
- l'appui aux services déconcentrés de protection des végétaux ;
- le suivi de terrain.

#	Item	Unité	Coût Unité		Total		Source de finance
			Local	US\$	Local	US\$	
1	Sensibilisation des bénéficiaires						
2	Appui aux services déconcentrés de protection des végétaux						
3	Suivi de terrain						
....							
X	<b>Total</b>						

#### Conclusion

Annexes TDR :

- TDR de réalisation du PGPP
- Compte rendu des consultations menées auprès des différentes parties prenantes, y compris les bénéficiaires directs des sous projets
- Liste des produits phytosanitaires et agro-chimiques autorisés au pays

### **V.3.Durée et déroulement de l'étude**

L'étude sera conduite sous l'équipe de préparation du P2-P2RS de la Guinée Bissau en étroite collaboration avec les Ministères en charge de l'Agriculture et de l'Environnement ainsi que les producteurs agricoles de la zone. Le temps de travail pour l'élaboration du PGPP est estimé à **30 hommes/jours**.

La durée calendaire entre le démarrage effectif et le dépôt du rapport final n'excédera pas **30 jours**. Le format et la méthodologie devront s'inscrire dans les orientations fixées par le Système de Sauvegarde Intégré de la BAD.

## **VI. PROFIL DU CONSULTANT**

Le consultant doit :

- Être un spécialiste en environnement de niveau minimum Bac+5 dans les domaines relatifs aux sciences de l'Environnement ou du Génie Rural ; en sciences et techniques de gestion des ennemis des cultures et des antiparasitaires et sciences biologiques, Chimie, Phytopathologie ou similaire (un diplôme universitaire dans les domaines relatifs à l'éco-toxicologie et à l'Agriculture est préférable).
- Il devra justifier d'une expérience avérée d'au moins 5 ans dans la préparation de documents similaires (plan de gestion des pestes, plan de gestion de pesticides, plan de gestion de produits dangereux, ou tout autre document en lien avec la gestion des produits phytosanitaires dans les projets et programmes financés par la BAD et autres bailleurs;
- Posséder une bonne maîtrise des exigences du Système de sauvegarde Intégré de la Banque Africaine de Développement ;
- Disposer d'une connaissance des normes et réglementations environnementales de la Guinée Bissau, des pays de la sous-région, ainsi qu'une connaissance de la législation de l'UEMOA sur les pesticides ;
- posséder une expérience dans la lutte intégrée des ennemis de cultures. Une connaissance des risques environnementaux liés aux domaines clés d'intervention du projet P2-P2RS (irrigation, intensification agricole, élevage, transformation agricole) est souhaitable.

## **VII. RAPPORTS**

Le consultant soumettra au SP-CONACILLS de la Guinée Bissau un rapport en français avec un résumé non technique en anglais dans la version fin.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Comité Permanent Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel (CILSS)  
Réglementation  
Commune aux Etats membres du CILLS sur l'Homologation des Pesticides, dec.1999;
- Signature de la convention de Rotterdam par le Guinée-Bissau en 1999;
- PEASA, Manuel d'utilisation des pesticides (2011)
- Liste Globale actualisé des pesticides autorisés parle CSP, janvier1999,
- Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques signée en 2000;
- Protocole d'Accord créant l'Agence Internationale de Développement de l'Information Environnementale(ADIE) enJuillet1997 renouvelé en Mars 2003;
- Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozoné, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup>Janvier1989etratifié par183 pays;
- Convention Internationale pour la Protection des Végétaux "CIPV" (nouveau texte révisé);
- Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants signée et ratifiée en 2002;
- Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants adoptée le 22Mai 2001 à Stockholm, Suède;
- Convention de Berne sur la conservation de la faune et de la flore sauvages Européennes et de leurs Habitats naturels ;
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et de leur élimination conclue à Bâle, Suisse, le 22 Mars 1989° et entrée en vigueur en Mai 1992 ;
- Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui fait l'objet d'un commerce International ;
- Convention sur la diversité biologique adoptée au Sommet de la Terre de1992 à Rio de Janeiro, Brésil ;
- Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de Leurs mouvements transfrontaliers en Afrique, adoptée le 30Janvier1991